

Georges Vagnières

*Cadastre de la production agricole
de la commune du Chenit*



Editions Le Pèlerin

Collection « Economies laitière et alpestre »
No 151

Georges Vagnières

**CADASTRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE
DE LA COMMUNE DU CHENIT**
1972

Etabli par le Département fédéral de l'Economie publique, Division de
l'agriculture, du 17 juillet au 15 août 1972

Editions Le Pèlerin
2015

Introduction

M. Georges Vagnières, en 1972-1973, a établi un fameux travail sur la Vallée de Joux, puisqu'il y a parcouru la totalité des alpages dont il a donné pour chacun les caractéristiques principales : propriétaire, locataire, surface, état du chalet, nature des sols.

Le tout aura été publié en trois livraisons :

1o Commune du Chenit, enquête du 17 juillet au 15 août 1972, avec la présence de M. Bertrand Rittener, municipal et agriculteur, l'Orient, et Eugène Capt, ancien agriculteur au Brassus.

2o Commune du Lieu, enquête du 2 au 16 juillet 1973, avec la présence de M. Ernest Rochat, agent de police au Lieu.

3o Commune de l'Abbaye, enquête du 20 juillet au 10 août 1973, avec la présence de M. Jean Rochat, ancien agriculteur, préposé communal pour la culture des champs, Le Mont du Lac.

Le tout offre ainsi un panorama complet de tous nos alpages, documents absolument uniques dans toute la production combière en rapport avec le monde agricole.

Seul manque à ces documents, les photos de chacun des bâtiments décrits dans le corps du texte. Comme une absence de toute appréciation dans le sens d'une approche esthétique et historique de ces bâtisses. Bientôt quarante ans que ces pages ont été écrites, combien les choses sur ce plan-là ont du changer.

Retourner sur chacun de ces alpages, en particulier à proximité des chalets, et en faire pour chacun toute une série de photos, que voilà un grand et beau travail. Mais celui-ci sera-t-il effectué un jour ? Il est possible que d'autres fiches, émanant d'autres services que celui du Département de l'agriculture, aient établi le recensement de tous ces chalets, et surtout les montrent dans leur réalité physique. Cela cependant ne saurait être découvert si facilement et surtout utilisable sans qu'il n'y ait lieu de demander les autorisations nécessaires, tandis qu'en général nous travaillons en « franc-tireur », conscient que pour produire des brochures à 10 exemplaires chacune, et qu'il faille pour chaque sujet entrer en contact avec différentes administrations qui ne seront pas forcément toujours d'accord, il n'est pas nécessaire d'en faire autant !

M. Georges Vagnières, dont nous avons pu nous procurer les brochures au cours de nos recherches bibliographiques, celle du Lieu est même en notre possession depuis l'époque de sa publication, nous a rendu, bien qu'il n'ait travaillé que dans le sens d'une « commande » émanant d'un organe fédéral, et donc qu'il ait été payé pour ce travail, un fief service. Ses trois productions – une plus générale sur tous les alpages du canton de Vaud ne nous n'offre pas pour nous autant d'intérêt – sont une source de renseignements privilégiée à laquelle nous recourons souvent.

Ces trois enquêtes méritaient donc de figurer telles qu'elles se présentent, sans rajouts, dans notre collection « Economies laitière et alpestre » qui vient de

s'acheminer vers son 150 numéro ! Collection naturellement unique et qui n'aura jamais son pareil dans toute la bibliographie de notre pays. Et cela bien qu'elle ne soit connue de personne, et que par conséquent personne non plus ne l'ait jamais citée dans aucune publication.

Comme quoi vous pouvez effectuer un travail de fonds dans le plus parfait anonymat. Quelque part c'est rassurant ! Et en plus on vous fiche royalement la paix, ce qui en somme, est ce qu'il peut arriver de mieux à un homme.

Les Charbonnières, le 4 juillet 2010 :



DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE
Division de l'agriculture

A



CADASTRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Commune	Le Chenit
District	La Vallée
Canton	Vaud
Relevé	17 juillet - 15 août 1972
Représentants de la commune	M. Rittener Bertrand, municipal et agriculteur, l'Orient Capt Eugène, ancien agri- culteur, Le Brassus
Représentant de la Confédération	Vagnières Georges

LE CADASTRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE, SA RAISON D'ETRE ET SON RÔLE

L'article 33 de la loi sur l'agriculture charge la Confédération d'établir un cadastre de la production agricole. En 1958 déjà, le Conseil fédéral en ordonna le levé, afin que soient déterminées les conditions propres à chaque commune, en prévision d'une extension des cultures visant à assurer l'approvisionnement du pays en cas de conflit, ainsi que d'une meilleure adaptation de la production agricole à l'état du marché. L'enquête préalable à l'établissement de ce cadastre fut menée au cours des années qui suivirent, notamment pendant la guerre; elle rendit d'innombrables services, non seulement en permettant de prendre, sous le régime d'économie de guerre, des mesures en faveur de la culture des champs, mais aussi dans divers autres secteurs.

Depuis lors, les améliorations foncières et la perte de terres cultivables ont modifié à tel point les conditions de production dans certaines contrées qu'il a fallu reviser les données primitives dans de nombreux cas, avant tout celles qui ont trait aux régions où la construction a pris un grand essor.

Ces dernières années, la situation de la population de montagne, et plus particulièrement le problème de l'agriculture de cette région, ont retenu toujours plus l'attention des autorités comme du grand public, de sorte qu'il est nécessaire de disposer également de données exactes sur les conditions de production qui la caractérisent et sur les possibilités de les améliorer. Le premier levé du cadastre ne tenait guère compte des alpages et des pâturages, qui couvrent une très vaste surface. Pour combler cette lacune, le Conseil fédéral confia, le 15 mars 1957, à la division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique la tâche d'englober également ces régions dans l'enquête préalable. Telles sont les raisons pour lesquelles les conditions de production dans les zones de montagne, en particulier les questions d'économie alpestre et pacagère, sont aussi présentement l'objet d'une nouvelle enquête. Les améliorations foncières retiennent surtout l'attention.

Le cahier ci-joint renseigne sur les résultats des investigations, complété par des statistiques, des photographies et une carte topographique, qui donnent pour chaque commune une image complète de son agriculture et de son économie. En ce qui concerne les régions de montagne, ce rapport peut être assimilé à un véritable "cadastre alpestre".

Tant pour les paysans des vallées et des montagnes que pour les autorités aux divers échelons, ce cahier constitue un précieux instrument de travail, notamment en vue de l'aménagement du territoire sur le plan local, régional et national.

Nous saisissons cette occasion pour remercier les représentants des cantons et des communes de leur précieuse collaboration.

DIVISION DE L'AGRICULTURE

Le directeur


J. Cl. Piot

Table des matières

Première partie: AGRICULTURE

	Page
Conditions naturelles	2
Situation géographique et frontières	2
Terrain et sol	2
Climat	3
Catastrophes naturelles	4
Conditions économiques	4
Situation par rapport aux voies de communication	4
Bâtiment	5
Surface productive	5
Conditions de propriété	6
Conditions d'exploitation	6
Terrains enclavés	6
Prix des terres, fermages, dettes	6
Formation professionnelle	7
Groupements d'entraide	7
Main-d'oeuvre, gains accessoires	7
Exode rural	8
Entreprises diverses et tourisme	8
Mécanisation et motorisation	8
Divers	9
Cultures végétales	9
Cultures fourragères	10
Culture des champs	10
Cultures maraîchères	10
Arboriculture fruitière	10
Fumure	10
Sylviculture	11
Exploitation animale	12
Equidés	12
Bovins	12
Débouchés pour les produits de l'élevage	12
Porcins	13
Caprins et ovins	14
Volailles	14
Apiculture	14
Approvisionnement direct	14
a) du ménage	14
b) de l'exploitation	14
Améliorations foncières	14
Améliorations nécessaires	16
Statistiques	17
Description des secteurs	21

	Page
68 La Pièce à Lucas	96
69 Les Molards sur le Brassus	96
70 Les Molards sur le Brassus	97
71 Les Molards sur le Brassus	98
72 Les Molards sur le Brassus	99
73 La Lande Dessus	100
74 La Côte du Bas du Chenit	101
75 Le Grand Molard	101
76 La Côte du Bas du Chenit	102
77 Le Petit Molard	103
78 La Cerniat	104
79 La Bursine	105
80 Pré Rodet	106
81 La Burtignière	108
82 Le Milieu	109
83 Les Grands Plats de Bise	110
84 Le Cerney, Le Chalet Neuf	111
85 Le Chalet de la Croix	112
86 La Joux de Bière	113
87 La Sèche de Gimel	115
88 La Sèche des Emburnex	116
89 Les Emburnex	117
90 Le Chalet du Carre	118
91 Les Grands Plats de Vent	119
92 Le Chalet à Roch Dessous	121
93 Le Chalet à Roch Dessus	121
94 Les Trois Chalets	122
95 Le Pré aux Veaux	123
96 La Neuve	125

Deuxième partie: ECONOMIE ALPESTRE

	Page
Généralités	29
Conditions de propriété et systèmes d'exploitation	30
Description individuelle	33
Exploitations pacagères	33
1 ¹ Le Carré	33
3 ¹ Le Crêt des Lecoultre	33
3 ² Le Planoz	34
8 ¹ Le Plan des Aubert	35
10 a ¹ +Chez le Christ	36
10 a ²	
10 a ³ Chez Grand Joseph	37
11 ¹ La Ferme des Saugettes	37
Exploitations d'estivage	38
14 a La Combette	38
14 b Mézery	38
15 Le Pré Derrière	40
16 La Commune de Bise	42
17 La Piguette	43
18 La Givrine	44
19 Chez David Aubert	45
20 La Moesetta, Les Grandes Roches	46
21 La Fougère	48
22 La Thomasette	49
23 La Grand Combe	50
24 La Grand Combe ou Chez le Grand David	51
25 Les Côtes de Piguet-Dessous	52
26 Les Côtes de Piguet-Dessous	52
27 La Côte de Piguet-Dessous	53
28 a Chez les Golay	54
28 d	
29 Les Places	56
30 La Capitaine	57
31 Le Chalet Chez Bastian	58
32 Le Chalet Chez la Tante	59
33 Chez Bezençon	60

	Page
34 Les Combettes	61
35 Les Ruves	62
36 La Pièce Chez Marc	62
37 Le Comonet	64
38 Le Pâturage de la Ferme	64
39 Sur le Crêt	65
40 Le Chalet du Chef	66
41 La Trompette	67
42 Les Esserts	68
43 Les Grands Crosets Dessous	69
44 Les Grands Crosets Dessus	71
45 Les Replats	72
46 La Pièce à Golgau	72
47 La Pièce à Pasche	73
48 Les Molards sur Chez	74
49 La Grande Pièce du Campe	75
50 La Pièce à Frank	76
51 La Chirurgienne	77
52 La Meylande Dessous (à Paul Aubert)	78
53 La Meylande Dessous (à Meylan du télégraphe)	79
54a Les Petites Chaumilles	80
54b Le Croton	80
55 Les Grandes Chaumilles	82
56 Les Combes du Cunay	83
57 La Lande Dessous	84
58 Les Molards des Aubert	85
59 La Meylande Dessus, La Meunière	85
60 La Perrause	87
61 Le Pré de Bière, La Plateforme	88
62 Le Pré de Denens	90
63 Le Mont de Bière Derrière	91
64 La Pièce de l'Hôtel	92
65 Les Molards sur le Brassus	93
66 Sous la Côte des Molards	94
67 Les Molards sur le Brassus	95

lère partie: AGRICULTURE

Conditions naturelles

Conditions géographiques et frontières

Situation générale : altitude :

Surface cultivable proprement dite

minimum: 1005 m (secteurs 11 et 12)

maximum: 1130 m (secteur 3)

moyenne pondérée: 1045 m

Pâturages exclusifs

minimum: 1020 m (secteur 11¹)

maximum: 1609 m (secteur 56)

La commune du Chenit se situe dans la partie sud-ouest de la Vallée de Joux, district dont elle englobe pratiquement la moitié de la superficie. Son grand territoire presque carré s'élève de part et d'autre d'une vallée assez large et ouverte au fond de laquelle serpente l'Orbe. Cette rivière, qui s'écoule du petit Lac des Rousses sis sur territoire français, franchit la frontière au sud-ouest de la commune et se jette dans le Lac de Joux au nord-est.

Côté nord-ouest, le territoire communal du Chenit est délimité par le Mont Risoux, alors qu'au sud-est la limite emprunte les sommets d'une chaîne parallèle entre le Crêt de la Neuve et le Mont Tendre par le Marchairuz, le Mont de Bière et le Grand Cunay.

Au nord-est, Le Chenit touche aux deux autres communes de la Vallée de Joux qui sont celle du Lieu et celle de l'Abbaye. Il fait frontière au sud-est avec celles de Berolle, de Bière, de Gimel, de St.-George et de Longirod. Les communes de Marchissy, de Bassins et d'Arzier lui sont limitrophes au sud-ouest. Puis on atteint la frontière franco-suisse qui franchit perpendiculairement la vallée et remonte le Risoux jusqu'à son sommet où elle tourne à angle droit pour se diriger vers le nord-est. Par elle, Le Chenit voisine avec les communes françaises de Bois-d'Amont au sud-ouest, puis de Chapelle des Bois, de La Chaux Neuve et de Mouthe au nord-ouest, département du Jura.

Dans la vallée centrale se trouvent les trois principales agglomérations qui sont Le Sentier, chef-lieu de la commune et du district, Le Brassus et l'Orient. Entre ces localités s'intercalent les hameaux de Chez Villard, Le Campe, Piguet Dessous et Chez le Maître. Côté gauche de la vallée, dans un vallon parallèle surélevé, on trouve les hameaux de Piguet Dessus, Derrière la Côte et Le Solliat.

La commune du Chenit appartient entièrement à la zone 2 du cadastre de la production animale.

Terrain et sol

La Vallée de Joux constitue un haut bassin fermé, d'où les eaux s'écoulent par infiltration dans le fond des lacs pour réapparaître à Vallorbe et se diriger vers le nord. Le niveau moyen du Lac de Joux est de 1004 m. Le territoire communal du Chenit s'étend en amont de celui-ci dans l'axe de la vallée. Cette dernière, pratiquement plate dans sa partie basse, se rétrécit légèrement en direction du sud-ouest en donnant lieu à quelques ondulations. En ligne droite, la vallée s'étire sur 10 km entre la frontière

cm

et le lac. L'Orbe s'y promène lentement en d'innombrables méandres, ce qui allonge son parcours et l'amène à 15 km en chiffre rond, ceci malgré la correction qui a déjà eu lieu entre Le Sentier et l'Orient. Il n'y a guère que sur sa rive droite que l'Orbe ait quelques affluents, généralement alimentés par des sources qui affleurent dans les bas-fonds où coulent depuis les premières pentes. Les berges de ce cours d'eau, et plus particulièrement le côté droit de la vallée, accusent un excès d'humidité. De grandes étendues se constituent de prés doux ou de marais ne produisant qu'un herbage à litière. Il existe aussi de nombreuses tourbières et la majorité des sols se caractérisent par une terre noire et acide dans les parties basses de la commune. En amont, sur plus de 3 km, les terres sont exploitées comme pâturages, alors que les prairies des régions inférieures sont plutôt récoltées en fourrage sec.

Aussitôt que l'on s'élève sur le flanc droit, soit en direction du sud-est, on se trouve dans la grande zone des pâturages où les combes herbeuses alternent avec les monticules ou la forêt. L'altitude augmente progressivement par paliers jusque sur les sommets arrondis qui délimitent la commune. Le sol limoneux-glaiseux ou limoneux-graveleux de cette région repose sur la roche calcaire en couverture souvent peu importante. Au cours des années, la terre s'est accumulée dans les dépressions qui sont devenues généralement les surfaces les plus favorables à la production herbagère partout où la perméabilité est suffisante. La roche plate affleure néanmoins sur certains replats qui peuvent présenter une aridité assez marquée.

Sur le côté gauche ou nord-ouest, le plateau inférieur est bordé par une première élévation qui se poursuit vers le nord-est en une petite chaîne longeant tout le Lac de Joux. Lorsqu'on franchit cette colline, on parvient dans une large combe parallèle à la vallée. Cette dépression s'atténue en direction du sud-ouest où la forêt se substitue progressivement à la prairie. On trouve dans cette combe un sol limoneux-glaiseux ou fortement humifère par endroits. Dans les fonds, on peut y voir aussi quelques tourbières ou marais. La partie nord-est s'exploite comme prairie de fauche ou comme pâturages, tandis qu'au sud-ouest on ne trouve plus que des exploitations d'estivage. Toute la partie nord-ouest de la commune est occupée par la forêt dense du Risoux qui s'étend en une bande atteignant près de 3 km de largeur et longeant la frontière sur 11 km.

Selon la carte géotechnique de la Suisse, le sous-sol se présente comme suit: Dans la vallée centrale, le sol repose sur des dépôts limoneux renfermant des blocs roulés ou anguleux, passant à des glaises et argiles proprement dites, ordinairement en couvertures minces (moraines, argiles de ruissellement). Sur la rive droite de l'Orbe, on trouve un banc étroit des dépôts graveleux et sableux, parfois avec intercalations de limons ou légère couverture de glaise (graviers glaciaires et récents).

Tout le reste du territoire repose sur le calcaire en général, fréquemment entremêlé de marnes.

Climat

Moyenne de précipitations annuelles : (1901 - 1940) 154 cm
estivales : mai-août (1901 - 1940) 54 cm

Ces données sont valables pour la région du Sentier. La somme des précipitations annuelles augmente sensiblement en altitude. Au cours de la même période, on a enregistré une moyenne de 163 cm au Marchairuz et de 209 cm au Chalet à Capt dans le Risoux. Ce dernier chiffre représente la moyenne la plus élevée qu'on ait enregistré dans le Jura suisse.

On peut estimer que de fortes chutes de grêle occasionnant des dégâts à l'herbage et dans les jardins potagers se produisent une année sur deux.

Une grande partie des précipitations tombe sous forme de neige et donne lieu à des amoncellements importants et durables. Le déneigement des routes représente pour la commune une dépense annuelle moyenne de 60'000 francs. La période hivernale est habituellement rude et longue.

Pratiquement tout le territoire du Chenit se trouve exposé à la bise et au vent du sud qui se manifestent violemment. On ressent aussi le vent d'ouest.

Le fond de la vallée est très exposé aux gels tardifs. Il arrive même que des gelées blanches se produisent en plein été. Les mêmes phénomènes se retrouvent sur les plateaux ou dans les combes de certains pâturages. En revanche, les flancs de la vallée et les surfaces en pente sont moins sujets à ces baisses estivales de la température. En principe, les gelées tardives n'ont pas de conséquences fâcheuses.

Catastrophes naturelles

Bien qu'elle semble à l'abri de toute catastrophe, la commune du Chenit a été marquée par 2 cyclones dévastateurs qui se sont abattus sur la région à 81 ans d'intervalle. Le premier ouragan s'était produit le 19 août 1890. Il avait endommagé ou détruit plusieurs bâtiments, notamment au Crêt des Lecoultras, au Crêt Meylan et au Campe. Au dessus du hameau du Campe, la forêt avait été complètement ravagée.

Le 26 août 1971, la commune était à nouveau frappée par un cataclysme semblable au précédent, suivant approximativement la même trajectoire. Le bilan de cette deuxième catastrophe était lourd. On comptait 79 bâtiments touchés, soit pour environ 2 millions de dégâts. 67 ménages étaient sinistrés, dont 32 ont dû être délogés, soit 94 personnes au total. 5 personnes ont été blessées. Côté bâtiments agricoles, 1 ferme a été détruite, 2 autres ainsi que 2 granges ou remises ont subi des dégâts partiels. En forêt, le cyclone de 1971 a arraché ou cassé environ 150'000 m³ de bois, dont 15'000 m³ sur le territoire du Chenit.

Au cours de l'hiver 1971/72 la violente bise qui s'est manifestée en novembre et en avril a porté un nouveau coup à la forêt, déracinant plusieurs milliers de mètres cubes.

Conditions économiques

Situation par rapport aux voies de communication

La commune du Chenit est reliée au réseau CFF par le chemin de fer privé Pont-Brassus qui est une ligne à voie normale. Les gares du Brassus et du Sentier assurent le service aux marchandises. Les voyageurs peuvent en outre emprunter ce moyen de transport aux haltes de Chez-le-Maitre, de La Golisse et du Rocheray.

Sur les deux côtés du Lac de Joux, de très bonnes routes asphaltées conduisent vers l'extrémité nord-est de la vallée d'où l'on peut descendre vers Cossonay ou vers Orbe par les cols du Mollendruz et du Pétra-Félix, ou se rendre à Vallorbe. Mais le chemin le plus court pour la plaine reste la route du Marchairuz qui franchit la chaîne au sud-est et donne directement accès à La Côte, d'où l'on peut rapidement atteindre Genève ou Lausanne. Cette voie n'est malheureusement pas maintenue ouverte durant tout l'hiver, ce qui oblige les véhicules désirant aller vers Nyon ou vers Genève à faire un détour par la France au sud-ouest en direction de La Cure. La fermeture dure habituellement de décembre à Pâques.

Un service régulier d'autos postales circule entre Le Sentier et Le Pont par l'Orient et la rive droite du lac. Durant certains mois d'été, une automobile postale relie

quotidiennement Le Brassus à Begnins par le Col du Marchairuz.

Toute la partie basse de la commune est sillonnée par d'excellentes routes asphaltées reliant les localités entre elles et desservant même les hameaux ou les fermes situés à l'écart. Bon nombre d'exploitations d'estivage disposent également d'accès goudronnés.

Les prairies de fauche ne disposent pas toutes de chemins de desserte et l'on s'y rend à travers prés. La création de chemins en dur n'apparaît toutefois pas comme une nécessité, sauf pour quelques régions humides qui présentent un risque d'enlissement des véhicules.

Bâtiment

Les fermes se répartissent dans tout le fond de la vallée, en aval du pâturage de La Bursine, ainsi que dans la combe surélevée qui s'étend au nord-est du pâturage de la Thomasette en direction du Solliat, jusqu'à la limite communale du Lieu.

La ferme la plus élevée habitée à l'année se trouve sur le côté droit de la vallée à 1115 m d'altitude au lieu dit Les Fuves.

Les fermes de la Vallée de Joux sont de solides bâtiments en pierre et maçonnerie de chaux. Elles sont recouvertes de tôle, le faite du toit étant toujours orienté dans l'axe de la vallée, ceci afin d'éviter que les courants ne produisent des ammoncellements de neige sur les pans. L'habitation et le rural se trouvent réunis sous le même toit. Il n'est pas rare de voir plusieurs bâtiments contigus alignés, disposition qui empêche aujourd'hui toute extension. Pourtant, des travaux d'agrandissement de ruraux s'avèrent nécessaires dans plusieurs cas, car l'étendue des domaines s'est sensiblement accrue.

On attache en général suffisamment d'importance à l'entretien et à l'assainissement des fermes. Tous les logements sont maintenant pourvus d'installations sanitaires appropriées.

Partout, on dispose d'eau potable en suffisance. Un réseau communal la distribue au Sentier, Derrière la Côte, à Pignet-Dessus, à Pignet-Dessous et en Tribillet. Au Solliat, le réseau distributeur appartient à une société. Les villages de l'Orient, du Campe et du Brassus sont ravitaillés par des réseaux privés. Quelques fermes dépendent encore exclusivement de leurs sources privées. A l'exception de la plupart des chalets d'estivage, l'électricité parvient dans tous les bâtiments agricoles. Un service électrique intercommunal achète le courant en gros à la Compagnie vaudoise d'électricité et le distribue dans toute la Vallée de Joux.

Surface productive

Aux environs des principaux villages, et notamment dans la région du Sentier, on assiste actuellement à une forte régression des surfaces agricoles au profit de la construction. L'autorité communale a élaboré un plan définissant les différentes zones de construction.

Par suite de la mise à ban des forêts sur certaines propriétés, quelques clairières herbeuses situées à l'écart ont été vouées au reboisement. On envisage également de reboiser un pâturage dans sa totalité.

Sans la forêt, les surfaces productives de la commune se répartissent comme suit :

- Terres cultivables proprement dites : 659 ha
- Pâturages attenants exclusifs : 92 ha
- Marais à litière : 85 ha
- Pâturages exclusifs d'estivage : 2782 ha

Conditions de propriété

La presque totalité des prés et champs appartient à des privés, mais à peine 40 % de leur surface totale est en possession des agriculteurs. La commune possède environ 7 ha de terrain agricole qu'elle loue. Le village de l'Orient est propriétaire d'un domaine de 12 ha exploité par un fermier.

La plupart des pâturages sont des propriétés communales, dont la commune du Chenit en détient la plus grande part, le solde se répartissant entre les personnes privées et différentes communes de La Côte. La combe des Begnines sise sur le territoire d'Arzier appartient également à la commune; elle se divise en 3 beaux pâturages.

Conditions d'exploitation

Aujourd'hui, la commune compte 55 entreprises agricoles. Leur nombre a constamment régressé depuis la fin de la dernière guerre mondiale. Ce sont surtout de petites exploitations dont le rendement n'assurait plus un revenu suffisant qui ont disparu. Maintenant, elles se trouvent absorbées par d'autres domaines qui les louent en bloc ou par parcelles, avec ou sans les bâtiments. Certains louent même 2 à 3 petits domaines pour arrondir leurs terres. Six domaines s'exploitent entièrement en fermage.

Pour l'année 1969, la statistique fédérale indique 61 exploitations agricoles pour l'ensemble de la commune et une superficie moyenne de 17,5 ha par exploitation.

L'entreprise agricole la plus importante du Chenit est entre les mains de M. Rochat Maurice, La Golisse. Elle atteint une superficie de 43 ha, soit 35 ha en fermage et location et 8 ha en propriété. On trouve ensuite M. Magnin Maurice à Pignet-Dessous qui dirige une ferme de 29 ha, dont 17 ha en propriété, ainsi que MM. Pignet Frères au Campe qui exploitent également 29 ha, dont 7 ha en propriété. Citons encore M. Caillet Pierre à l'Orient qui se trouve à la tête d'un domaine de 28 ha, dont 11 ha en propriété. Ces chiffres ne représentent que les surfaces exploitées comme prairies de fauche, pâturages non compris.

Dans de nombreux cas, la location a permis de regrouper les terres, si bien que le morcellement n'est pas excessif. Les terrains les plus accidentés s'exploitent généralement comme pâturages attenants.

En règle générale, les jeunes bovins font un séjour de 4 mois au pâturage, soit sur différentes propriétés communales ou privées. Plusieurs agriculteurs estivent tout ou partie de leurs troupeaux sur des pâturages dont ils sont propriétaires ou qu'ils louent. Quelques génisses passent même la saison d'estivage sur territoire français.

Terrains enclavés

Deux exploitants de la commune cultivent 7,5 ha sur le territoire du Lieu et 2 ha sur le territoire de l'Abbaye. Inversement, un agriculteur de la commune de l'Abbaye exploite 5 ha sur Le Chenit. Quelques paysans de la plaine louent des prairies de fauche ou achètent le foin sur pied et viennent le récolter, ce qui représente annuellement 20 à 25 ha au total.

Prix des terres, fermages, dettes

Pour les transactions de terrain agricole les plus récentes, on a payé environ 1 franc le m². En vue de leur extension, la commune et les 3 principaux villages achètent des terres agricoles de compensation au prix moyen de 1,25 Fr le m².

Dans la mesure du possible, ces terrains sont ensuite échangés contre surfaces qu'on désire acquérir à proximité des agglomérations.

Le terrain à bâtir équipé et aménagé se paie 15.- à 20.- Fr le m2.

Les exploitations en fermage se louent à raison de 100.- Fr la pose vaudoise (45 a) bâtiments compris, soit 220 Fr l'ha. Pour les bons terrains, la location par parcelles atteint un prix légèrement plus élevé, tandis que les champs de qualité médiocre ou en forte pente peuvent s'exploiter à raison de 60 à 70 Fr la pose (135 à 155 Fr l'ha).

L'endettement agricole peut être qualifié de moyen. Une ou deux exploitations seraient toutefois dans une situation plus difficile, mais non désespérée. Les achats de machines sont les principaux responsables de l'endettement actuel. Pour les paiements, il est possible d'obtenir des arrangements avec les vendeurs ou avec les banques. Quelques-uns ont eu recours à des emprunts auprès du fonds d'investissements agricoles. D'autres ont pu assainir leur situation en vendant du terrain pour la construction.

Formation professionnelle

Pour les jeunes gens ne faisant pas d'apprentissage agricole, les cours professionnels restent facultatifs. On compte dans la commune une dizaine d'exploitants diplômés d'une école d'agriculture. 46 entreprises agricoles sont affiliées au Service vaudois de vulgarisation agricole qui organise chaque hiver 4 à 5 séances d'information, conférences ou cours.

Groupements d'entraide

Les principales associations professionnelles auxquelles adhèrent les agriculteurs du Chenit sont:

- Les Laiteries Réunies du Sentier qui englobent les régions de Derrière la Côte et du Solliat
- La Société de laiterie-fromagerie de l'Orient
- La Société de laiterie-fromagerie du Brassus
- Le Syndicat d'élevage bovin du Brassus
- Le Syndicat d'élevage bovin Solliat-Sentier
- Le Syndicat chevalin de la Vallée de Joux
- Le Syndicat d'alpage de l'Orient
- La Société d'assurance du bétail Solliat-Sentier

Il n'existe pas de coopérative agricole d'achat, mais la plupart des agriculteurs sont clients du dépôt FVAV de Croy.

Pour les questions financières, il y a possibilité de s'adresser, au Sentier: aux agences de la Banque Cantonale Vaudoise, du Crédit Foncier Vaudois et au Crédit Mutuel de la Vallée. Au Brassus, on trouve une Caisse Raiffeisen.

Au sentier et à l'Orient, il existe des succursales de la Société coopérative de consommation Coop-Nord vaudois.

Le village du Sentier possède un congélateur collectif où il est possible de louer des cases.

Pour la maladie et les accidents, les familles paysannes sont assurées auprès de la FRV.

Main-d'oeuvre, gains accessoires

Comme partout, la main-d'oeuvre agricole se fait de plus en plus rare. On trouve au

total une dizaine d'employés dans les fermes de la commune, dont 3 suisses et 2 étrangers. Chaque agriculteur s'organise de manière à pouvoir exploiter au mieux son domaine dans le cadre familial.

Il y a encore possibilité de trouver un revenu accessoire en forêt. 3 à 4 agriculteurs sont équipés de tracteurs avec treuils pour le débardage et le transport de bois.

Autrefois, la plupart des agriculteurs complétaient leur revenu en collaborant à l'exploitation des vastes étendues forestières qui recouvrent le territoire communal, soit en travaillant comme bûcherons, soit comme voituriers avec leurs chevaux. Cette double activité a presque totalement disparu, chacun s'étant spécialisé dans l'un ou l'autre des secteurs.

On trouve encore 3 horlogers-agriculteurs. La pratique simultanée de ces deux activités se perd également et la spécialisation s'est presque exclusivement produite en faveur de l'horlogerie.

Deux agriculteurs exécutent encore différents travaux pour la commune, l'importance de leurs domaines ne leur assurant pas un revenu suffisant.

Exode rural

En 1941, 365 personnes dépendaient de l'agriculture, soit le 8,7 % de la population totale de la commune qui comptait 4176 habitants. En 1960, la population du Chenit avait passé à 5242 âmes et la population agricole n'en représentait plus que 279, soit le 5,3 %. Le dernier recensement de 1970 dénombrait 5465 habitants et on estime que le nombre de personnes vivant de l'agriculture n'excédait guère 4,5 % de ce chiffre.

Comme on peut le voir, l'agriculture est depuis longtemps minoritaire, l'horlogerie s'étant implantée dans la commune au XVIII^e siècle déjà.

En 1939, on dénombrait 146 exploitations agricoles avec une superficie moyenne de 7,5 ha (17 poses). 50 exploitations cultivaient plus de 10 ha. Trente ans plus tard, le nombre d'entreprises est tombé à 61, soit une diminution de 58 %. Au cours de la même période, la somme des exploitations dont l'étendue dépassait 10 ha n'a diminué que de 5 unités, soit de 10 %.

Il n'y a donc pas eu exode rural, mais une spécialisation s'est produite, entraînant une migration vers le secteur industriel surtout, comme énoncé dans le chapitre précédent.

Entreprises diverses et tourisme

L'industrie horlogère et les branches annexes ont donné naissance à plusieurs entreprises qui se répartissent dans les trois principaux villages et emploient une grande partie de la population active.

Toute la gamme des entreprises artisanales et commerciales est représentée dans la commune. Ce développement est surtout dû à l'isolement relatif de la vallée par rapport au reste du canton et aux besoins créés par l'augmentation constante de la population.

Le tourisme est représenté par 9 hôtels, environ 50 appartements ou chalets de vacances et un camping. Au cours de l'année 1971, on a enregistré 11'200 nuitées d'hôtel, dont une grande partie se rapportait à des touristes de passage. Au camping, le nombre de nuitées pour tentes ou caravanes atteignait environ 2700. Pour l'instant, le développement de l'activité touristique reste modéré.

Mécanisation et motorisation

La motorisation s'est fortement développée au cours de ces 20 dernières années. Pour la

récolte des fourrages, chaque exploitation est équipée du matériel nécessaire.

La société de laiterie du Solliat et le syndicat d'alpage de l'Orient détiennent une bossette à pression, un chargeur à fumier, un épandeur d'engrais et un pulvérisateur pour la lutte antiparasitaire.

Plusieurs agriculteurs ont conclu des arrangements à l'amiable à deux ou à trois pour l'utilisation de différentes machines, à l'exception de celles servant à la récolte des fourrages secs.

La traite mécanique tend à se généraliser dans toutes les exploitations d'une certaine importance.

Vu la topographie assez favorable, les agriculteurs de la vallée ne sont pas contraints d'acquérir un équipement typiquement montagnard. D'ailleurs, l'étendue des domaines exige au contraire des machines à rendement élevé.

On voue généralement suffisamment de soins à l'entretien et au remisage de ce matériel. Deux ateliers mécaniques sont à même d'effectuer les réparations éventuelles. Il existe également plusieurs garages pour voitures dans la commune.

L'acquisition d'un ou deux chargeurs à fumier avec dispositifs permettant la creuse de tranchées en vue de l'assainissement des grandes surfaces humides serait souhaitable.

Divers

Les soins médicaux sont assurés par 3 médecins établis dans la commune. L'hôpital du Sentier reçoit les patients de toute la vallée.

Pour les maladies du bétail, on fait appel au vétérinaire du Sentier.

La présence d'un collège secondaire permet aux enfants de recevoir un enseignement très complet. Une école professionnelle technique est à même de former les jeunes gens désireux de se spécialiser dans la branche horlogère ou dans la mécanique de précision.

On compte de nombreuses sociétés sportives et culturelles au sein desquelles collabore activement la population agricole.

La commune du Chenit est administrée par une municipalité de 7 membres, dont un agriculteur. L'assemblée législative est formée par le conseil communal qui réunit 75 membres. Les trois principaux villages du Sentier, du Brassus et de l'Orient forment 3 fractions communales. Chaque fraction bénéficie d'une certaine indépendance vis-à-vis de l'administration centrale et possède un conseil de village et un président. Elles se donnent pour tâche d'assurer l'éclairage public, de résoudre les problèmes d'urbanisme et de la construction d'habitations collectives. Chaque village prélève un impôt d'environ 0,15 Fr. par franc payé à l'Etat, auquel vient s'ajouter l'impôt communal qui est de 0,95 Fr. par franc payé à l'Etat.

Une trentaine de personnes sont employées dans les différentes fonctions communales telles que l'administration, le service forestier, la police, etc.

On emploie en outre 15 bûcherons à plein temps et 15 ouvriers pour la voirie, la construction de routes ou d'autres travaux.

Cultures végétales

Systèmes culturels: exploitation du Jura avec pâturages.

Cultures fourragères

Les surfaces herbagères s'exploitent dans leur totalité en tant que prairies naturelles. Mis à part les nombreux endroits trop humides, elles produisent un fourrage de bonne qualité.

Plusieurs agriculteurs pâturent les champs durant une année ou deux et les réservent ensuite à nouveau pour le fauchage. Cette pratique permet d'éliminer certaines espèces indésirables telles que les rhinantes, les colchiques et autres.

La plupart des champs permettent 2 coupes, soit foin et regain. La région du Brassus est souvent plus favorable à la production de regain que le reste de la commune. Les fenaisons débutent vers le 20 - 25 juin. Le fauchage a lieu au moyen de tracteurs équipés de barres de coupe ou de faucheuses rotatives. Toute la récolte est séchée sur le sol. Pour la rentrée des fourrages, on utilise surtout l'autochargeuse. Quelques uns ont recours à la presse à haute densité, ce qui offre un gain de place dans les bâtiments. Un ou deux petits agriculteurs ramassent encore tout leur foin à bras, le chargeant en vrac sur des chars.

Toute la commune se trouve en zone de fabrication fromagère; l'ensilage n'est donc pas possible.

Maintes exploitations ont installé des séchoirs en grange par ventilation de différents systèmes.

Depuis la fermeture du séchoir à herbe de Gimel en 1971, il n'existe plus d'installation semblable où l'on puisse se rendre pour sécher artificiellement les fourrages.

Culture des champs

En raison des perspectives de rendement trop aléatoires, la culture des champs a assez rapidement disparu depuis l'abrogation du Plan Wahlen.

En 1944, les terres ouvertes représentaient 78,5 ha, dont entre autres 4,5 ha de froment de printemps, 6 ha d'avoine, 1 ha d'orge d'automne, 37 ha d'orge de printemps, 18 ha de pommes de terre et 6 ha de légumes.

Cultures maraîchères

Les familles paysannes entretiennent généralement un jardin potager pour leur approvisionnement. Les cultures de légumes en plein champ ou "plantages" ont totalement disparu.

Le climat de la vallée ne se prêterait pas à la pratique des cultures maraîchères intensives.

Arboriculture fruitière

On trouve quelques arbres fruitiers Sur le Crêt, à l'est de l'Orient. Ils sont représentés par des pruniers, pommiers et cerisiers. Le plus souvent, ils donnent de petites récoltes.

Le secteur fruitier est peu à peu abandonné et les arbres qu'on enlève ne se remplacent pas.

Fumure

La totalité des exploitations emploient la paille pour la litière. Le fumier de ferme est stocké sur des emplacements réservés à cet effet. Environ les 3/4 des aires à fumier

sont bétonnées et disposent d'un écoulement dans la fosse à purin. Bien souvent, la capacité des fosses se révèle insuffisante en raison de l'accroissement sensible des troupeaux quant à leur importance au cours de ces dernières années.

Le fumier se mène sur les prairies en automne. Pour ce faire, on utilise des épandeurs dont le chargement a lieu de plus en plus à la machine.

Quelques agriculteurs mènent encore le fumier avec des chars traditionnels, toute la manutention se faisant à bras.

Pour la vidange des fosses, on a toujours plus recours aux bossettes à pression qu'on utilise même dans les fermes équipées d'installations avec tuyaux d'épandage.

Il y a possibilité pour certains de miser le purin des porcheries du Solliat et du Sentier qui dépendent toutes deux de fromageries.

Comme engrais d'appoint, on répand surtout des scories thomas et du sel de potasse l'automne, ainsi que des engrais complets au printemps.

Sylviculture

Le territoire du Chenit compte 6496 ha de forêt, ce qui représente le 65 % de la superficie totale de la commune. Les espèces résineuses couvrent 85 à 90 % de cette étendue. L'immense forêt du Risoux, qui est aussi la plus grande de Suisse, produit un bois d'épicéa de qualité très recherchée en raison de sa finesse.

Environ 1600 ha restent encore grevés de droit de pacage et sont partiellement parcourus par le bétail. Plusieurs forêts mériteraient encore d'être aménagées, mais les opinions des forestiers et des agriculteurs divergent généralement à ce sujet.

Les forêts publiques, soit les propriétés communales et de l'Etat, disposent pour leur exploitation de bons chemins en nombre suffisant. En revanche, les propriétés privées manquent encore parfois de voies d'accès adaptées aux besoins actuels.

Les travaux de bûcheronnage sont confiés à des professionnels. Il en est de même pour le débardage, bien que quelques agriculteurs collaborent encore partiellement à ce travail avec leurs tracteurs ou leurs chevaux.

L'écorçage se fait actuellement à la machine lorsque le bois se trouve à portée de camion. Pour l'instant, on s'active à la mise en valeur des milliers de mètres cubes déracinés ou cassés par le cyclone et par la bise. Malgré tous les efforts entrepris, des pertes importantes ne pourront être évitées.

La surface forestière se répartit entre les propriétaires suivants:

<u>Propriétaires</u>	<u>Superficie</u>	<u>Possibilité</u>
Commune du Chenit	2600 ha	9000 m ³
Etat de Vaud	1235 ha	5500 m ³
Personnes privées	1250 ha	2400 m ³
Commune de Bursins, de Le Lieu et de l'Abbaye	566 ha	2500 m ³
Commune de Morges	250 ha	1250 m ³
Commune de Bière	244 ha	hors possibilité
Commune de Le Vaud	140 ha	250 m ³
Commune de Gimel	75 ha	120 m ³
Totaux	6496 ha	21270 m ³

Exploitation animale

Chevaux

L'effectif des chevaux a subi une forte régression, notamment depuis 1956. Il semble maintenant qu'il y ait un regain d'intérêt en faveur du cheval de selle.

Lors du recensement d'avril 1972, 16 propriétaires détenaient 10 juments, dont 3 poulinières, 8 hongres, 2 poulliches âgées de 40 jours et plus et un jeune dont l'âge était inférieur à 40 jours.

Huit agriculteurs sont membres du syndicat chevalin de la Vallée de Joux dont le siège se trouve au Sentier.

Bovins

Race : du Simmental et quelques produits de croisements avec la race Montbéliarde

En avril 1972, on comptait 64 propriétaires de bovins pour un effectif de 1282 têtes, soit 7 taureaux, 11 boeufs, 545 vaches, 366 génisses dont l'âge était supérieur à 1 an, 259 jeunes bovins âgés de 40 jours à un an et 94 veaux âgés de moins de 40 jours.

La statistique fédérale indique qu'en 1944, le troupeau de bovins s'élevait à 1224 pièces, dont 592 vaches. Les possesseurs étaient alors au nombre de 144. C'est en 1951 qu'on a enregistré l'effectif le plus important, soit 1367 bêtes dont 710 vaches pour 123 exploitants. Au cours de ces 20 dernières années, le nombre de laitières a subi une régression constante, bien que le total des bovins n'ait pas beaucoup diminué.

La reproduction par l'insémination artificielle a pris une extension considérable.

La plupart des agriculteurs adhèrent à l'un des deux syndicats d'élevage bovin de la commune et soumettent leurs vaches au contrôle laitier.

Le syndicat d'élevage du Brassus compte 26 membres avec 290 femelles et 6 mâles inscrits au herd-book. 20 exploitations font partie du syndicat d'élevage Solliat-Sentier où 287 femelles et 2 mâles figurent aux registres. Au cours de l'année 1970-71, 556 laitières ont été annoncées au contrôle laitier pour les 2 syndicats. De ce chiffre, 422 vaches ont obtenu un certificat de rendement laitier pour 270 à 305 jours de contrôle avec une moyenne de 46,4 quant-à l'indice de productivité.

Le secteur bovin, duquel dépend tout le revenu agricole, revêt une importance considérable. Il s'oriente simultanément vers la production laitière et vers l'élevage. On n'achète que rarement des bêtes de rente, la remonte du troupeau étant largement assurée par le propre élevage.

La période d'alimentation en vert débute vers le 20 mai et se termine aux environs du 20 octobre. Tout le bétail se nourrit au pâturage. Seuls un ou deux agriculteurs vont occasionnellement à l'herbe pour compléter la ration journalière. Durant l'hiver, les aliments de base sont le foin et le regain, auxquels viennent s'ajouter d'importantes quantités de mélanges concentrés achetés dans le commerce.

Débouchés pour les produits de l'élevage

Les agriculteurs de la commune peuvent livrer leur lait à la fromagerie du Brassus, à la fromagerie de l'Orient, à la fromagerie du Solliat et à la laiterie du Sentier.

La plupart des exploitations d'estivage occupées par du bétail laitier venant de la plaine fabriquent du fromage ou livrent leur lait ou la crème à l'extérieur de la commune, tandis que les agriculteurs du Chenit qui exploitent un pâturage continuent

généralement à livrer leur production auprès de la société de laiterie dont ils sont membres.

Au cours de ces trois dernières années, les livraisons ont été les suivantes:
(années laitières 1.11 - 31.10)

Fromagerie du Brassus:

1968 - 69	26 producteurs	694'030 kg
1969 - 70	26 "	766'510 kg
1970 - 71	25 "	788'960 kg

Fromagerie de l'Orient:

1968 - 69	10 producteurs	(+ 1 exploitation d'estivage 4 mois)	345'190 kg
1969 - 70	9 "	(+ 1 " " 4 mois)	375'270 kg
1970 - 71	8 "	(+ 1 " " 4 mois)	370'960 kg

Fromagerie du Solliat:

1968 - 69	10 producteurs	(+ 2 exploitations d'estivage 6 mois)	312'480 kg
1969 - 70	7 "	(+ 2 " " 5 mois)	311'440 kg
1970 - 71	10 "	(+ 2 " " 6 mois)	398'700 kg

Laiterie du Sentier:

1968 - 69	11 producteurs	(+ 1 exploitation d'estivage 2 mois)	263'870 kg
1969 - 70	10 producteurs		217'780 kg
1970 - 71	8 producteurs		145'600 kg

Total pour l'ensemble de la commune:

1968 - 69	56 producteurs	+ 4 exploitations d'estivage	1'615'570 kg
1969 - 70	52 "	+ 3 " "	1'671'000 kg
1970 - 71	51 "	+ 3 " "	1'704'220 kg

Dès le 1^{er} mai 1972 le prix à la production est de 62,15 ct. Pour les agriculteurs livrant leur lait dans les fromageries, on doit ajouter à ce prix la prime pour fabrication et l'indemnité pour non-ensilage.

La société de fromagerie du Brassus gère elle-même la fabrication de son lait. Un fromager fort compétent a été engagé à cet effet. Cette société exploite également un magasin de produits laitiers.

A l'Orient et au Solliat, le lait est acheté par le laitier de l'Orient qui fabrique simultanément aux deux endroits.

Le lait du Sentier se vend surtout pour la consommation directe.

Outre le fromage de gruyère, les fromageries de la commune fabriquent le "Combier" ou le "Tribillet" spécialités qui deviennent toujours plus appréciées. Durant l'hiver, on confectionne surtout les excellents vacherins "Mont-d'Or" dont la réputation n'est plus à faire.

Le bétail de rente excédentaire et les vaches de réforme s'écoulent par la vente directe ou par l'intermédiaire de marchands qui visitent les fermes. Les jeunes animaux ne donnant pas satisfaction peuvent s'éliminer avec subsides lors des marchés organisés périodiquement au Sentier par la CBV.

Porcins

Depuis 1944, l'effectif porcin a passé de 114 sujets à 459, tandis que le nombre de

détenteurs qui était de 24 est tombé à 14 en 1972. On ne pratique plus d'élevage. Il existe 6 porcheries d'engraissement gardant 318 animaux au total. Deux d'entre elles dépendent des fromageries de l'Orient et du Sentier et deux autres appartiennent à des particuliers non-agriculteurs. Deux exploitants agricoles pratiquent l'engraissement, l'un avec 65 porcs et l'autre avec 45. Le reste des animaux se répartit dans différentes fermes pour l'approvisionnement direct et pour la vente.

Caprins et ovins

Ces deux espèces n'ont jamais revêtu d'importance dans l'économie agricole de la commune. On ne dénombre que 6 moutons et 1 chèvre pour 3 propriétaires.

Volailles

A peine la moitié des entreprises agricoles entretiennent encore des animaux de basse-cour pour leur propre approvisionnement. Il n'existe aucun poulailler industriel d'engraissement ou de ponte.

Apiculture

Sept agriculteurs détiennent au total une soixantaine de colonies.

Approvisionnement direct

a) du ménage

L'approvisionnement direct est assuré en ce qui concerne les produits laitiers. Il n'est que partiellement assuré en légumes, en viande de volailles, de porcs et en oeufs. Dans l'ensemble, les ménages agricoles demeurent tributaires du commerce dans une assez forte proportion pour différents produits alimentaires.

Les pommes de terre sont livrées par le dépôt FVAV de Croy.

Dans la commune, il existe encore un ménage qui fait tout son pain à domicile.

b) de l'exploitation

Les fourrages grossiers récoltés sur place suffisent normalement pour l'hivernage du bétail. L'absence totale de cultures céréalières oblige chacun à se procurer des farines fourragères ainsi que la paille nécessaire pour la litière. La plupart achètent cette dernière au moment de la moisson en plaine, bottelée et prise sur le champ.

Améliorations foncières

Les principales améliorations foncières effectuées depuis 1940 avec l'aide des pouvoirs publics sont:

<u>Désignation du lieu</u>	<u>Amélioration</u>	<u>Subvention %</u>	<u>Coût</u>	<u>Subvention</u>	<u>Date</u>
Derrière la Côte	Assainissement	20	15'096.90	6'038.80	5.40
Pâturage des Begnines	Citerne	20	5'692.50	600.—	4.45
Solliat et environs	Assainissement	45	130'532.55	58'500.—	11.48

Désignation du lieu	Amélioration	Subvention %	Coût	Subvention	Date
Le Sentier	Assainissement	30	20'818.85	6'000.—	7.44
L'Orient	Fosse à purin assainissements	20	4'063.25	600.—	7.45
Chalet du Chef	Fosse à purin, chemin	20	6'116.95	740.—	5.45
Au Bas du Chénit	Assainissements d'étables	15	13'866.25	1'959.95	3.49
Grands Plats, etc	Clôture + citerne	20	4'672.15	2'512.25	2.50
Pâturage Pignet-Dessus	Citerne	15	2'205.20	330.80	4.50
Le Carré, Bas du Chénit	Assainissements d'étables	15	8'377.60	855.—	5.54
Pâturage Les Grands Crossets	Citerne	15	12'103.—	1'575.—	3.59
Monts-Bière-derrière	Etable alpestre	14	42'300.—	5'122.—	7.61
Joux de Bière	Abri pour garde- génisses	14	36'790.—	4'690.—	3.64
Au Solliat	Assainissements d'étables	15	21'631.—	3'000.—	6.65
Alpage Pré de Bière	Bâtiments alpestres	15	104'000.—	15'000.—	7.67
Commune de Bise	Bâtiments alpestres	15	26'150.—	3'920.—	6.65
Pâturage Les Grandes Roches	Défrichement	20	annulé 4.9.65		
Alpage Grands Plats	Bâtiments alpestres	15	65'000.—	9'760.—	12.67
L'Orient	Assainissements d'étables	15	17'301.—	2'650.—	9.65
Derrière La Côte	Assainissements d'étables	15	65'600.—	9'840.—	5.69
L'Ecofferie	Assainissements d'étables	15	20'000.—	5'000.—	6.69
Chez les Golay	Rationalisation de bâtiments	30	65'900.—	19'770.—	6.71
Solliat-Derrière-la- Côte	Réunions parcellaires	35	39'900.—	13'960.—	9.70

On peut ajouter à cette liste le remaniement parcellaire imposé par l'Etat entre le Sentier et l'Orient à la suite de la correction de l'Orbe, actuellement en cours d'exécution.

La commune a pour sa part entrepris de grands efforts pour la création de chemins, pour leur asphaltage et leur entretien. Chaque année, elle procède à des améliorations et travaux d'entretien dans les différentes exploitations d'alpage qu'elle possède.

Améliorations nécessaires

- Correction et canalisation du lit de l'Orbe entre la Bursine et Le Sentier avec assainissement des surfaces humides par drainages, curage de ruisseaux et colmatages
- Entreprendre un regroupement parcellaires
- Poursuivre l'agrandissement des bâtiments d'exploitation ou la construction de ruraux en dehors des agglomérations
- agrandir les fosses à purin dont la capacité se révèle insuffisante et bétonner encore quelques aires à fumier
- Résoudre le problème de l'approvisionnement en eau pour certaines fermes des secteurs no.1 et 2 qui ne disposent que de sources privées de trop faible débit.

(Au sujet des améliorations à effectuer sur les pâturages, voir sous le chapitre "Economie alpestre").

POPULATION (Recensement de la population)	1860	1900	1920	1930	1941	1950	1960	1970
Habitants, total	3236	3796	4126	4018	4176	4604	5242	5465
de sexe masculin	1654	2005	1993	1921	1966	2173	2458	2679
de sexe féminin	1582	1791	2133	2097	2210	2431	2784	2786
Population agricole, total				333	365	307	279	
en % des habitants				8,3	8,7	6,7	5,3	

SURFACES (Statistique de la superficie)	1923/24 ha	1952 ha		
Territoire communal	9958	9958		
Superficie improductible	67	100		
Terres productives (Terres cultivables proprement dites, alpages et pâturages, marais à litière, forêts)	9890	9858		
dont forêts	4016	5946		

SURFACES (Cadastre de la production agricole)

	1972 ha			
Terres cultivables proprement dites	659			
Pâturages attenants exclusifs	92			
Poin des rochers				
Alpages, dont pâturage clôturé pour fanage	2782			
Marais à litière	85			

CONDITIONS DE L'EXPLOITATION AGRICOLE
(Recensement des exploitations)

Exploitations agricoles, total	168	146	113	77	61
dont le chef est principalement agriculteur	107	101	82	59	47
Exploitations affermées	25	28	27		
Exploitations agricoles administrées par un gérant		2	2		
Expl. agr. d'une superficie cultiv. de moins de 1 ha	6	11	4	5	5
" " " " " 1-5 ha	63	36	25	6	2
" " " " " 5-10 ha	43	49	38	13	9
" " " " " de 10 ha et plus	56	50	46	53	45
Grandeur moyenne des expl. (sans forêts), en ares	843	757	964	1379	1754
Parcelles par exploitation (sans forêts), en ares	7	7	8	5	
Surfaces moyennes par parcelle (sans forêts), en ares	85	90	103	256	
Installation de purinage			4	4	6

[illegible][illegible]

EFFECTIF DU BÉTAIL		1936		1942		1944		1946		1951		1956		1961		1966		1969	
		pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes	pos.	têtes
<u>Chevaux,</u>																			
<u>Chevaux, total</u>		79	87	81	104	80	103	81	113	66	83	65	86	49	63	36	45	20	23
Juments poulinières			1		9		14		9		5		9						
Etalons																			
Poulains de moins de 1 an					4		10		4		1		2						
Poulains et jeunes chev. de 1-4 ans)			2		6		5		10		1		2						
Mulets et bardots		1	1										2						
Anes																			
Expl. avec 1 cheval		73								51	51	50	50						
Expl. avec 2 chevaux et plus		6								15	32	15	36						
<u>Bovins, total</u>		159	1230	144	1080	144	1224	133	1058	123	1367	104	1329	87	1302	68	1322	59	1262
Vaches			712		543		592		522		710		650		611		594		553
Taureaux			15		9		20		12		20		18				15		34
Boeufs			6		7		8		10		3		2				3		396
Génisses de plus de 2 ans			96		129		107		113		108		90				175		396
Génisses de 1 à 2 ans			115		175		221		179		202		216				181		279
Veaux de 1/2 à 1 an			76		59		78		65		68		112				109		279
Veaux de moins de 6 mois			210		158		198		157		256		241				245		279
<u>Porcs, total</u>		9	193	31	148	24	114	18	108	24	266	17	334	18	355	4	120	16	535
Porcs de moins de 6 mois			94		43		58		66		166		222						402
Truies			2				1		4		1		5		5				1
<u>Chèvres, total</u>		6	19	6	15	10	19	1	3	4	6	1	5			5	8	3	10
Chèvres de moins de 6 mois			6		4		4				2		2						
<u>Moutons, total</u>		3	6	2	8	2	7	3	16	4	15	2	10	3	11	3	16	1	2
Moutons de moins de 6 mois			1				1		7		5		3						
<u>Unités de gros bétail, total</u>			1066		985		1069		1011		1156		1162		1052		1031		988
<u>Poules, total</u>		205	2692	170	1277	172	1438		1955	95	2551	122	1686	86	1257	31	411	28	548
Pondeuses			2235		1168		1243		1628		2181		1492		982		352		507
<u>Ruches d'abeilles, total</u>		16	123					22	112	17	83	18	112	16	123	6	53	1	22
<u>Exploitations avec silos</u>												1955				3	1965	2	3
Capacité en m³																			
Silos pour fourrage vert																			
Silos à pommes de terre						1	30			4	90	5	101				113		65

PARC DES MACHINES

(Tracteurs et quelques machines agricoles importantes)

Genre de tracteur ou de machine	Nombre		
	1960	1965	1969
1. Tracteurs agricoles :			
A. à quatre roues : a) tracteurs de marque	24	)	)
b) anciennes automobiles transformées en tracteurs		)	) 51
c) Jeeps, Landrover, Unimog et autres véhicules tout terrain	4	)	3
B. monoaxes : y compris les motofaucheuses (même celles que l'on peut utiliser pour d'autres travaux, notamment comme houes à moteur, etc)	28	23	24
2. Motoculteurs, sauf ceux qui seraient déjà comptés avec les tracteurs			
3. Pulvérisateurs à moteur pour la lutte antiparasitaire (tirés par un cheval ou un tracteur)			
4. Moteurs fixes ou mobiles			
A. Sans moteurs électriques	7		
B. Moteurs électriques		53	
5. Treuils			
6. Moissonneuses-lieuses			
7. Moissonneuses-batteuses			
8. Ramasseuses-presses	8		
9. Hâcheuses-chargeuses			
10. Installation de traite mécanique	5	11	17

Description des secteurs

No	Nom du secteur	Terres cultivables pr.dites	Terres arables	Surface optimales	Remarques (Surface par estimation)
		ha	ha	ha	
1	Bas du Chenit: Le Carré, Vers les Scies, Le Piquet	44	14	4	Secteur ondulé sur les rives de l'Orbe. Déclivité moyenne à faible, s'accroissant au sud-est. Sol limoneux-glaissieux, humifère ou tourbeux par endroits. Forte humidité le long de l'Orbe et au sud du Piquet. Labours possibles sur environ 30 % de la surface, mais climat froid, gelées possibles même en août dans le fond. Région très exposée à la bise et au vent du sud. Prairie de fauchos et pâturage assez productifs. 9 ha de prairie humide, dont 4 ha ne produisant que de la litière. Terrain peu morcelé, grandes surfaces attenantes. Environ 30 % de la surface en location et l'exploitation en fermage. Bâtiments agricoles en bon état, rural rénové au Piquet. Pas de chemins de dessertes, aucune nécessité d'en construire. Approvisionnement en eau par sources privées exclusivement; alimentation insuffisante à la ferme du Carré, bonne ailleurs. Correction de l'Orbe et assainissement des surfaces humides nécessaires. Environ 8 ha de pâturages attenants considérés comme exclusifs.
2	Bas du Chenit: Crêt des Lecoultré Chez les Lecoultré Crêt chez Barney	42	16	4	Secteur d'exposition sud-est et nord-ouest sur les deux rives de l'Orbe. Terrain un peu mouvementé, pentes moyennes à faibles avec replats. Déclivité plus forte au sud-est. Sol limoneux glaissieux ou humifère. Humidité sur les rives de l'Orbe. Environ 40 % de la surface labourable. Climat froid, gelées estivales dans les bas fonds, très exposé au vent et à la bise. Prairies de fauche et pâturages, bon herbage. 6 ha de prairie humide, dont 4 ha donnant un herbage à litière. Terrain très morcelé en propriété, mais regroupé grâce aux locations. Environ 40 % de terres louées. Bâtiments agricoles bien entretenus, mais plus adaptés en raison de leur exiguïté. Réseau d'eau du Brassus jusque Chez les Lecoultré, sources privées ailleurs. Pas de dévestitures secondaires,

Description des secteurs

No	Nom du secteur	Terres cultivables pr.dites ha	Terres arables ha	Surface optimale ha	Remarques (Surface par estimation)
3	Chez Tribillet, Le Planoz, Le Brassus, Le Crêt des Lecoultré, Chez Meylan, Chez les Lecoultré	93	68	8	aucune nécessité d'en construire. Nécessité de corriger l'Orbe et d'assainir ses rives. Réparer la conduite d'amenée d'eau au Crêt des Lecoultré. Agrandir les bâtiments d'exploitation ou construire de nouveaux ruraux. Environ 6 ha de pâturages attenants considérés comme exclusifs. Grand secteur constitué de faibles pentes et de plateaux s'étendant sur les deux rives de l'Orbe. Sol limoneux-glaiseux, terre noire ou tourbe par endroits. Humidité le long de l'Orbe et au nord de Chez les Lecoultré. Possibilité de labours sur environ les 2/3 de la surface. Climat assez froid, gelées estivales possibles sur les plateaux bordant la rivière. Très exposé à la bise et au vent. Secteur presque exclusivement réservé à la récolte de fourrage sec. Belles prairies productives. 10 ha de prairie humide, dont 4 ha donnant plutôt un herbage à litière. Terres assez morcelées en propriété et regroupées grâce aux locations qui atteignent le 60 % de la surface. Bons bâtiments, mais trop petits. 2 ou 3 possibilités de colonisations. Peu ou pas de chemins de dessertes, pas nécessaires. Approvisionnement en eau par réseau du Brassus et 2 sources privées. Surfaces cultivables en diminution dans la région du Brassus et de Chez Meylan en raison des constructions. Correction de l'Orbe et assainissements des surfaces humides nécessaires. Envisager le regroupement des terres. 3 ha de pâturages attenants considérés comme exclusifs.
4	Piguet-Dessous, Chez Jacob, Chez Tribillet, Le Crêt Meylan	44	26	5	Secteur orienté vers le sud-est en pente moyenne à légère avec replats, configuration un peu ondulée. Sol limoneux-glaiseux, sain et productif. Secteur labourable à 60 % environ. Climat un peu moins froid que les

Description des secteurs

No	Nom du secteur	Terres culti- vables pr.dites ha	Terres arables ha	Surface optima- le ha	Remarques (Surface par estimation)
5	Le Campe, Chez Benjamin, Le Brassus	42	12	4	précédents, mais exposé aux vents. Très bon herbage, prairies de fauche et pâturages. Morcellement moyen, parcelles regroupées par les locations; 40 % de terres louées. Bâti-ments bien entretenus. Suffisamment de che-mins. Approvisionnement en eau par le réseau du Brassus. Plusieurs hectares absorbés par les zones à bâtir, surtout Chez Jacob et au Crêt Meylan. Nécessité de corriger le lit de l'Orbe, mais opération peu profitable à l'agriculture sur ce tronçon (zone à bâtir). 7 ha de pâturages attenants considérés comme exclusifs. Secteur pratiquement plat sur le côté nord-ouest de la route cantonale, pente moyenne à forte au sud-est de cette voie. Exposé sur-tout au nord-ouest. Terre humifère et tourbe dominantes sur tout le plateau. Sol limoneux-graveleux à limoneux-glaiseux sur le coteau sud-est. Environ 17 ha de prairie humides, dont 5 ha ne produisant que de la litière. 25 % de la surface se prêtant au labour. Cli-mat froid sur le plateau, exposé aux vents. Herbages assez productifs, mais passablement de flore des marais; très bon fourrage sur le coteau. Surface réservée surtout au fanage. Terrain très morcelé en propriété, morcelle-ment moyen quant à l'exploitation. Bâtiments agricoles bien entretenus, mais trop petits. Eventuellement 1 possibilité de colonisation. Insuffisamment de chemins de dessertes en raison des surfaces humides. Approvisionnement en eau par le réseau du Brassus, réseau de l'Orient au Campe. Quelque 3 ha absorbés der-nièrement par la construction sur ce secteur au Brassus. Nécessité de canaliser l'Orbe et le ruisseau qui s'y jette, tenter d'assainir les surfaces humides, compléter le réseau de chemins. Environ 5 ha de pâturages attenants considérés comme exclusifs.

Description des secteurs

No	Nom du secteur	Terres cultivables pr.dites ha	Terres arables ha	Surface optimale ha	Remarques (Surface par estimation)
6	Piguet-Dessus, La Combe du Moussillon	45	15	3	Secteur exposé au sud-est et au sud-ouest. Déclivité variée avec cuvette et replats. Sol limoneux-glaiseux et terre noire par places dans les fonds. Marais tourbeux à l'est, bonne perméabilité ailleurs. Prairies productives exploitées comme fanages et comme pâturages. Possibilité de labours sur le tiers de la surface. Climat moins froid que le fond de la vallée. Quelques endroits un peu abrités de la bise. Morcellement peu important, grandes surfaces attenantes. Très bons bâtiments, mais certains trop petits. Chemins en suffisance. Approvisionnement en eau par réseau communal. Environ 12 ha de pâturages attenants considérés comme exclusifs.
7	Les Moulins, Chez le Maître, Chez Villard, Le Campe	83	26	6	Secteur plat avec côte en forte pente au sud-est regardant vers le nord-ouest. Terre noire sur presque tout le plateau, plusieurs tourbières. Ailleurs, sol limoneux-glaiseux ou limoneux-graveleux. 40 ha de prairie humide, dont 5 ha donnant un herbage à litière, le reste produisant du foin de qualité plutôt médiocre. Climat froid, très exposé aux vents. Labours possibles sur le tiers de la surface, mais récoltée presque totalement en fourrage sec. Très bon fourrage sur les surfaces saines. 60 % des terres en location. Très morcelé en propriété. Possibilités de colonisation après assainissement et regroupement des parcelles. Bons bâtiments, sauf quelques ruraux à restaurer et à agrandir. Suffisamment de chemins pour le système d'exploitation actuel. Réseau d'eau communal pour Les Moulins et Chez-le-Maitre, réseau privé de L'Orient alimentant Chez Villard et Le Campe. Grandes surfaces disparues pour la construction Chez le Maître. Nécessité de corriger le lit de l'Orbe et de canaliser le ruisseau partant de Chez Villard vers l'ouest. Assainir les surfaces humides dans la mesure du possible et envisager un regroupement des terres. 5 ha de pâturages attenants considérés comme exclusifs.

Description des secteurs

No	Nom du secteur	Terres culti- vables pr.dites	Terres arables	Surface optimale	Remarques (Surface par estimation)
		ha	ha	ha	
8	Derrière la Côte: Chez les Aubert Chez les Golay	46	20	6	Secteur exposé vers le sud-est en pente légère à moyenne avec quelques ondulations. Sol limoneux-glaiseux devenant très humifère dans toute la partie basse, même tourbeux et très humide par places. 8 ha de prairie humide, dont 3 ha de marais à litière. Climat froid, assez exposé à la bise. 40 % de la surface est labourable. Prairies productives, réservées au fauchage dans la partie sud et inférieure, le nord étant plutôt exploité comme pâturages. Morcellement moyen. 60 % des terres en locations. Bons bâtiments, mais devenus trop petits. 1 rural de construction récente, autres possibilités de colonisation existantes. Alimentation en eau par le réseau du Solliat. Nécessité d'agrandir les bâtiments d'exploitation. Etudier les possibilités d'assainir encore certaines surfaces humides au voisinage des marais. 6 ha de pâturages attenants exclusifs.
9	Le Sentier, Les Moulins, L'Orient	20	4	2	Secteur légèrement ondulé sur le plateau inférieur, remontant vers le sud-est en pente moyenne à forte. Sol humifère à tourbeux sur le plateau, devenant limoneux-graveleux à limoneux-glaiseux sur le coteau. Climat assez froid, exposé aux vents. 10 ha de prairie humide sur le plateau donnant du foin des marais. Bon herbage sur le reste de la surface. Possibilités de labours assez restreintes (15 %). Toute la surface réservée à la récolte de fourrage sec. Morcellement moyen, 80 % des terres en location. 1 seule ferme sur ce secteur, ancien bâtiment à restaurer et à agrandir. Suffisamment de chemins. Approvisionnement en eau par le réseau privé de L'Orient, réseau communal au Sentier. Région entre L'Orient et le Sentier bientôt totalement absorbée pour la construction. Correction de l'Orbe effectuée sur ce secteur,

Description des secteurs

No	Nom du secteur	Terres culti-vables pr.dites ha	Terres arables ha	Surface optimale ha	Remarques (Surface par estimation)
10	Le Solliat, Tivoli, Chez le Brigadier, Chez le Christ, Chez les Golay	59	30	8	mais sans avantage pour l'agriculture. L'assainissement des surfaces humides ne se justifie pas, cette région étant englobée dans un plan d'urbanisation. Secteur ondulé, légèrement vallonné, exposé au sud-est, sud-ouest un peu au nord-est. Déclivité faible en général, plus prononcée par endroits. Sol limoneux-glaiseux à limoneux-graveleux, terre noire dans les dépressions. Bonne perméabilité, à l'exception d'un petit endroit humide au sud. Région assez exposée à la bise et au vent du sud. Pluviosité plus importante dans la région du Solliat que pour le reste des terres cultivables de la commune. 50 % de la surface se prêtant au labour. Prairies naturelles productives récoltées en fourrage sec, ou servant de pâturages. 1 domaine formé surtout de prairies de fauche loué comme exploitation pastorale par un agriculteur de plaine. Terres pas exagérément morcelées. 60 % exploité en location. Bâtiments souvent trop exigus. Possibilités de colonisations existantes, moyennant de petits regroupements ou échanges de terrain. Suffisamment de chemins, quelques dessertes secondaires à améliorer. Approvisionnement en eau par le réseau de la société du Solliat. 15 ha de pâturages attenants considérés comme exclusifs.
11	La Golisse, La Tête du Lac, Les Crêtets, Le Sentier, Gratte Loup, Les Planches, l'Orient, Sur le Crêt	45	25	8	Secteur plat avec côte au sud-est au-dessus de l'Orient. Sol en grande partie humifère ou tourbeux, devenant limoneux-glaiseux à limoneux-graveleux au sud-est sur la pente. Région du bout du lac que quelques rideaux d'arbres abritent un peu de la bise sur le plateau. 7 ha de pré humide, dont 3 ha ne produisant que de la litière. Région marécageuse inculte sur la rive gauche de l'Orbe près de son embouchure. Cette rivière a été canalisée sur la traversée de ce secteur pour des raisons d'urbanisme. Possibilité de

Description des secteurs

No	Nom du secteur	Terres culti- vables pr.dites ha	Terres arables ha	Surface optimale ha	Remarques (Surface par estimation)
12	La Prairie, Les Fuves, Chez le Poisson, Sur le Crêt	54	6	3	labourer environ la moitié des terres culti- vables. Bonnes prairies naturelles un peu de flore des marais sur le plateau. Terrain peu morcelé, exploité entièrement comme fauchage. La majorité des terres font partie de 2 do- maines exploités en fermage. Bâtiments bien entretenus, mais devenus trop exigus. Appro- visionnement en eau par réseau communal pour Le Sentier et La Golisse, réseau privé pour l'Orient et environs. Suffisamment de chemins. Nombreux hectares disparus pour la construc- tion ou situés en zone à bâtir. Secteur limitrophe de la commune de l'Abbaye sis sur la rive droite de l'Orbe et du lac, exposé au nord-ouest. Partie inférieure en pente légère, pente moyenne à forte au-dessus de la route cantonale. Sol limoneux humifère dans le bas, limoneux-graveleux à limoneux- glaiseux ailleurs. Région basse très exposée aux vents. Un peu de pré doux dans le bas et grande étendue marécageuse et inculte. Sol sain ailleurs. Prairies de bonne productivité, récoltées en fourrage sec ou pâturées. Possi- bilités de labours restreintes. Quelques ar- bres fruitiers Sur le Crêt. Terrain modéré- ment morcelé, exploité à raison de 50 % en location. 5 ha cultivés par des agriculteurs de l'Abbaye sur ce secteur. Inversement, 2 ha cultivés sur l'Abbaye par des agriculteurs du Chenit. Bâtiments agricoles bien entrete- nus, mais manquant de place en général. Bon réseau de chemins. Approvisionnement en eau depuis l'Orient. Environ 7 ha de pâturages attenants considé- rés comme exclusifs.
13	Le Pontet, L'Ecofferie, Le Pertuset, La Brasse- rie, Le Solliat	42	13	5	Secteur exposé au nord-est et au sud-ouest. Configuration vallonnée avec pentes moyennes à faibles. Sol limoneux-glaiseux de profon- deur variable. Marais arborisé et tourbière au Pontet, bonne perméabilité ailleurs. Cli- mat semblable à celui du secteur no.10.

Description des secteurs

No	Nom du secteur	Terres culti- vables pr.dites ha	* Terres arables ha	Surface optimale ha	Remarques (Surface par estimation)
					Bolles prairies naturelles exploitées comme fauchages et comme pâturages. Possibilité de labourer environ un tiers de la superficie. Secteur regroupé, pas morcelé. 60 à 70 % des terres cultivées en location. 7,5 ha sont cultivés sur la commune du Lieu. Un agriculteur de la plaine exploite une importante surface en tant que pâturage et fauchage. Bâtiments d'exploitations plus adaptés à l'importance des domaines. Chemins en suffisance. Approvisionnement en eau par la société du Solliat. Il y aurait possibilité de construire un ou deux ruraux de colonisation en remplacement des bâtiments actuels. Environ 18 ha de pâturages attenants considérés comme exclusifs.
		659	275	66	
		92 ha de pâturages attenants exclusifs			

*Comprend les surfaces divisées en secteurs sur la carte topographique, sans la forêt, les pâturages ne servant qu'à la pâture, les alpes à fauche ou ne donnant qu'un foin de secours, les marais à litière et les terrains improductifs.

Deuxième partie : ECONOMIE ALPESTRE

Généralités

Dans la commune, l'économie alpestre occupe une place importante. Les 2782 ha de surface pâturable épurée représentent le 23 % de la superficie totale du territoire communal.

La vaste région des pâturages du Chenit occupe en particulier les zones d'exploitation les plus élevées de part et d'autre de la vallée. Toutefois, la plupart des exploitations se situent sur le côté droit, la partie opposée étant essentiellement recouverte par la grande forêt du Risoux. Au sud-ouest, en direction de la France, les surfaces pastorales s'étendent jusque sur les rives de l'Orbe.

Les nombreux plissements du terrain forment d'innombrables combes plus ou moins accentuées, mais en règle générale, peu d'exploitations présentent une aire de parcours vraiment pénible pour le bétail. Au contraire, la plupart jouissent même de beaux plateaux alternant avec des pentes faibles ou modérées. La forêt a été maintenue là où la déclivité devient trop prononcée. La plupart des pâturages se prêtent partiellement ou totalement à l'emploi des machines agricoles pour la répartition des engrais.

Dans les combes, la couche de terre est suffisante en général. Sur les bosses ou monticules, la profondeur du terrain diminue fortement et le sol peut devenir très rocailleux. Mais la roche plate affleure également sur les plateaux de plusieurs pâturages où des surfaces appréciables peuvent présenter une aridité totale. Malgré la forte perméabilité qui caractérise le sol de la majorité des propriétés, celles-ci n'ont pas trop à souffrir de la sécheresse, le régime des précipitations leur étant assez favorable. Les 4 pâturages situés dans le fond de la vallée à proximité de la rivière possèdent de grandes régions marécageuses ou tourbeuses qui ne produisent qu'un herbage à litière. On trouve également un marais d'une dizaine d'hectares dans la combe des Emburnex. Quelques autres petits emplacements humides dus à la présence de sources peuvent se rencontrer sur certains pâturages.

La foudre constitue le principal danger auquel le bétail est exposé. Chaque année, on déplore la perte de plusieurs animaux terrassés sous des sapins au cours des orages. Il arrive aussi que des bêtes chutent dans des emposieux ou cavités existant sur certaines propriétés, mais de tels accidents ne sont heureusement pas trop fréquents.

Un réseau de chemins très complet, en grande partie asphalté, dessert les pâturages. Dans de nombreux cas, on a remplacé les portails traditionnels par des passages canadiens. Seules quelques petites propriétés privées situées dans la périphérie des terres cultivables proprement dites restent encore dépourvues de voies d'accès carrossables.

Sur 92 pâturages recensés, un reste inexploité depuis plusieurs années (Le Molard des Aubert, 11 ha) et un deuxième, destiné au reboisement, n'est pâturé que très extensivement (Le Chalet à Roch Dessous, 24 ha).

La plupart des pâturages d'une certaine importance sont partagés par des clôtures en 2 ou plusieurs enclos permettant de réaliser l'alternance de la pâture. Sur certaines propriétés où le bétail broute simultanément toute la surface, une subdivision nécessiterait souvent la présence d'abreuvoirs supplémentaires. L'absence de sources sur bon nombre de propriétés a exigé la construction de citernes alimentées par l'eau des précipitations recueillies soit sur le toit des chalets, soit par des couverts bâtis spécialement à cet effet. On voue un soin particulier à l'entretien de ces installations. 9 pâturages ne disposent toutefois pas de réserves d'eau suffisantes. Dans certains cas, il devient nécessaire de refaire le captage de sources ou de restaurer les puits.

Sur 5 pâturages, on pratique la stabulation libre avec du jeune bétail, bien que les bâtiments ne soient pas adaptés à ce mode d'exploitation. En raison de la pénurie de main-d'oeuvre, l'aménagement d'étables avec caillebotis devient nécessaire, car le libre parcours pratiqué dans les écuries traditionnelles conduit rapidement à un état de délabrement des constructions. Le bétail patauge parfois dans un véritable bourbier et il règne une odeur insupportable où l'aération ne suffit pas. Dans de tels cas, on peut se demander si les animaux ne seraient pas mieux au pâturage en permanence. Une dizaine d'exploitations ont déjà adopté cette dernière pratique, les génisses n'étant rentrées qu'en cas de graves intempéries ou de fortes chaleurs.

On ne dénombre plus que 6 pâturages récoltant encore du foin sur place. De plus en plus, la réserve de fourrage sec est amenée depuis la ferme sous forme de bottes.

L'utilisation de paille ou d'herbage de marais pour la litière tend à se généraliser. 8 exploitations ne font encore usage d'aucune litière. Dans certains cas, on déverse la bouse dans la fosse à purin. On dénombre 64 chalets ou loges à bétail dotées de fosses à purin. Cependant, 15 de ces installations sont de capacité insuffisante et 4 demeurent inutilisables en raison de leur manque d'étanchéité. Seuls 13 pâturages disposent d'un emplacement bétonné pour l'entreposage du fumier. 18 exploitations conduisent le fumier chaque jour sur la prairie avec le tombereau à cheval et le répartissent en grassons. Mais la majorité des amodiateurs ont maintenant recours à l'épandeur pour ce travail. La vidange des fosses à purin s'effectue presque partout au moyen de bossettes à pression.

Tous les exploitants font usage d'engrais chimiques, soit de scories Thomas et de sel de potasse, ou d'engrais complets. Certaines prairies supporteraient toutefois une fumure plus intensive.

A l'exception des petites propriétés sises dans la périphérie des prairies de fauche, le plus souvent munies de petites loges à bétail, les exploitations d'estivage sont dotées de solides chalets-étables construits en maçonnerie de chaux. Plusieurs d'entre eux datent du 16^e et du 17^e siècle. Sur les toitures, la tôle a remplacé les tavillons. Tous ces bâtiments rectangulaires ont leur faîte disposé dans le sens de la chaîne du Jura. Le type de construction diffère très peu d'un pâturage à l'autre. La partie nord-est abrite toujours l'habitation et les locaux de mise en valeur du lait. Le plus souvent, l'étable comprend deux doubles rangées de couchés placées longitudinalement. A l'extrémité sud-ouest, on trouve toujours la porcherie. A part un ou deux cas, l'entretien des chalets se poursuit normalement. Plusieurs ont subi des restaurations diverses telles qu'assainissements d'habitations et d'étables. Ces travaux sont encore à entreprendre pour plusieurs bâtiments, car si l'on veut maintenir l'exploitation des alpages, il importe que le personnel puisse y loger confortablement.

Conditions de propriété et systèmes d'exploitation

La superficie pastorale exploitée se répartit comme suit selon la propriété:

Privés	:	59 pâturages	=	1014 ha	de surface	pâture	épurée
Commune du Chenit	:	13 "	=	665 ha	"	"	"
Commune de Bière	:	4 "	=	272 ha	"	"	"
Commune de Morges	:	4 "	=	135 ha	"	"	"
Commune de Bursins	:	3 "	=	173 ha	"	"	"
Commune de Le Vaud	:	2 "	=	172 ha	"	"	"
Commune de Lausanne	:	2 "	=	158 ha	"	"	"

Commune de Gimel	:	1 p�turage	=	95 ha	de surface p�turable �pur�e
Commune de Longirod	:	1 "	=	42 ha	" " "
Village de l'Orient	:	1 "	=	6 ha	" " "
Totaux		90 p�turages	=	2782 ha	" " "

De ces 90 propri t s, 62 s'exploitent en amodiation par des priv s
18 s'exploitent en faire-valoir direct
10 s'exploitent en amodiation dans le cadre de coop ratives diverses
telles que syndicats d' levage, d'alpage ou autres.

Ces 90 p turages se regroupent en 88 exploitations. De ce chiffre, 7 sont des exploitations pacag res, domaines dont les terres cultivables constituent l' l ment dominant. Elle ne sont pas   confondre avec les parcs ou enclos attenants dont les surfaces ont d j   t  recens es dans la premi re partie. Cependant, une classification pr cise entre ces deux formes de p turages se r v le souvent difficile.

Les 81 autres exploitations repr sentent les exploitations d'estivage proprement dites. Il s'agit d'unit s  conomiques ind pendantes munies d'un b timent o  l'on estive des animaux venant de la commune ou de l'ext rieur. L  aussi, lorsqu'il s'agit de surfaces peu  loign es des fermes, la diff renciation entre exploitations pacag res et exploitations d'estivage peut para tre arbitraire.

Sur ce total de 88 exploitations,

35 sont occup es par des vaches et du jeune b tail (dont 1 exploitation pacag re)

23 sont r serv es aux vaches laiti res et   quelques veaux (dont 6 exploitations pacag res)

18 n'estivent que du jeune b tail bovin.

Toutes les exploitations pacag res livrent leur production laiti re   l'une des 3 fromageries de la commune ou au centre collecteur du Sentier. Quant aux 51 exploitations d'estivage d tenant du b tail laitier, la mise en valeur du lait s'effectue comme suit:

27 exploitations livrent directement leur lait, soit pour la fabrication, soit pour la consommation, et dans 2 cas pour l'utilisation industrielle

8 exploitations transforment leur production en fromage de gruy re

4 exploitations centrifugent le lait au chalet et exp dient la cr me   Lausanne

10 exploitations pratiquent l'engraissement des veaux

2 exploitations destinent leur lait   l'alimentation de veaux d' levage.

Au cours de l' t  1972, on a recens  le b tail suivant sur les p turages de la commune:

17 chevaux
2 juments suit es
18 taureaux
1311 vaches
990 g nisses  g es de plus de 2 ans
930 g nisses  g es de 1   2 ans
674 veaux  g s de moins d'un an
2 ch vres

Cet effectif totalise 2944 p quiers ou 3572 p quiers normaux, la dur e moyenne du pacage

étant de 121 jours. La saison d'estivage varie entre 110 et 150 jours selon l'altitude et l'exposition. De ces 2944 pâquier,

513 proviennent de la commune
225 proviennent d'autres communes de la zone de montagne
2206 proviennent de la plaine

Le personnel employé en permanence sur les exploitations d'estivage comprend:

81 hommes
13 femmes
2 garçons âgés de moins de 15 ans
1 fillette âgée de moins de 15 ans

Description individuelle

Exploitations pacagères

1¹ Le Carré

Propriétaire et exploitant	: Dupuis Louis, Le Carré
Altitude	: 1040 - 1060 m (ferme 1045 m)
Surface pâturable épurée	: 8,5 ha
Charge en 1972	: 8 vaches 1 petite génisse 3 veaux
Provenance du bétail	: troupeau de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours

Cette exploitation se situe sur le côté gauche de la vallée et son territoire s'oriente vers le sud-est en général. Le chemin d'accès est asphalté jusqu'à la ferme. Ce bâtiment de maçonnerie abrite l'habitation et le rural. Son toit est recouvert de tuile et de tôle. L'étable munie de crèches, de couchers en bois, d'un caniveau et d'une allée en ciment permet l'attache de 18 UGB.

Une fosse à purin de 25 m³ recueille les déjections liquides. On entasse le fumier sur un emplacement bétonné. L'évacuation des engrais de ferme se font avec la bossette à pression pour le purin et au moyen d'un épandeur pour le fumier. On livre le lait matin et soir à la fromagerie du Brassus.

Le pâturage est directement attenant à la ferme et il s'étend de chaque côté de celle-ci en bordure du chemin. Un coteau boisé le délimite au nord-ouest. Il occupe une surface un peu mouvementée et irrégulière. Le sol repose en grande partie sur le gravier qu'on a exploité par endroits. La couche de terre est plutôt mince et de forte perméabilité, à l'exception d'une petite surface humide au sud-ouest. Elle laisse apparaître passablement de pierres. Cette prairie donne un herbage d'assez bonne qualité dans les endroits favorables. Il serait nécessaire de lutter contre les chardons, orties et autres mauvaises plantes qui croissent par endroits et de couper quelques buissons et sapelots en bordure de forêt. Une clôture divise la surface en deux enclos. L'eau est apportée par un seul abreuvoir alimenté depuis la ferme qui ne dispose que d'une source privée de débit insuffisant. On complète la fumure par l'épandage annuel de 1000 kg de scories Thomas et 500 kg de sel de potasse.

Améliorations nécessaires

- Résoudre le problème de l'approvisionnement en eau
- Poursuivre l'entretien du pâturage par la lutte contre les mauvaises herbes, l'essartage et l'épierrage.

3¹ Le Crêt des Lecoultre

Propriétaire et exploitant	: Aubert Marcel
Altitude	: 1030 - 1050 m (ferme: 1035 m)

Surface pâturable épurée	: 5 ha
Charge en 1972	: 8 vaches 1 taurillon 2 veaux 1 cheval
Provenance du bétail	: le tout appartient à l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours

La ferme du Crêt des Lecoultré se trouve sur la rive gauche de l'Orbe et le domaine s'étend entre la rivière et le coteau boisé au nord-ouest. La configuration du terrain rend les conditions de travail assez favorables. Une route asphaltée donne accès au bâtiment. La ferme est une bonne construction en maçonnerie recouverte de tuile et de tôle. Cette toiture a subi récemment une restauration. Trois étables contigües disposées en U peuvent recevoir une vingtaine de bêtes. Elles possèdent toutes des crèches et des allées en ciment. Les couches sont soit en "planelles", soit en bois avec caniveau d'écoulement. La capacité de la fosse à purin n'atteint que 5000 litres, ce qui est nettement insuffisant. On la vidange au moyen de la bossette à pression sur les prairies de fauche exclusivement. Faute d'emplacement bétonné, le fumier s'entasse directement sur le sol. Son évacuation a lieu par épandeur. Une source privée ravitaille la ferme en eau. La production laitière est conduite matin et soir au Brassus.

Le pâturage se situe à proximité immédiate du bâtiment et s'étend en une longue et étroite bande entre la route et la forêt. Exposé au sud-est, il descend en pente moyenne à forte. Le sol, pas très profond et un peu séchard repose sur le gravier en général. Cette prairie propre donne un herbage abondant, de bonne qualité. La surface se divise en trois parcs. Le bétail ne peut s'abreuver qu'à un seul bassin près de la ferme qui se trouve sensiblement décentralisée. Les vaches rentrent à l'étable de la ferme pour la traite. L'apport annuel d'engrais chimique sur cette pâture se compose de 2000 kg de scories Thomas et 1000 kg de sel de potasse.

Améliorations nécessaires

- agrandir la fosse à purin
- bétonner l'aire à fumier et la munir d'un écoulement
- étudier la possibilité de créer un abreuvoir supplémentaire

3² Le Planoz

Propriétaire et exploitant	: Rochat Edmond
Altitude	: 1030 - 1120 m (ferme: 1028 m)
Surface pâturable épurée	: 3 ha
Charge en 1972	: 14 vaches 6 veaux
Durée moyenne du pacage	: 120 jours

Le domaine du Planoz occupe la rive gauche de l'Orbe, entre le Crêt des Lecoultré et Chez Tribillet. Pratiquement plat à sa partie inférieure, il remonte vers le nord-ouest en pente progressive. La ferme se trouve en bordure du chemin asphalté menant au Crêt

des Lecoultré. Ce grand bâtiment en maçonnerie est recouvert d'un toit de tuile entièrement rénové. En fait il appartient à deux propriétaires et abritait autrefois deux exploitations. 26 gros bovins et 6 veaux peuvent trouver place dans deux étables simples. Ces écuries possèdent des allées en ciment, les couchés étant revêtus de "planelles" ou de bois. On trouve des crèches partout. L'entretien du bâtiment s'effectue normalement. Une fosse de 50 m³ recueille l'écoulement des étables. Sa vidange a lieu à l'aide de la bossette à pression. Le fumier de ferme s'entasse sur un emplacement bétonné réservé à cet effet et on le mène sur la prairie avec l'épandeur. La ferme est alimentée en eau par une source privée dont le débit suffit aux besoins. On livre la production laitière deux fois par jour au Brassus.

Le pâturage, entièrement orienté au sud-est, s'élève de part et d'autre du bâtiment en dessus du chemin. La pente est modérée à forte et le terrain devient bosselé au nord à proximité de la forêt. Cette dernière reste ouverte au parcours du bétail qui peut aller pâturer une petite surface herbeuse dans le haut. Le sol, de profondeur moyenne, est légèrement séché, la couche inférieure se constituant surtout de gravier. Cette prairie produit un très bon herbage. A l'exception de quelques chardons, toute la surface est propre et bien exploitée. Trois rechanges permettent de pratiquer une rotation de la pâture. Le bétail peut boire à trois abreuvoirs alimentés par des sources. Pour la traite, les vaches rentrent régulièrement à la ferme. Comme engrais d'appoint, on répand chaque année 3000 kg de scories potassiques.

Mis à part la lutte contre les chardons, aucune amélioration notable n'est à relever.

81 Le Plan des Aubert

Propriétaire et exploitante	: Mme Bratschi
Altitude	: 1100 - 1110 m (ferme: 1100 m)
Surface pâturable épurée	: 3,5 ha
Charge en 1972	: 5 vaches 2 veaux
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitante
Durée moyenne du pacage	: 120 jours

Cette petite exploitation se situe Derrière la Côte sur un replat en bordure de forêt. A l'exception d'une parcelle en pente au sud du bâtiment, la faible déclivité facilite les conditions de travail. Un chemin asphalté donne accès à la ferme. Il s'agit d'une ancienne construction en dur avec toit de tôle; sa partie habitable a été restaurée. Deux petites étables simples permettent l'attache de 9 bovins adultes et de 2 veaux. Elles disposent de crèches, de couchés en bois et d'allées en ciment. La fosse à purin n'a qu'une contenance de 3000 l. Un voisin la vidange régulièrement avec sa bossette à pression. L'aire à fumier n'est pas bétonnée sur toute sa surface. On évacue ces déjections avec un épandeur. L'eau du réseau communal parvient au bâtiment. La production laitière est livrée matin et soir au Sentier.

Le pâturage se trouve à proximité immédiate de la ferme. Un chemin avec intersection le partage en 3 parcs. Toute la partie supérieure est plate ou en faible pente. La déclivité s'accroît un peu au sud-est. Cette prairie possède un sol sain et suffisamment profond. L'herbage y est de bonne qualité, mais il y aurait lieu de stimuler quelque peu sa croissance. Par endroits, on remarque quelques touffes d'orties. Les sapelots et les sapins tendent à prendre de l'extension, si bien que par places, le boisement

atteint un taux trop important. Dans un parc, la présence d'un puit permet d'alimenter un abreuvoir. Les autres enclos ne disposent pas d'eau. On rentre régulièrement le bétail à la ferme. On complète la fumure par l'épandage de 500 kg d'algues au printemps.

Améliorations à effectuer

- agrandir la fosse à purin
- bétonner la totalité de l'aire à fumier
- entreprendre l'essartage des sapelots et déboiser certains endroits
- lutter contre les orties
- alimenter en eau depuis la ferme le parc situé au nord-est du bâtiment avec un tuyau de matière plastique (env. 80 m)

10a¹+
10a²

Chez le Christ

Propriétaire	: Hoirie Marius Piguet
Exploitant	: Piguet André
Altitude	: 1070 - 1140 m (ferme: 1080 m)
Surface pâturable épurée	: 4,5 ha
Charge en 1972	: 5 vaches 3 veaux
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 100 jours

Il s'agit d'une petite exploitation dont la ferme se trouve en bordure de la route asphaltée reliant les hameaux de Derrière la Côte et du Solliat. L'exposition au sud-est domine. L'entretien du bâtiment s'effectue normalement. Cette construction ancienne est faite de maçonnerie et de bois avec toiture de tôle. Le rural comprend une grange et une écurie de 14 places. Cette dernière est munie de crèches, de couches en planelles et d'une allée en bois. Les déjections liquides s'écoulent dans une fosse de 10 m³ dont la vidange s'effectue avec la bossette à pression. Il n'existe pas d'emplacement bétonné pour le fumier et on entasse celui-ci à même le sol. On le mène ensuite sur les champs avec un épandeur. Le réseau d'eau du Solliat alimente la ferme. Le produit de la traite est conduit matin et soir à la laiterie du Solliat.

Le pâturage se divise en deux parties distantes de 150 m. La plus importante se situe au nord-ouest du bâtiment entre 1100 et 1140 m d'altitude. Elle comprend deux parcelles contigües en pente modérée dont l'une empiète dans la forêt. Son sol sain donne un fourrage essentiellement composé de graminées. On y remarque quelques euphorbes. La partie supérieure, trop boisée, est moins productive. Il s'y trouve une citerne permettant d'alimenter un abreuvoir.

La deuxième partie du pâturage comprend une parcelle accidentée sise en contrebas de la route, vis à vis de la ferme. Il y pousse un herbage assez dru et de bonne qualité. Cet enclos possède un abreuvoir dont l'eau provient de la ferme. Pour la totalité du pâturage on répand annuellement 300 kg de scories Thomas et 200 kg de sel de potasse.

Améliorations à effectuer

- intensifier un peu la fumure chimique sur la partie supérieure

10a³ Chez Grand Joseph

Propriétaire et exploitant	: Raymond Jean
Altitude	: 1060 - 1110 m (ferme: 1065 m)
Surface pâturable épurée	: 6 ha
Charge en 1972	: 11 vaches 5 veaux
Durée moyenne du pacage	: 80 jours (3 à 4 passages en alternance avec des champs)

Le domaine de Chez Grand Joseph se trouve au sud-ouest du hameau du Solliat, à l'ouest du croisement des routes menant Derrière la Côte et à La Capitaine. Le terrain dont la déclivité varie s'oriente surtout vers le sud-est. Il offre des conditions de travail assez favorables. Les bâtiments se trouvent légèrement à l'écart de la route. Ils sont de construction traditionnelle en maçonnerie et en bois avec couverture en partie de tuile et en partie de tôle. On trouve une ferme abritant l'habitation, la grange et l'écurie, puis une annexe, également avec écurie pour le jeune bétail. Le tout est en bon état d'entretien. Les deux étables à une rangée de couchers peuvent recevoir une vingtaine d'UGB au total. Leur aménagement comprend des crèches partout, couchers en bois avec caniveaux d'écoulement et allées en ciment. La capacité de la fosse à purin atteint 50 m³ et on la vidange avec la bossette à pression. Le fumier s'entrepose sur la plateforme recouvrant la fosse à purin. On réserve le fumier pour les prairies de fauche où on le mène avec un épandeur. La traite à lieu à la machine et la production laitière est livrée à la fromagerie du Solliat. Le réseau d'eau du Solliat alimente les bâtiments.

Le pâturage entoure les constructions, mais la plupart de la surface se trouve en contre-haut. Cette prairie accuse une pente modérée à forte qui s'atténue dans le bas. Son sol est sain et suffisamment profond. La moitié nord-est constitue le meilleur du pâturage et l'herbe y est de bonne qualité, tandis que la partie sud-ouest, fort négligée, n'offre que peu d'intérêt. Il y croît une quantité de sapelots et d'églantier, les mauvaises herbes telles qu'euphorbes, millepertuis et touffes d'orties abondent. On y trouve une ancienne loge à bétail complètement désaffectée. L'aire de parcours se divise en 4 parcs, les veaux broutent toujours à part. Deux abreuvoirs alimentés depuis la ferme se trouvent à la partie inférieure. Autrefois, il existait une source captée dans le haut, mais son débit a cessé. Les laitières rentrent régulièrement à la ferme, alors que les veaux ne sont mis à l'abri qu'en cas de graves intempéries ou fortes chaleurs. Comme fumure, le pâturage reçoit annuellement 1000 kg de scories Thomas et 500 kg de sel de potasse.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage et la lutte contre les mauvaises herbes dans la partie sud-ouest, ou alors la laisser se boisser naturellement
- refaire le captage de la source.

11¹ La Ferme des Saugettes

Propriétaires : Commune du Chenit
Meylan Marius, l'Orient (terrain en location)

Exploitant	: Golay Paul, l'Orient
Altitude	: 1010 - 1070 m (ferme: 1012 m)
Surface pâturable épurée	: 4,5 ha
Charge en 1972	: 5 vaches 5 veaux
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours

Il s'agit d'une exploitation agricole dont le bâtiment se trouve dans le village de l'Orient en bordure de la route principale. La ferme est une construction en dur datant de 1937 et fort bien entretenue. Le rural abrite une écurie de 8 places avec allée, crèches et couches en "Superisolit". On dispose également d'une petite étable à veaux. Les écoulements sont recueillis dans une fosse de 5000 litres qu'on vide avec une bossette à pression. Le fumier est stocké à même le sol. Ces engrais naturels se répandent exclusivement sur les surfaces destinées à la récolte de fourrage sec. Le bâtiment est raccordé au réseau d'eau local. Le produit de la traite est livré à la fromagerie du village.

Le pâturage englobe les surfaces les plus accidentées qui remontent au sud-est de la ferme en pente plutôt forte et ondulée. Le sol sain et suffisamment profond donne un fourrage d'excellente qualité, notamment sur la moitié nord-est. Toute la surface est propre et bien tenue. La séparation en 4 parcs dans lesquels on pratique les subdivisions avec la clôture électrique permet une alternance bien comprise de la pâture. Un ruisseau dont l'eau provient d'une source toute proche traverse le pâturage; le troupeau peut s'y abreuver durant tout l'été. Les vaches rentrent régulièrement à la ferme. La fumure se compose de 1500 kg de scories et de 500 kg de sel de potasse.

Améliorations nécessaires

- agrandir la fosse à purin et bétonner l'aire à fumier

Exploitations d'estivage

14 a La Combette

14 b Mézery

Propriétaire	: Commune du Chenit
Exploitant	: Golay Paul, Chez le Maître
Altitude	: 14 a 1160 - 1200 m (chalet: 1170 m) 14 b 1170 - 1205 m (chalet: 1200 m)
Surface pâturable épurée	14 a = 21 ha 14 b = 19 ha
Charge en 1972	: 20 vaches 15 grandes génisses de 2 à 3 ans 15 petites génisses de 1 à 2 ans 3 veaux 11 porcs

Provenance du bétail	: 10 vaches, 5 grandes génisses, 7 petites génisses, 3 veaux et les porcs appartiennent à l'exploitant. Le reste du bétail est loué de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la laiterie du Sentier. On reprend les résidus de centrifugation pour l'alimentation des porcs

14 a La Combette

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage se situe dans le bas du Risoux. Il se compose de nombreuses combes entourées de forêt, dont la Combe des Puits au nord-ouest est la plus importante. Cette bande herbeuse se prolonge en direction du nord-est à travers deux autres pâturages. La déclivité demeure peu importante et l'exposition au sud-ouest et au sud domine. Plusieurs combes présentent des cuvettes plus ou moins prononcées, toutes accessibles aux véhicules agricoles. Cette propriété dispose d'un sol sain et suffisamment profond en général. Quelques blocs se remarquent par places. L'herbage y est de bonne qualité, surtout dans la combe principale où il pousse assez dru. La proportion de mauvaises plantes demeure peu importante. Un aménagement sylvo-pastoral serait souhaitable, mais difficile à réaliser. Aucun danger particulier pour le bétail n'est à signaler sur cette propriété.

Depuis la route cantonale, on accède rapidement à La Combette par un bon chemin partiellement asphalté. Ce pâturage est brouté en alternance avec Mézery où le bétail débute et termine la saison. D'ordinaire, le troupeau effectue 3 passages à Mézery et 2 à la Combette. L'aire de parcours se divise en 2 parcs. On dispose d'eau en suffisance. 3 puits se répartissent dans la combe nord-ouest. L'un d'eux a été récemment recouvert d'une dalle et il est exploité avec un abreuvoir automatique à aspiration. Les deux autres restent inutilisés. Au chalet, l'eau du toit est recueillie dans une citerne qui peut alimenter le bâtiment et un abreuvoir. A l'extrémité est du pâturage, sur la limite entre la Combette et Mézery, se trouve un couvert avec citerne d'où l'eau peut être distribuée sur l'une ou l'autre des propriétés. L'exploitant amène une certaine quantité de fourrage pour les laitières. On utilise la paille pour la litière. Le fumier est entassé sur le sol près du chalet, puis réparti sur la prairie en automne avec un épandeur. Les déjections liquides s'écoulent dans une fosse d'une capacité de 35 m³ qu'on vidange au moyen de la bossette à pression. Annuellement, on répand 2000 kg de scories Thomas et 1000 kg de sel de potasse sur ce pâturage.

Bâtiment

Le chalet est une construction ancienne élevée en maçonnerie et recouverte d'un toit de tôle. La partie habitable comprend une petite cuisine, aménagée par division de l'ancien local de fabrication, 2 chambres et une chambre à lait. Lorsque le niveau de la citerne est assez élevé, l'eau parvient dans le bâtiment par siphon avec un tuyau de matière plastique. On s'éclaire avec des fallots à pétrole. 48 gros bovins peuvent trouver place dans deux étables à double rangée de couchers, toutes revêtues de bois, ainsi que les allées centrales. On ne trouve des crèches que sur deux rangées. Une troisième écurie simple avec crèches permet de loger une douzaine de génisses et veaux.

Aucune amélioration notoire n'est indispensable pour l'instant sur cette propriété.

14 b Mézery

Conditions naturelles et économiques

Il s'agit d'un pâturage situé au nord-ouest du précédent. Il s'étend depuis la Combe des Puits au nord-ouest jusque sur les hauts de la Côte de Pré Rodet. Cependant, une grande partie de cette propriété est occupée par la forêt. Le terrain présente peu de déclivité et l'accès aux véhicules agricoles ne pose aucun problème. La plus importante surface herbagère est constituée par la Combe des Puits qui forme un grand plateau. Dans toute la partie sud-est, on ne rencontre que de petites clairières et d'étroites combes qui tendent à se reboiser naturellement. Là aussi, il serait difficile d'entreprendre un aménagement sylvo-pastoral, mais il conviendrait peut-être d'interdire certaines surfaces boisées au parcours du bétail. La prairie jouit d'un sol suffisamment profond en général et de bonne perméabilité. Dans la combe principale, l'herbage est productif et de bonne qualité, tandis que dans les autres clairières, on remarque la présence de quelques mauvaises plantes et de sapelots.

On parvient à Mézery par le chemin de Pré Rodet depuis la route cantonale, ou depuis le nord-est en empruntant le chemin des pâturages via la Thomasette et les Grandes Roches. Ces deux voies sont asphaltées sur une grande partie de leur parcours et les portails ont été remplacés par des passages canadiens. Des clôtures partagent la propriété en 3 parcs. L'eau est fournie par un puit restauré dernièrement et doté d'un abreuvoir automatique à aspiration, par la citerne du chalet et par le couvert avec citerne construit sur la limite du pâturage de la Combette. Un enclos d'une dizaine d'ares est réservé à la récolte de foin. Pour la litière, il est fait usage de paille. Le fumier est stocké à même le sol, puis mené en automne au moyen d'un épandeur. Une fosse à purin de 30 m³ de capacité recueille l'écoulement des étables. Sa vidange s'effectue avec la bossette à pression. 2000 kg de scories Thomas et 1000 kg de sel de potasse sont semés chaque année.

Bâtiment

Le chalet-étable de Mézery est construit en dur et recouvert d'un toit de tôle. Le logement comporte une cuisine aménagée dans une partie de l'ancien local de fabrication, une chambre, chambre à lait et cave. L'eau doit être cherchée à la citerne. On s'éclaire avec des lanternes à pétrole. Deux écuries à double rangée de couchers permettent l'attache d'une soixantaine de bêtes. Toutes les couchers ainsi que les allées centrales sont en bois. On ne trouve des crèches que sur une seule rangée.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et la lutte contre les mauvaises herbes dans les petites clairières surtout
- entreprendre éventuellement un aménagement sylvo-pastoral
- installer l'eau au chalet avec une pompe à bras

15 Le Pré Derrière

Propriétaire	: Commune du Chenit
Exploitant	: Golay Roland, Les Charbonnières
Altitude	: 1160 - 1260 m (chalet: 1210 m)
Surface pâturable épurée	: 25 ha

Charge en 1972	: 1 taureau 20 vaches 1 jument 14 porcs
Provenance du bétail	propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 115 jours
Mis en valeur du lait	: centrifugé sur place. La crème est conduite chaque matin à la gare du Sentier pour être acheminée vers la centrale du beurre à Lausanne. Les résidus servent à l'alimentation des porcs.
Personnel	: l'exploitant vient chaque jour depuis son domicile pour la traite du soir, dort au chalet et retourne à la ferme le matin après avoir terminé son travail

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage se trouve sensiblement en retrait en pleine forêt du Risoux. Les régions déboisées occupent plusieurs combes, plateaux et clairières dans la partie nord-ouest, alors que la clôture périphérique s'en éloigne fortement au sud-est pour longer la Combe des Puits. Une grande partie des quelque 200 ha de forêt qu'elle englobe pourrait être mise à ban. Pratiquement toute la prairie est accessible aux véhicules agricoles, mais certains endroits présentent un aspect assez rocailleux avec de nombreux blocs. Ailleurs, la couche de terre est favorable à une production fourragère satisfaisante, notamment dans le fond des combes. Aucun endroit ne souffre d'un excès d'humidité. Par places, l'essartage des sapelots doit être poursuivi activement. On remarque la présence de quelques vératres, chardons et touffes d'orties. Aucun endroit dangereux pour le bétail n'est à signaler. Actuellement, on exploite les nombreux sapins déracinés par la bise, ce qui n'est pas sans porter préjudice à la prairie.

Un chemin asphalté jusqu'à 50 m du chalet facilite l'accès à ce pâturage. Des passages canadiens ont été installés sur tout son parcours.

Le troupeau broute simultanément toute la surface. L'eau est fournie par deux citernes dont l'une se trouve à côté du chalet et l'autre, plus au nord-est, est dotée d'un couvert récoltant l'eau des précipitations. Lors de notre passage, la charge du pâturage paraissait trop importante. L'exploitant prévoyait de compléter l'alimentation du bétail avec du fourrage sec. On emploie la paille pour la litière. Il est regrettable qu'il n'y ait pas de fosse à purin. On entasse le fumier sur le sol, puis on le mène sur la prairie l'automne avec char et tracteur. 1200 kg de scories Thomas et 300 kg de sel de potasse viennent compléter la fumure.

Bâtiment

Il s'agit d'un chalet-étable construit en maçonnerie à la chaux avec toiture de tôle en bon état. On a partiellement restauré l'habitation en aménageant une jolie cuisine dans l'ancien local de fabrication et en créant une nouvelle fenêtre. On dispose en outre de 2 chambres et d'une chambre à lait. Une pompe à bras permet d'aspirer l'eau de la citerne à la cuisine. L'éclairage au gaz est installé à la cuisine et aux écuries. La traite à lieu à la machine qu'actionne un moteur à essence. Deux étables doubles offrent 60 places, dont 2 rangées avec crèches. On a utilisé le bois pour le revêtement des couchers et des caniveaux. Dans l'une des écuries, les planchers mériteraient d'être remplacés. Pour l'instant, on y loge les porcs.

Améliorations à effectuer

- clôturer la forêt au sud-est et diviser le pâturage en 2 enclos
- poursuivre l'essartage et la lutte contre les mauvaises herbes
- creuser une fosse à purin
- restaurer les planchers d'une étable

16 La Commune de Bise

Propriétaire	: Commune du Chenit
Exploitant	: Piguet Bernard, Le Bas du Chenit
Altitude	: 1150 - 1200 (chalet: 1175 m)
Surface pâturable épurée	: 21 ha
Charge en 1972	: 18 vaches 9 veaux 4 porcs
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Brassus
Personnel	: l'exploitant et son épouse logent sur place.

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage occupe une région vallonnée au-dessus de la Côte de Pré Rodet et aboutit à la Combe des Puits au nord-ouest. Le terrain présente une déclivité moyenne à faible, favorable à l'utilisation des machines agricoles. La profondeur du sol varie et certains endroits apparaissent assez rocaillieux avec de nombreux blocs. En général, on peut cependant qualifier de bonne la production herbagère. On remarque par places quelques euphorbes. A part cela, le pâturage se présente propre et bien tenu. La grande surface boisée du sud-ouest pourrait encore être clôturée. Sur cette propriété, la bise a abattu de nombreux sapins et leur exploitation n'a pas été sans causer quelques dommages au gazon. Aucun danger particulier pour le bétail n'est à relever.

On parvient à la commune de Bise par un bon chemin asphalté jusqu'à 200 m du chalet. Tous les portails qui se trouvaient sur le parcours ont été remplacés par des passages canadiens. Une clôture partage la surface en deux. Une citerne près du chalet et une deuxième au sud-est avec couvert assurent l'approvisionnement en eau. On amène une réserve de foin et de la paille. On entasse le fumier à même le sol, puis on le mène en fin de saison avec tracteur et remorque. Une fosse à purin d'une capacité de 25 m³ recueille l'écoulement des étables. Sa vidange s'effectue avec la bossette à pression. Comme engrais d'appoint, on sème chaque année 2000 kg de scories Thomas et 800 kg de sel de potasse.

Bâtiment

Détruit par un incendie en 1963, ce chalet-étable a été reconstruit la même année. Il s'agit d'un bâtiment en maçonnerie avec toit de tôle. La partie habitable se compose de 2 chambres, cuisine, local de fabrication et chambre à lait. Les conditions de logement sont bonnes. L'eau parvient à la cuisine par pompage manuel. Les vaches peuvent être

attachées dans une étable transversale de 20 places. Deux petites étables perpendiculaires à la première peuvent accueillir une quinzaine de veaux. Chaque écurie possède des crèches. Les couchers sont en bois et les allées en ciment. On dispose de la machine à traire avec moteur à essence.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'aménagement sylvo-pastoral
- poursuivre la lutte contre les mauvaises plantes

17 La Piguette

Propriétaire	: Lecoultré Frères, Lausanne et Neuchâtel
Exploitant	: Piguet Bernard, Le Bas du Chenit
Altitude	: 1120 - 1180 m (chalet 1169)
Surface pâturable épurée	: 19 ha
Charge en 1972	: 7 grandes génisses de 2 à 3 ans 24 petites génisses de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: 9 génisses propriété de l'exploitant, 4 louées de la commune, le reste loué de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: Un couple âgé s'occupe partiellement du bétail et de l'entretien du pâturage. Les travaux trop pénibles sont effectués par l'exploitant depuis la commune de Bise

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété rectangulaire s'étend de part et d'autre d'une grande combe orientée en pente très légère vers le nord-est. La prairie occupe le fond de cette dépression et son flanc sud-est qui s'élève en pente moyenne pour aboutir sur un monticule où se trouve le chalet. La forêt recouvre presque toute la moitié nord-ouest du domaine. La profondeur du sol varie selon les endroits. Par places apparaissent des blocs et des pierres et la perméabilité reste bonne partout. A un ou deux endroits, on devrait essarter quelques sapelôts ou jeunes sapins sans valeur. Ici et là, la présence de mauvaises plantes et surtout d'euphorbes dévaluent l'herbage. En général, la production fourragère est satisfaisante à bonne. Les légumineuses pourraient cependant être mieux représentées. Le bétail ne court aucun danger sur ce pâturage.

Un excellent chemin asphalté muni de passages canadiens mène à la Piguette. Le chalet situé à l'écart de cette voie ne peut être atteint qu'avec un véhicule agricole ou tout terrain à travers pâturage. L'aire de parcours comporte deux parcs. L'eau est à disposition dans un abreuvoir alimenté par la citerne du chalet et un couvert avec citerne a été aménagé dans une clairière sur la moitié nord-ouest. On amène une provision de foin et de la paille. Le fumier s'entasse sur le sol à côté du chalet. Une fosse couverte de 15 m³ environ recueille les déjections liquides. On la vide au moyen de la bossette à pression. Le fumier est mené avec une remorque ou un épandeur tiré par un tracteur. La fumure chimique se compose de 800 kg de scories et 300 kg de sel de potasse.

Bâtiment

Ce pâturage est doté d'un vieux chalet-étable en maçonnerie recouvert de tôle. Ses murs passablement décrépis présentent d'inquiétantes lézardes et la charpente très ancienne menace de s'affaïsser. On devrait songer à réparer les gouttières. L'habitation comprend une chambre, une cuisine restaurée, local de fabrication et chambre à lait. Les courants pénètrent à travers le mur dans la chambre à coucher. L'eau de la citerne parvient dans la chambre à lait par siphon avec un tuyau de matière plastique. Une trentaine de bêtes peuvent trouver place dans l'écurie double dont les couchers et la raie centrale sont recouverts de bois. Il n'existe pas de crèche. Il devient nécessaire d'améliorer l'accès à l'étable et d'en réparer la porte d'entrée.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et la lutte contre les mauvaises herbes
- améliorer le chemin d'accès au chalet
- effectuer les réparations les plus urgentes au chalet. Etant donné la vétusté de cette construction, on peut se demander s'il ne serait pas plus avantageux de la remplacer par une simple loge à bétail pour la stabulation libre, éventuellement avec caillebotis, plutôt que d'entreprendre une restauration.

18 La Givrine

Propriétaire	: Aubert Jean, Derrière la Côte
Exploitant	: Rod Albert, Essertines sur Rolle
Altitude	: 1130 - 1210 m (chalet: 1150 m)
Surface pâturable épurée	: 5,5 ha
Charge en 1972	: 6 grandes génisses de 2 à 3 ans 6 petites génisses de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: l'exploitant vient contrôler le bétail depuis son domicile, ou l'un des fils résidant Derrière la Côte

Conditions naturelles et économiques

Bien qu'assez étendue, cette propriété ne dispose que d'une petite surface herbeuse qui a tendance à diminuer avec l'intense reboisement naturel qui se manifeste dans la partie sud surtout. Le terrain descend en pente modérée vers le nord/nord-est et la prairie s'élargit sur un joli plateau. Le sol, suffisamment profond et sain, convient à la production herbagère qui pourrait encore être accrue. On remarque la présence de quelques chardons, euphorbes et autres mauvaises plantes, mais leur proportion reste acceptable. Aucun danger particulier pour le bétail n'est à relever sur cette exploitation.

Le chemin asphalté menant au Pré Derrière (secteur no.15) traverse le pâturage de la Givrine. Depuis cette voie, on ne peut se rendre au chalet qu'à pied ou avec un véhicule tout terrain. Les génisses broutent simultanément sur toute la surface. Elles s'abreuvent à un bassin près du bâtiment qu'on alimente avec l'eau de la citerne. De la paille est à

disposition pour la litière, mais on rentre rarement le bétail à l'étable. La petite quantité de fumier est entassée sur la prairie près du chalet, puis évacuée l'automne. On complète la fumure par l'épandage de scories Thomas.

Bâtiment

Le chalet-étable construit en dur possède un toit de tôle passablement rouillé qui nécessite une restauration. Un recrépissage des murs s'impose également. Le logement, partiellement désaffecté, reste inutilisé. Une écurie double avec large caniveau central et couchers en bois permet l'attache d'une vingtaine de génisses. Son aération laisse un peu à désirer.

Améliorations à effectuer

- entreprendre un aménagement sylvo-pastoral avec essartage des combes dans la partie sud et clôture de la forêt côté nord-ouest
- intensifier la fumure
- améliorer l'accès au chalet
- restaurer la toiture et recrépir les murs du bâtiment

19 Chez David Aubert

Propriétaire	: Aubert Emmanuel, Lausanne
Exploitant	: Rod Albert, Essertines sur Rolle
Altitude	: 1110 - 1170 m (chalet: 1130 m)
Surface pâturable épurée	: 9,5 ha
Charge en 1972	: 3 grandes génisses de 2 à 3 ans 23 petites génisses de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: de la plaine; 11 génisses appartiennent à l'exploitant, le solde est loué pour l'estivage
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: l'exploitant ou l'un de ses fils viennent contrôler régulièrement le bétail

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage consiste en une bande de terrain large de 250 m et dont la longueur dépasse 1 km. La surface pastorale se divise en 3 parties entre lesquelles s'intercale la forêt qui recouvre les deux tiers de la propriété. L'exposition nord-est domine. La partie nord-ouest forme un beau plateau où croît un bon herbage, mais le taux de boisement y devient trop important. Bon nombre de sapins et sapelots devraient être éliminés. Le chalet se trouve à la partie centrale sur un monticule au nord duquel passe le chemin menant à la Givrine et au Pré Derrière, alors qu'une autre voie desservant la Piguette et la commune de Bise emprunte une combe au sud-est. Cette prairie centrale en pente moyenne à faible possède un sol productif de profondeur suffisante. Une combe plus étroite, inaccessible aux véhicules agricoles depuis le chalet, occupe la partie sud-est de la propriété. En aucun lieu l'herbage ne souffre d'un excès d'humidité. Les euphorbes et quelques chardons sont les mauvaises plantes les plus remarquées.

Il n'existe pas d'endroit particulièrement dangereux pour le bétail.

On parvient à ce pâturage depuis la Combe du Moussillon par un chemin asphalté muni de passages canadiens. Le chalet situé 150 m à l'écart n'est accessible qu'aux véhicules agricoles. On a partagé la surface en deux au moyen d'une clôture. Au nord ouest se trouve un couvert avec citerne et abreuvoir. Une deuxième point d'eau est constitué par la citerne du chalet. L'exploitant amène la paille nécessaire pour la litière. La fumier est stocké sur le terrain et on le répand en fin de saison au moyen d'un épandeur. Les déjections liquides sont perdues. Comme engrais d'appoint, on sème chaque année des scories thomas.

Bâtiment

Il s'agit d'un bon chalet-étable en maçonnerie avec toiture de tôle. Son logement reste inhabité. Il comprend cuisine, chambre, chambre à lait et cave. 25 UGB trouvent place dans les deux écuries doubles dont les couchers et les caniveaux sont en bois. Il devient nécessaire de remplacer ces planchers.

Améliorations à effectuer

- entreprendre un aménagement sylvo-pastoral en vue de déboiser certaines parties
- installer un abreuvoir automatique au couvert
- remplacer les planchers des couchers dans les étables

20 La Moesetta, Les Grandes Roches

Propriétaire	: Commune de Morges
Exploitant	: Favre Frédy, Senarclens
Altitude	: Moesetta: 1070 - 1170 m (chalet: 1094 m) Les Gdes Roches: 1090 - 1180 m (chalet: 1115 m)
Surface pâturable épurée	: 57 ha
Charge en 1972	: 44 vaches 16 grandes génisses de 2 à 3 ans 6 petites génisses de 1 à 2 ans 12 veaux 41 porcs
Provenance du bétail	: de la plaine. 24 vaches et les génisses appartiennent à l'exploitant. Le reste du troupeau est loué pour l'estivage
Durée moyenne du pacage	: 140 jours
Mise en valeur du lait	: fabrication de fromage de gruyère et de beurre et livraison de lait de consommation à la colonie des Grandes Roches. Les résidus servent à l'alimentation des porcs
Personnel	: un fromager-vacher et un vacher aidés d'un employé exécutent tous les travaux relatifs à ce genre d'exploitation et logent sur place.

Conditions naturelles et économiques

La Moësetta et les Grandes Roches sont deux pâturages voisins dont les principales surfaces herbeuses occupent une grande combe ouverte vers le nord-est. Celle-ci prend naissance sur les Grandes Roches où convergent deux dépressions. La partie basse présente quelques ondulations qui s'atténuent sur la Moësetta donnant lieu à un beau plateau. Si les flancs de cette combe offrent des pentes modérées sur les Grandes Roches, la déclivité devient plus importante à la Moësetta, en particulier sur le côté sud-est pour ce qui est du pâturage, le flanc nord-ouest étant recouvert par la forêt. La profondeur et la perméabilité du sol apparaissent bonnes partout. La Moësetta produit un fourrage abondant, d'excellente qualité. La productivité est un peu inférieure aux Grandes Roches où, par places, la présence de nombreux jeunes sapins et sapelots témoigne un intense reboisement naturel. Ailleurs, la prairie est propre est bien tenue. On remarque très peu de plantes nuisibles. Ces deux propriétés ne comportent pas d'endroit dangereux pour le bétail. Un très bon chemin asphalté conduit à ces pâturages. Sur son parcours, les portails sont remplacés par des passages canadiens. Un chemin graveleux permet d'atteindre le chalet de la Moësetta, tandis que la loge à bétail des Grandes Roches située 50 m à l'écart du chemin est dépourvue de voie d'accès. Il est facile de s'y rendre avec les véhicules agricoles. Le bétail laitier et les veaux broutent ensemble. Ils disposent de 3 parcs qui s'étendent sur toute la Moësetta et sur la partie sud-est des Grandes Roches, le reste formant un quatrième parc réservé aux génisses. L'eau des précipitations est recueillie par 2 citernes aux Grandes Roches. L'une se trouve au chalet et l'autre a été construite avec couvert dans une combe côté nord-ouest. A la Moësetta, on dispose de 2 citernes au chalet et de 2 puits alimentés par la nappe phréatique. Ces réserves d'eau se révèlent insuffisantes, notamment pour les besoins du chalet. L'exploitant amène du foin et de la paille depuis son domicile. Chaque bâtiment possède sa fosse à purin. A la Moësetta, l'aire à fumier est disposée sur la fosse, tandis qu'aux Grandes Roches on entasse ces déjections à même le sol. On mène le purin avec une bossette à pression. L'épandage du fumier a lieu à la machine. Comme engrais chimique, il est semé au total environ 8000 kg de scories thomas et sel de potasse par année sur les 2 pâturages.

Bâtiments

Le chalet-étable de la Moësetta est une construction rectangulaire en maçonnerie avec toit de tôle. L'habitation se compose d'une cuisine et de 5 chambres. L'électricité et le téléphone sont installés. La fabrication a lieu dans un local bien équipé. Le brasseur, la centrifuge et la baratte fonctionnent à l'électricité. On dispose de l'eau sous pression pompée automatiquement de la citerne. Il existe en outre un chambre à lait et une cave à fromage. Deux écuries doubles avec couchers en bois, crèches et rigoles centrales en ciment permettent l'attache de 48 vaches. On peut encore loger une dizaine de veaux dans une petite étable simple. A l'extrémité sud-ouest du chalet se trouvent la porcherie ainsi qu'une grange servant de remise.

Au Grandes Roches, le bâtiment consiste en une loge à bétail construite en maçonnerie et bois. La toiture est recouverte de tôle et de tuile. Une étable longitudinale avec couchers et caniveau en bois peut accueillir 18 génisses. Une deuxième écurie construite transversalement se trouve partiellement sur la fosse à purin. Etant donné que le plancher recouvrant cette dernière menace de s'enfoncer, on n'attache du bétail que dans une moitié de cette étable où 12 places sont disponibles dans l'état actuel.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage et quelques déboisements sur les Grandes Roches
- améliorer les abords du chalet de la Moësetta au nord-ouest

- construire une citerne supplémentaire afin de disposer d'eau en suffisance
- bétonner la couverture de la fosse à purin aux Grandes Roches

21 La Fougère

Propriétaire	: Golay Maurice, Le Sentier
Exploitant	: Golay Paul, Chez le Maître
Altitude	: 1130 - 1190 m (chalet: 1153 m)
Surface pâturable épurée	: 15 ha
Charge en 1972	: 8 grandes génisses de 2 à 3 ans 15 petites génisses de 1 à 2 ans 4 veaux
Provenance du bétail	: loué de plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: un garde-génisses seul habite le chalet

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation exposée au sud-est se termine dans une combe à la partie inférieure. Elle possède un sol de profondeur variée et modérément incliné. Le haut de cette propriété présente un aspect un peu séchard, tandis que vers le bas, le terrain devient plus productif. Bien que pas très abondant en raison de la nature du sol, le fourrage est partout de bonne qualité et il ne contient que peu de mauvaises plantes. Il serait nécessaire d'essarter passablement des sapelots. Au cours de l'hiver 1971-72, la bise a déraciné plusieurs sapins dont certains ont démolis les murs de clôture en s'abattant. On ne signale pas de danger pour les animaux.

Un bon chemin donne accès au chalet. Le pâturage ne comporte pas de séparation. L'eau nécessaire est fournie par la citerne du chalet et par un puit. Le chalet contient une réserve de foin et de la paille amenés par l'exploitant. Une petite fosse à purin recueille l'écoulement des étables. On la vidange au moyen de la bissette à pression. Le fumier est entassé à même le sol, puis évacué l'automne à la machine. Pour compléter la fumure, 1000 kg de scories thomas et 500 kg de sel de potasse sont semés chaque année.

Bâtiment

Le chalet de la Fougère est une bonne construction en maçonnerie avec toit de tôle. Sa partie habitable se compose de 2 chambres, d'une jolie cuisine, d'une chambre à lait et d'une cave. L'éclairage se fait avec un fallot à pétrole. On doit quérir l'eau à la citerne. Une trentaine de génisses trouvent place dans l'étable disposée en 3 couches longitudinales et une petite couche transversale avec crèches partout. Le sol est totalement revêtu de bois et il devient nécessaire de remplacer quelques planches.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage des sapelots
- clôturer la forêt à la partie supérieure
- installer l'eau au chalet avec une pompe à bras
- remplacer les planchers devenus défectueux à l'étable

22 La Thomasette

Propriétaire	: Mme Dreyfuss-Geissmann, Lausanne
Exploitant	: Croisier Pierre, Ballens
Altitude	: 1060 - 1210 m (chalet: 1068 m)
Surface pâturable épurée	: 68 ha
Charge en 1972	: 48 vaches 10 grandes génisses 10 petites génisses 10 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant, sauf 25 vaches en location
Durée moyenne du pacage	: 130 jours
Mise en valeur du lait	: vendu comme lait industriel à une entreprise de Lucens qui en assure chaque jour le ramassage sur place
Personnel	: 2 vachers passent la saison au chalet

Conditions naturelles et économiques

Ce très beau pâturage s'étend dans une large combe voisinant les prairies de fauche au nord-est. Toute la partie basse forme un beau plateau au centre duquel on trouve le chalet. Vers le sud-est, le terrain remonte fortement sur une colline limitant la propriété. En direction du nord-ouest, la surface herbeuse se rétrécit en s'élevant vers le Risoux pour atteindre un aplanissement, prolongé d'une petite combe au nord-est, puis aboutit à la forêt. Cette dernière, dans laquelle le mur de clôture pénètre assez loin, devrait être fermée au parcours du bétail. Le sol offre une profondeur suffisante, à l'exception de quelques pentes où la couche de terre peut s'amincir. Quelques blocs apparaissent dans les régions élevées. Ces parties sont aussi sujettes au reboisement naturel par les sapins. Au nord-ouest du plateau central, on trouve une zone humide avec tourbière. Ailleurs, la prairie produit un herbage abondant et d'excellente qualité. Quelques euphorbes et autres espèces nuisibles croissent dans les combes supérieures. Sur cette propriété, le bétail n'est exposé à aucun danger particulier.

Un chemin asphalté partant de la Combe du Moussillon passe à proximité du bâtiment où intervient une bifurcation dont un embranchement se dirige vers La Fougère à l'ouest (secteur no.21). Le chemin se poursuivant vers le sud-ouest dessert les secteurs no.14 à 20. On a divisé le pâturage en 4 parcs, les vaches et les génisses étant toujours séparées. Le bétail dispose de 6 abreuvoirs alimentés par 4 sources, la citerne du chalet et une citerne avec couvert dans la partie nord-ouest. Une parcelle de 50 ares environ est réservée pour la récolte de fourrage sec. L'exploitant amène depuis son domicile la paille nécessaire pour la litière. L'aire à fumier se trouve sur le sol. On évacue ces déjections avec l'épandeur en automne. L'écoulement des étables est recueilli dans une fosse couverte d'une capacité de 40 m³ qu'on vidange au moyen de la bossette à pression. Comme fumure de complément, 6000 kg d'engrais complet NPK 12.12.24 sont semés au printemps.

Bâtiment

Construit en 1769, ce bâtiment a été élevé en pierre et maçonnerie de chaux. Des restaurations ultérieures ont eu lieu et il se trouve en bon état d'entretien. La toiture

est recouverte de tôle. 6 chambres, cuisines, chambre à lait et cave forment la partie habitable. La cuisine est un peu sombre. L'eau parvient à l'intérieur par pompage automatique. Les vaches sont attachées dans deux étables doubles totalisent 50 places. disposant de crèches, de couchers en bois et de caniveaux en ciment. La traite mécanique y est installée. 30 génisses peuvent trouver place dans une troisième écurie, également à double rangée de couchers avec crèches. On dispose de l'électricité partout.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage des sapelots dans les parties supérieures
- installer une clôture en lisière de forêt côté nord-ouest
- bétonner l'aire à fumier et la munir d'un écoulement dans la fosse
- réparer la dalle effondrée de la citerne du couvert

23 La Grand Combe

Propriétaire et exploitant	: Rochat André, La Combe du Moussillon
Altitude	: 1145 - 1180 m (bâtiment: 1145 m)
Surface pâturable épurée	: 2,5 ha
Charge en 1972	: 3 grandes génisses de 2 à 3 ans 4 petites génisses de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 125 jours
Personnel	: le propriétaire vient contrôler le bétail depuis la ferme

Conditions naturelles et économiques

Comme son nom l'indique, cette petite propriété se trouve dans une combe qu'elle traverse perpendiculairement en une bande large de 120 m délimitée par des murs de clôture. Le sol sain et d'assez bonne profondeur donne un bon fourrage, mais il y pousse aussi quelques mauvaises plantes diverses telles qu'euphorbes, milloperduis, gentianes et pimprenelles. L'essartage des sapelots est à poursuivre.

Ce pâturage ne possède pas d'accès direct. On peut s'y rendre en véhicule tout terrain depuis La Thomasette. Toute la surface est broutée simultanément. L'eau de l'abreuvoir est tirée d'une citerne. On utilise la paille pour la litière. Le bétail peut entrer et sortir de l'étable à volonté. On évacue le fumier au fur et à mesure avec la brouette sur la prairie. Un épandage de scories thomas complète la fumure.

Bâtiment

Il s'agit d'une loge à génisses en bois sur fondations en maçonnerie avec toit à un seul pan construite en 1971. L'écurie simple de 8 places pour génisses dispose de couchers et allée en ciment. Cette étable a été bâtie à côté du couvert alimentant la citerne qui est maintenu. La citerne elle-même a aussi été l'objet d'une récente restauration.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et la lutte contre les mauvaises herbes
- intensifier la fumure chimique

24 La Grand Combe ou Chez le Grand David

Propriétaires	: 6 privés habitant la commune du Chenit
Exploitant	: Berney Louis, Piguët-Dessus
Altitude	: 1156 - 1160 (chalet: 1155 m)
Surface pâturable épurée	: 9 ha
Charge en 1972	: 17 vaches 3 veaux
Provenance du bétail	: troupeau laitier de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 70 jours (3 passages en alternance avec des pâturages attenants à la ferme)
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Brassus
Personnel	: l'exploitant vient exécuter la traite depuis son domicile

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation réunissant diverses petites propriétés s'étend dans une belle combe qui donne lieu à un plateau. La couche de terre est favorable à la croissance des végétaux qui n'ont pas à souffrir d'un excès d'humidité. L'herbage y est bon et productif. On remarque toutefois certaines mauvaises plantes telles que millepertuis, euphorbes et chardons, pour ne citer que les plus importantes. Il conviendrait d'enlever plusieurs sapelots et jeunes sapins. Aucun danger particulier n'est à relever.

Un bon chemin partiellement asphalté permet de se rendre en voiture devant le chalet. Le dernier tronçon a été amélioré en 1971 par l'exploitant. La surface pâturable se divise en trois enclos. Deux citernes alimentent les abreuvoirs. L'une se trouve au chalet et l'autre dépend d'une ancienne étable transformée en chalet de week-end. Il est fait usage de paille pour la litière. On entasse le fumier à même le sol et on le répand l'automne à la machine sur la prairie. Il n'existe pas de fosse à purin. Comme engrais d'appoint, on sème annuellement 1000 kg de scories thomas et 500 kg de sel de potasse.

Bâtiment

Il consiste en une construction ancienne et rectangulaire, faite de maçonnerie et de bois, recouverte avec de la tôle. Il abrite une étable à double rangée de couchés et caniveau central dont le sol est entièrement en bois. 19 vaches peuvent y trouver place. Une autre étable, très petite, permet de loger 6 veaux. La machine à traire est installée avec moteur à essence. On s'éclaire au moyen de fallots à pétrole. En 1971, l'amodiateur a amélioré l'écoulement des écuries qui laissait à désirer.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage des sapelots et jeunes sapins
- lutter contre les mauvaises plantes
- creuser une fosse à purin

25 Les Côtes de Piguet-Dessous

Propriétaires	: plusieurs privés du Brassus
Exploitant	: Meylan Marcel, Piguet-Dessous
Altitude	: 1055 - 1094 m (loge: 1080 m)
Surface pâturable épurée	c 7,5 ha
Charge en 1972	: 6 grandes génisses de 2 à 3 ans 3 petites génisses de 1 à 2 ans 3 veaux
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 130 jours
Personnel	: Les soins au bétail sont apportés par le propriétaire depuis la ferme

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage à génisses s'étend sur une colline partiellement boisée entre Piguet-Dessous et Piguet-Dessus. Il présente des pentes moyennes à fortes au sud-est et de petites combes et plateaux côté nord-ouest. Son sol est suffisamment profond et de bonne perméabilité. Quelques blocs apparaissent par places. La production herbagère, assez bonne au nord-est, devient plus faible dans la partie sud-ouest. On ne remarque pas une grande proportion de mauvaises plantes, mais il conviendrait d'entreprendre l'essartage. Il n'existe pas de danger pour le bétail.

On ne peut accéder sur ce pâturage qu'à pieds ou en véhicule tout terrain. Toute la superficie est livrée simultanément au parcours du bétail. 2 citernes dépendantes des toitures d'abris à génisses, ainsi qu'une source, assurent l'approvisionnement en eau. La litière est faite de paille. Il n'existe pas d'installation pour la récupération du purin. Le fumier est stocké sur le sol, puis mené sur la prairie avec l'épandeur en fin de saison. 1000 kg de scories thomas viennent compléter la fumure.

Bâtiment

On trouve 3 loges à bétail sur ce pâturage, mais on n'en utilise qu'une seule, soit celle située la plus au nord-est. Cet abri est construit en bois sur fondations de maçonnerie. Il est recouvert de tuiles. L'étable avec double rangée de couchés en bois et raie centrale peut recevoir une quinzaine de génisses.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage
- améliorer l'accès

26 Les Côtes de Piguet-Dessous

Propriétaires	: Magnin Maurice, Piguet-Dessous Pesenty Odette, Piguet-Dessous
Exploitant	: Magnin Maurice, Piguet-Dessous
Altitude	: 1050 - 1085 m (loge: 1068 m)

Surface pâturable épurée	: 5 ha
Charge en 1972	: 6 grandes génisses de 2 à 3 ans 5 veaux de moins d'un an
Provenance du bétail	: le tout appartient à l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 130 jours
Personnel	: l'exploitant vient contrôler le bétail depuis son domicile

Conditions naturelles et économiques

Ce petit pâturage se trouve sur la colline au nord-ouest de Piguët-Dessous. Son terrain exposé à la fois au sud-est et au nord-ouest descend en pente légère à moyenne. La couche de terre est suffisamment importante. On trouve un peu d'humidité et de terre noire au nord-ouest en raison du marais qui se trouve à proximité. Dans la partie nord-est, le taux de boisement devient trop important. On rencontre plusieurs églantiers, genévriers et sapelots. L'herbage est assez abondant, mais il contient passablement de chardons, euphorbes, millepertuis, et autres mauvaises plantes. Il n'y a pas d'endroit dangereux pour le bétail.

Un chemin praticable en tracteur mène à cette propriété. La division en deux parcs permet de réaliser l'alternance de la pâture. L'approvisionnement en eau est assuré par 3 citernes dépendantes de loges à bétail. L'exploitant amène une réserve de foin et la paille pour la litière. Le fumier est entreposé sur le sol, puis mené avec l'épandeur. Bien qu'il n'existe pas de fosse, on pratique le purinage depuis la ferme avec la bossette à pression. La fumure chimique comprend scories thomas et sel de potasse, soit 1500 kg au total.

Bâtiment

Un seul des trois abris à bétail est utilisé. Il s'agit d'une petite loge en bois sur fondations de maçonnerie dont l'étable double permet l'attache de 6 bovins adultes et de 6 veaux. Les couchers, ainsi que le caniveau central sont en bois. On trouve des crèches partout. Il devient nécessaire de restaurer la façade sud-ouest de cette loge.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage des sapelots, églantiers, etc et déboiser certains endroits
- lutter contre les chardons et autres mauvaises plantes
- réparer la façade sud-ouest de l'abri à bétail utilisé

27 La Côte de Piguët-Dessous

Propriétaire et exploitant	: Berney Charles, Chez le Maître
Altitude	: 1060 - 1075 (loge: 1069 m)
Surface pâturable épurée	: 3 ha
Charge en 1972	1 grande génisse de 2 à 3 ans 4 petites génisses de 1 à 2 ans 3 veaux

Provenance du bétail	: Propriété de Berney Edward, Le Campe, fils de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: l'exploitant vient contrôler le bétail depuis chez lui

Conditions naturelles et économiques

Cette petite propriété en pente modérée à faible se situe sur l'élévation séparant Chez le Maître et Derrière la Côte. La majorité de la surface est exposée au sud-est. On y trouve un sol sain et suffisamment profond produisant un assez bon herbage mêlé de quelques chardons et euphorbes. L'essartage des sapins et églantiers devrait être entrepris. Aucun danger particulier n'est à relever.

Il n'est possible d'atteindre ce pâturage qu'en tracteur par un chemin. L'aire de parcours ne comporte pas de séparation. L'eau est à disposition dans une citerne s'alimentant par les précipitations recueillies sur la toiture du bâtiment. La litière est faite de paille. On évacue le fumier sur la prairie au fur et à mesure à la brouette. Les déjections liquides s'écoulent dans une fosse d'une capacité de 4000 litres qui est vidée avec la bossette à pression. Au printemps, on sème environ 400 kg d'engrais complet.

Bâtiment

Le bétail trouve abri dans une jolie loge construite en 1971. Ce bâtiment en bois sur fondations de maçonnerie comprend aussi un petit logement de week-end utilisé par l'exploitant. Une belle étable double munie de crèches offre 14 places. Les couchers et le caniveau central sont en ciment.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage des églantiers et des sapelots
- déboiser un peu la partie supérieure
- lutter contre les chardons et autres mauvaises plantes
- intensifier la fumure

28 a à
28 d Chez les Golay

Propriétaires	: Vionnet Charles, Derrière la Côte Rochat Isaac, Derrière la Côte Piguet Jean, Derrière la Côte
Exploitant	: Blanc Eugène. Buchillon
Altitude	: 1070 - 1130 m (bâtiments: 1070 et 1095 m)
Surface pâturable épurée	: 28 ha au total
Charge en 1972	: 1 taureau 19 vaches 17 grandes génisses de 2 à 3 ans 21 petites génisses de 1 à 2 ans 10 veaux

Provenance du bétail	: de la plaine, le tout appartenant à l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 140 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la laiterie du Sentier
Personnel	: 1 vacher et son épouse

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage se compose de 3 anciens domaines comprenant des prairies de fauche qu'on a converties en pâturages. La moitié de la superficie, soit la partie basse, occupe un grand plateau légèrement ondulé voisinant les terres cultivables. Côté nord-ouest, les terres s'élèvent en pente moyenne. Partout, le sol est de bonne profondeur et on trouve même de la terre noire sur la plateau inférieur. Toute la surface est propre. Il y croît un herbage abondant contenant peu de mauvaises plantes, sauf quelques touffes d'orties. L'aire de parcours ne présente pas de danger.

Le principal bâtiment d'exploitation est situé au bord de la route reliant Derrière la Côte et le Solliat où se trouve une bifurcation pour le Sentier. De là, on accède aux autres bâtiments par un chemin graveleux. L'exploitation compte 4 parcelles séparées, mais peu éloignées. Cette répartition complique tout de même le travail.

On a divisé la surface en 6 parcs à l'intérieur desquels des subdivisions sont pratiquées avec la clôture électrique. L'alimentation des abreuvoirs est assurée par le réseau public au moyen de tuyaux en matière plastique depuis les différents bâtiments. Les vaches pâturent toujours séparément et les génisses sont divisées en troupeaux du même âge. L'exploitant récolte une grande réserve de foin sur différentes parcelles voisines. On donne ce fourrage au bétail en fin de saison. De la paille est amenée de l'extérieur. Le fumier est entassé à même le sol et le purin qui s'en échappe stagne aux alentours. On le répartit sur la prairie l'automne au moyen d'un épandeur. Les déjections liquides des étables à vaches s'écoulent dans une fosse couverte d'une capacité de 100 m³ qu'on vidange avec la bossette à pression. Une écurie à génisses située dans une 1^{re} dispose également d'une fosse à purin. Comme fumure d'appoint, on a répandu jusqu'à 5000 kg d'engrais complet au printemps. Il est prévu d'augmenter les quantités en utilisant l'usage de scories thomas.

Bâtiments

Le garde-génisses habite une ferme disposant de plusieurs appartements. Son logement comprend 2 chambres et une cuisine. Les autres appartements sont loués par des résidents. Le bétail laitier occupe un rural séparé avec grange centrale et 2 étables simples. Il s'agit d'une bonne construction en maçonnerie et bois recouverte de tuiles. On peut attacher 20 UGB dans les étables dont les crèches sont munies de râteliers mobiles à fermeture. L'électricité est installée et on traite à la machine. 38 génisses peuvent trouver place dans l'écurie de la ferme et dans 3 petites loges. Dans la parcelle nord-est, l'amodiateur a construit un perron en bois et en tôle fermé sur 3 côtés dans lequel le bétail accède librement.

Améliorations à effectuer

- il conviendrait d'envisager des échanges de terrain en vue de regrouper le pâturage
- bétonner l'aire à fumier au rural avec égouttement dans la fosse et améliorer les alentours de ce bâtiment

29 Les Places

Propriétaires	: Aubert Daniel, Le Sentier, plus terres en location de 3 autres propriétaires
Exploitant	: Rochat Frères, Monnaz
Altitude	: 1050 - 1080 m (bâtiment: 1050 m)
Surface pâturable épurée	: 11 ha
Charge en 1972	: 1 taureau 15 vaches 2 grandes génisses de 2 à 3 ans 4 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, le tout appartient aux exploitants
Durée moyenne du pacage	: 140 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Solliat
Personnel	: l'un des amodiateurs passe la saison sur place

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage occupe une partie des Côtes du Sentier au nord de cette localité, d'où il s'étend vers le nord-ouest pour empiéter sur le grand plateau surélevé compris entre Derrière la Côte et Le Solliat. Le terrain ne présente qu'une faible déclivité par places et un sol suffisamment profond et sain, sauf sur le plateau au nord où l'on trouve une petite zone humide. La partie nord-ouest offre une belle prairie propre et productive, tandis que le sud-est de la propriété, beaucoup trop boisé, est plutôt négligé et plus maigre. Il y pousse de nombreux églantiers et sapins dans les clairières, ainsi que des euphorbes et autres mauvaises plantes. Le bétail estivant sur ce pâturage ne court aucun danger particulier.

Une route asphaltée traverse la propriété et passe à côté du bâtiment. Pratiquement toute la prairie est d'accès facile pour les véhicules agricoles. Des clôtures fixes et la clôture électrique divisent la surface en 7 parcs. Tous les animaux pâturent ensemble. Le bétail dispose de 3 abreuvoirs alimentés par des sources dont le débit est insuffisant. Il est amené depuis la plaine une réserve de foin et la paille nécessaire pour la litière. On emploie aussi de la sciure. Le fumier est mené au fur et à mesure avec le tombereau et le tracteur et on le répand par grassons. Une fosse couverte d'une capacité de 30 m³ recueille l'écoulement de l'étable. On évacue ces déjections avec une bossette en bois qu'on remplit au moyen d'une pompe. La fumure est complétée par un épandage d'engrais complet PK 20,30 au printemps.

Bâtiment

Il s'agit d'une loge à bétail en bois en mauvais état flanquée d'une petite baraque qui tient lieu de logement. Cette prairie trop exiguë n'abrite qu'une petite chambre et une cuisinette. On doit prendre l'eau à la source de l'autre côté de la route. L'éclairage se fait avec une lampe à gaz portative. L'étable trop étroite peut recevoir 16 UGE. Elle comprend 2 rangées de couchers revêtues de bois et munies de crèches séparées par un caniveau central en ciment. On traite à la machine dont la pompe à vide fonctionne avec un moteur à essence.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage dans la partie sud-est
- assainir la partie humide au nord
- installer l'eau courante du réseau régional dont une conduite se situe à 250 m environ, ou construire un réservoir s'alimentant par l'eau des précipitations près du bâtiment.
- installer l'électricité (ligne électrique à proximité immédiate)
- restaurer et agrandir le bâtiment, soit étable et habitation

30 La Capitaine

Propriétaire	: Hoirie Lecoultre Samuel, Le Sentier
Exploitant	: Gebhard Frères, Clarmont
Altitude	: 1110 - 1170 m (Chalet: 1153 m)
Surface pâturable épurée	: 34 ha
Charge en 1972	: 1 taureau 36 vaches 11 veaux 1 cheval
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété des exploitants
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: conduit matin et soir à la fromagerie du Solliat
Personnel	: 2 vachers logeant au chalet

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété remonte dans la forêt du Risoux à l'ouest du Solliat. Son terrain est orienté vers l'est et le sud-est en pentes faibles à moyennes qui s'atténuent à l'est pour donner lieu à des replats ou légères dépressions. Le sol sain et de bonne profondeur en général laisse apparaître quelques blocs. Il y croît un herbage dru et apprécié. Des euphorbes et du millepertuis poussent en certains endroits moins favorisés. Par places, on remarque aussi quelques petits sapins et buissons d'églantiers. L'aire de parcours est bien tenue et ne présente pas de danger particulier pour les animaux. Le bois nécessaire pour les besoins du chalet peut être prélevé sur place.

Un bon chemin asphalté dessert ce pâturage; il se poursuit en direction du Risoux. Toute la prairie est bien accessible avec les véhicules agricoles. Il conviendrait d'installer une clôture en lisière de forêt afin d'empêcher que le bétail n'y pénètre. La surface se divise en 2 parcs, les veaux pâturant toujours à part. Pour l'approvisionnement en eau, 5 abreuvoirs se répartissent sur la propriété. Ils sont alimentés par la citerne du chalet, une citerne avec couvert, un puit et deux sources. Le chalet contient environ 10 tonnes de foin récolté sur différentes parcelles en location sur le territoire communal. Ce fourrage est consommé par le bétail en fin de saison. Il n'est fait usage de paille que pour les veaux. On mène le fumier chaque jour au moyen d'un tombereau à cheval et on le répartit en grassons. Les déjections liquides s'écoulent dans une fosse couverte d'une capacité de 50 m³. On la vidange avec une bossette à pression. 3000 kg de scories thomas et 1500 kg de sel de potasse viennent compléter la fumure l'automne.

Bâtiment

Le chalet-étable de la Capitaine est un très bon bâtiment construit en maçonnerie et recouvert de tôle. L'habitation compte 3 chambres, cuisine, chambre à lait et cave. L'eau de la citerne peut être aspirée depuis la cuisine avec une pompe à bras. On dispose de l'éclairage au gaz à la cuisine et à l'écurie. A l'étage, il existe un petit logement comprenant chambre et cuisine, occupé occasionnellement par les propriétaires. Une grande étable longitudinale munie de crèches et d'une allée centrale en ciment offre 42 places à vaches. La machine à traire y est installée avec moteur à benzine. Dans un recoin de l'étable, il est possible d'attacher quelques veaux.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage des sapelots et églantiers
- interdire au bétail le parcours des surfaces boisées par la mise en place d'une clôture

31 Le Chalet Chez Bastian

Propriétaire	: Hoirie Piguet Ferdinand, Le Solliat
Exploitant	: Pittet Jules, Le Solliat
Altitude	: 1100 - 1140 m (chalet: 1117 m)
Surface pâturable épurée	: 4 ha
Charge en 1972	: 6 petites génisses de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant, animaux achetés pour la période d'estivage
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: l'amodiateur monte chaque jour contrôler le troupeau depuis son domicile

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage à génisses enclavé dans la forêt du Risoux occupe un replat au nord-ouest du Solliat. Le terrain un peu ondulé forme une combe où la déclivité demeure faible. Le sol sain et profond produit un fourrage d'excellente qualité. On remarque la présence de quelques touffes d'orties, d'églantiers et de sapelots.

Un bon chemin longe la propriété côté nord-est. De là, il est possible d'atteindre le chalet en tracteur. L'aire de parcours ne comporte pas de séparation. Le bétail dispose d'un abreuvoir dont on doit assurer l'alimentation avec l'eau d'une citerne. Un peu de foin est récolté sur place, il est donné au bétail et sert aussi de litière. Le tas de fumier est disposé sur le sol à côté du chalet. On l'évacue avec char et tracteur en fin de saison. La petite fosse à purin est vidangée au moyen de la bossette à pression. L'exploitant répand annuellement 600 kg de scories thomas sur ce pâturage.

Bâtiment

Le bétail trouve abri dans un ancien chalet-étable de petite dimension construit en maçonnerie et en bois avec toit de tôle. Le recrépissage des murs et la réfection d'une paroi de bois deviennent nécessaires. Le logement est désaffecté et on y entasse le foin.

Une étable double avec caniveau central et couches en bois peut accueillir 14 génisses. Il n'existe pas de crèches.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et la lutte contre les mauvaises plantes
- entretenir le bâtiment

32 Le Chalet Chez la Tante

Propriétaires	: différents privés en indivision
Exploitant	: Pittet Hubert, Le Solliat
Altitude	: 1100 - 1125 m (chalet: 1113 m)
Surface pâturable épurée	: 5 ha
Charge en 1972	: 8 petites génisses de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: on monte chaque jour contrôler le troupeau depuis le Solliat

Conditions naturelles et économiques

Cette petite prairie se trouve dans le bas du Risoux, à proximité du Solliat. Sa surface en faible déclivité s'oriente vers le sud. Elle est entrecoupée par plusieurs bosquets de sapins et îlots boisés. La profondeur du sol convient à la production herbagère. Aucun endroit n'accuse un excès d'humidité. Le fourrage est de bonne qualité et la proportion de plantes nuisibles reste faible. Par endroits, il conviendrait de diminuer quelque peu le taux de boisement. Les sapelots et églantiers qui poussent ici et là devraient être enlevés.

Un chemin asphalté passe à 50 m du chalet. Il est possible de se rendre en voiture à travers pâturage devant le bâtiment. Une clôture partage la surface en deux enclos. L'eau d'abreuvement est tiré d'une citerne. On amène une réserve de foin et de la paille pour la litière. Le fumier est stocké sur le sol, puis évacué en fin de saison avec une remorque et un tracteur. La petite fosse à purin se vidange à l'aide de la bossette à pression.

L'exploitant répand chaque année 800 kg de scories et sel de potasse au total.

Bâtiment

Celui-ci est représenté par un ancien chalet-étable dont les murs nécessiteraient un crépissage. La toiture de tôle semble en bon état. Le logement désaffecté sert de réduit. 18 génisses trouvent abri dans l'étable double dont les couches et la raie centrale sont en bois.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et déboiser un peu certains emplacements
- entretenir le bâtiment

33 Chez Bezençon

Propriétaires	: Burnier Jeanne, L'Ecofferie Burnier Henri, L'Ecofferie
Exploitant	: Burnier Henri, L'Ecofferie
Altitude	: 1055 - 1070 m (loge à bétail: 1070 m)
Surface pâturable épurée	: 7,5 ha
Charge en 1972	16 vaches
Provenance du bétail	: troupeau laitier de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 90 jours (3 passages en alternance avec des parcelles attenantes à la ferme)
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Solliat
Personnel	: l'exploitant vient effectuer la traite et donner les soins au bétail depuis la ferme distante de 250 m environ

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage à vaches de forme irrégulière descend vers le nord-est en pente moyenne à faible. Dans sa partie basse, il voisine un marais tourbeux. Le terrain présente deux dépressions séparées par un monticule sur lequel la couche de terre devient moins importante. Ailleurs, le sol suffisamment profond produit un herbage abondant. L'humidité du marais déborde un peu sur la propriété et occasionne la croissance de laiches. Toute la surface se présente propre et bien exploitée.

Le gros de la surface étant compris entre la route cantonale et un bon chemin graveleux, l'accès avec les véhicules agricoles sur la prairie ne pose aucun problème. La loge à bétail se situe au bord du chemin. L'aire de parcours est divisée en 5 enclos au moyen de clôtures fixes et de la clôture électrique. Deux sources et un puit alimentent les abreuvoirs, mais cet approvisionnement se révèle insuffisant. Du foin et de la paille sont amenés. On entasse le fumier sur le sol et on le mène ensuite avec un épandeur. Il existe une fosse à purin d'une capacité de 6000 litres dont la vidange s'effectue au moyen de la bossette à pression. 1000 kg de scories thomas et 500 kg de sel de potasse sont semés chaque année.

Bâtiment

Une très bonne loge construite en bois et maçonnerie abrite deux étables simples. 16 vaches peuvent y être attachées dans de bonnes conditions. Chaque écurie est munie de crèches, couchers en bois et allées. La traite mécanique est installée avec moteur à essence. Côté nord-est, on trouve un local avec fourneau de cuisine à bois et table; on y entrepose les ustensiles.

Améliorations à effectuer

- construire une citerne près du bâtiment ou installer l'eau sous pression depuis la ferme

34 Les Combettes

Propriétaires	: Raymond Frères, Le Muids et Bâle
Exploitant	: Rittener Bertrand, Les Fuves
Altitude	: 1020 - 1090 m (loge à bétail: 1035 m)
Surface pâturable épurée	: 3 ha
Charge en 1972	: 5 vaches 4 grandes génisses de 2 à 3 ans 3 petites génisses de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 70 jours pour les vaches, en alternance avec des pâturages attenants à la ferme, 20 jours pour les génisses en automne
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie de l'Orient
Personnel	: L'exploitant vient traire et donner les soins au bétail depuis son domicile

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété exposée au nord-ouest se situe en contre-haut de la route cantonale entre l'Orient et Les Bioux. Elle touche à cette voie par une étroite bande de terrain. La déclivité, d'abord modérée dans le bas, s'accroît à mesure que l'on s'élève. Une partie de la pente est occupée par la forêt. Un ruisseau limite le pâturage au nord-est et un deuxième petit cours d'eau descend sur la moitié sud-ouest. La prairie jouit d'un sol profond, sain et productif. On ne rencontre que très peu de mauvaises plantes et toute la surface est propre et bien tenue. Aucun danger particulier pour le bétail n'est à relever.

Il n'est possible de se rendre sur ce pâturage qu'à pieds, ou avec un véhicule agricole depuis la partie inférieure. On divise la surface en trois parcs avec la clôture électrique. Différentes sources alimentent 3 abreuvoirs. En 1967, on a construit un réservoir à eau d'une contenance de 8000 litres. Une petite réserve de foin est amenée. Il n'est fait usage de paille que l'automne. Une fosse à purin couverte d'une capacité de 8000 litres recueille l'écoulement de l'étable. On y déverse également la bouse. Ces déjections sont ensuite réparties sur les surfaces accessibles au moyen d'une bossette à pression. Cette fumure est complétée par l'épandage de 600 kg de scories thomas et 200 kg de sel de potasse. Au printemps on sème 200 kg d'engrais complet sur la forte pente où le purinage ne peut avoir lieu.

Bâtiment

Il s'agit d'une petite loge en bois construite sur fondements de maçonnerie. Ce bâtiment en bon état abrite une écurie à vaches de 6 places avec crèche, couchés et allée en bois et caniveau en ciment. On dispose en outre d'un réduit pour le fourrage au nord-ouest.

Pour l'instant, aucune amélioration notable ne s'impose pour ce pâturage.

35 Les Fuyes

Propriétaire	: Berney Marcel, Morges
Exploitant	: Gebhard Frères, Clarmont
Altitude	: 1125 - 1180 m (bâtiment: 1135 m)
Surface pâturable épurée	: 8,5 ha
Charge en 1972	: 10 grandes génisses de 2 à 3 ans 10 petites génisses de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: un habitant de la région surveille le troupeau et y apporte les soins

Conditions naturelles et économiques

Il s'agit d'une exploitation agricole qu'on a transformée en pâturage. Son terrain descend en pente moyenne et régulière vers le nord-ouest. Cette prairie réservée autrefois à la récolte de fourrage sec possède un sol profond, sain et fertile. Elle produit un herbage excellent. Toute l'aire de parcours est demeurée propre.

Une route asphaltée desservant plusieurs pâturages traverse cette propriété et passe à côté du bâtiment. Des passages canadiens ont été installés sur son parcours. Presque toute la prairie est accessible aux véhicules agricoles. La surface se divise en 2 parcs. Une source alimente l'abreuvoir. La grange contient un peu de foin et de paille amenés par l'exploitant. Les déjections liquides sont récupérées dans une fosse couverte de 20 m³. Sa vidange s'effectue avec la bossette et un tracteur. Le fumier, entassé à même le sol, est mené l'automne avec un épandeur. La fumure chimique, soit scories thomas et sel de potasse, n'est pas appliquée régulièrement.

Bâtiment

Ce pâturage dispose d'une ancienne ferme de construction traditionnelle. Celle-ci abrite deux appartements dont l'un est occupé occasionnellement par le propriétaire, l'autre restant inutilisé. L'eau sous pression provenant d'une source privée est installée. Une écurie munie de crèches permet l'attache de 12 vaches. Elle possède des couchers en bois et une allée en ciment avec caniveau.

Aucune amélioration importante n'est à entreprendre pour l'instant sur cette propriété.

36 La Pièce Chez Marc

Propriétaire	: Grohe Frédéric, l'Orient
Exploitant	: Aubert Jean-Pierre, l'Orient
Altitude	: 1210 - 1320 m (bâtiment: 1265 m)
Surface pâturable épurée	: 27 ha
Charge en 1972	: 2 chevaux 20 vaches 3 grandes génisses de 2 à 3 ans 8 veaux

Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant, sauf 1 vache et 2 chevaux de L'Orient pris en estivage
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: l'exploitant vient le chercher matin et soir pour le livrer à la fromagerie de l'Orient
Personnel	: 1 vacher seul

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage se situe à la limite entre les communes du Chenit et de l'Abbaye. Environ 11 ha empiètent sur le territoire de l'Abbaye. La plus grande partie des surfaces herbeuses sont exposées vers le couchant en pente modérée formant plusieurs ondulations. Le sol suffisamment profond et de bonne perméabilité est productif. En certains endroits, la croissance de l'herbage se trouve réduite en raison du taux de boisement trop élevé. Au nord-est du chalet, la forêt a été dévastée par l'ouragan en 1971. On ne devrait toutefois pas renoncer à couper les sapelots qui croissent çà et là. A cette altitude, il serait indiqué d'entreprendre un aménagement sylvo-pastoral. Les mauvaises plantes les plus remarquées sont les euphorbes et le millepertuis. Aucun danger particulier pour le bétail n'est à relever. On prélève le bois nécessaire pour les besoins du chalet sur la propriété.

Un bon chemin permet d'atteindre rapidement le chalet en voiture. Il se poursuit vers l'est en direction d'autres pâturages et facilite en même temps l'accès sur une grande partie de la propriété. L'aire de parcours se divise en 2 parcs. Les 3 abreuvoirs alimentés par 2 citernes et une source se répartissent sur la moitié nord-ouest. Une réserve de foin est amenée depuis la ferme. On utilise la paille pour la litière. Une aire à fumier bétonnée est aménagée sur la fosse à purin dont la capacité atteint 30 m³. On répartit ces engrais naturels au moyen d'un épandeur et d'une bossette à pression. La fumure chimique se compose de scories thomas, sel de potasse ainsi que d'engrais complet au printemps.

Bâtiment

Ce pâturage est doté d'un magnifique bâtiment construit en 1970. Ce nouveau chalet-étable est une construction en ciment avec toit de tôle. On accède au logement par une salle revêtue de carrelage où l'on peut laver et disposer les ustensiles. L'habitation comprend 4 chambres et une belle cuisine dans laquelle on trouve un fourneau de cuisine à bois avec chauffe-eau. Une douche est à disposition. Il existe également une chambre à lait. L'éclairage à gaz est installé partout. Un groupe électrogène permet d'actionner la machine à traire. L'eau courante provenant d'une source est refoulée au moyen d'une pompe électrique dans 3 réservoirs disposés à l'étage. Le bétail est attaché dans une étable spacieuse, bien aérée, éclairée par de nombreuses fenêtres. La double rangée de couchers en bois séparées par une allée en ciment offre 32 places à vaches et 3 places à chevaux. Devant chaque rangée de couchers se trouve un passage aménagé entre la crèche et le mur. L'accès à l'étable et les abords sont revêtus de maçonnerie. L'ancien chalet situé à l'extrémité inférieure du pâturage n'est plus utilisé pour le bétail. La citerne reste néanmoins à disposition pour l'alimentation d'un abreuvoir.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et la lutte contre les mauvaises plantes
- entreprendre un aménagement sylvo-pastoral

37 Le Comonet

Propriétaire	: Capt Constant, l'Orient
Exploitant	: Capt Marcel, l'Orient
Altitude	: 1040 - 1100 m (loge à bétail: 1080 m)
Surface pâturable épurée	: 2,5 ha
Charge en 1972	: 5 vaches 3 grandes génisses de 2 à 3 ans 3 petites génisses de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: le tout appartient à l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 90 jours pour les vaches en alternance avec des parcelles attenantes à la ferme, 20 jours pour les génisses en octobre
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie de l'Orient
Personnel	: l'exploitant depuis son domicile

Conditions naturelles et économiques

Ce petit pâturage exposé vers le nord-ouest en pente moyenne jouit d'un bon terrain assez productif. La surface propre offre un herbage de bonne qualité dans lequel on remarque quelques touffes d'orties. Une forêt occupe la partie sud-ouest de la propriété et un ruisseau y prend sa source.

Dans le bas, le pâturage touche à une route asphaltée. On peut accéder sur la prairie avec un char autotracté. La division en 3 enclos se fait au moyen de la clôture électrique. Le bétail peut boire à un abreuvoir disposé près de la source ou au ruisseau même. Il n'est pas fait usage de paille. On déverse la bouse dans la fosse dont la capacité atteint 10 m³. Ces déjections sont réparties avec une bossette à pression et quelquefois au moyen de tuyaux mobiles par pression naturelle. On sème chaque année 500 kg de scories thomas et 200 kg de sel de potasse.

Bâtiment

Un abri à bétail en bois sur fondations de maçonnerie permet de loger 6 vaches sur 2 rangées de couchers. Le parterre est en bois avec raie centrale en ciment. Cette petite loge est en bon état d'entretien.

Aucune amélioration notoire n'est à signaler

38 Le Pâturage de la Ferme

Propriétaire	: Village de l'Orient
Exploitant	: Aubert Jean-Pierre, l'Orient
Altitude	: 1040 - 1090 m (loge à bétail: 1050 m)
Surface pâturable épurée	: 6 ha
Charge en 1972	: 12 génisses âgées de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant

Durée moyenne du pacage : 120 jours
Personnel : le bétail est surveillé depuis la ferme située en contrebas

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété faisant partie du domaine s'étale à flanc coteau au-dessus des prairies de fauche. Le terrain assez ondulé dans le bas accuse une déclivité moyenne qui s'accroît sensiblement par endroits, notamment à mi-côte, la partie supérieure étant un peu moins inclinée. L'épaisseur de la couche de terre est favorable à la production herbagère. La prairie se présente propre. On relève la présence de quelques chardons. L'aire de parcours ne comporte pas d'endroit dangereux pour les animaux.

Un chemin herbeux permet de se rendre en véhicule tout terrain sur ce pâturage, et même en voiture par temps sec. Le troupeau peut accéder simultanément sur toute la surface. Il dispose d'un abreuvoir bien alimenté. On emploie la paille pour la litière. Le fumier est entassé à même le sol à côté de la loge, puis mené en fin de saison. Il n'existe pas de fosse à purin. Au total, 1000 kg de scories thomas et sel de potasse sont semés par an.

Bâtiment

Une loge à bétail en bois recouverte de tôle abrite une étable double dans laquelle peuvent trouver place 7 vaches et 6 veaux. Le sol est en bois avec caniveau. Seule la couche des vaches possède une crèche. L'état général de cette construction est bon.

Améliorations à effectuer

- lutter contre les chardons

39. Sur le Crêt

Propriétaire : Commune du Chenit + 5 privés, dont Chollet Henri, Genève pour le bâtiment
Exploitant : Moylan Laurent, l'Orient
Altitude : 1090 - 1230 m (bâtiment: 1104 m)
Surface pâturable épurée : 16,5 ha
Charge en 1972 : 21 vaches
10 veaux
Provenance du bétail : le tout appartient à l'exploitant
Durée moyenne du pacage : 120 jours
Mise en valeur du lait : livré matin et soir à la fromagerie de l'Orient
Personnel : On vient traire et donner les soins au bétail depuis la ferme

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage à vaches s'oriente vers le nord-ouest en pente modérée. Dans le haut, la déclivité devient plus importante et la forêt qui occupe les régions les plus rapides succède à la prairie. Au sud, une bande herbeuse s'élève dans la forêt et fait limite

avec le pâturage des Esserts. Côté nord, cette propriété voisine les prairies de fauche. Le sol sain et de bonne profondeur produit un herbage d'excellente qualité. On lutte activement contre les églantiers ou autres mauvaises plantes par aspersion de produits chimiques. Aucun danger particulier pour le bétail n'est à relever.

Il est possible de se rendre en voiture devant le bâtiment par un chemin graveleux. La surface pâturable est divisée en 6 parcs. Différentes sources alimentent 6 abreuvoirs. Il devient nécessaire de refaire certains captages. Du foin n'est amené qu'en cas de nécessité. On emploie la paille pour la litière. Le fumier est stocké sur le sol et le liquide qui s'en écoule stagne aux alentours et donne lieu à de la boue à proximité du bâtiment. Une fosse à purin recueille l'écoulement des étables, mais son étanchéité laisse à désirer et le purin se perd dans le sol. Le fumier est réparti l'automne au moyen d'un épandeur. L'exploitant sème chaque année 5000 kg de scories thomas et 2000 kg de sel de potasse.

Bâtiment

Il s'agit d'une ancienne ferme en maçonnerie et bois. La toiture est recouverte de tuile ainsi que de tôle sur une partie. Le propriétaire utilise l'habitation en tant que résidence secondaire. L'eau d'une source privée parvient à l'intérieur. L'électricité est installée et on trait à la machine, mais l'intensité du courant se révèle parfois insuffisante pour l'entraînement normal du moteur. 34 UGB trouvent place dans une étable à double rangée de couchés et une étable simple. Seule cette dernière est dotée de crèches. Les couchés et les allées sont en ciment. On devrait songer à améliorer l'accès aux écuries côté nord-ouest.

Améliorations à effectuer

- refaire les captages de certaines sources
- bétonner l'aire à fumier et aménager les alentours du bâtiment
- réparer la fosse à purin
- améliorer l'intensité du courant électrique
- installer des crèches à l'écurie double

40 Le Chalet du Chef

Propriétaire	: Bourse Georges-Henri Piguët, géré par la commune du Chenit
Exploitant	: Rochat André, La Combe du Moussillon
Altitude	: 1210 - 1315 m (chalet: 1267 m)
Surface pâturable épurée	: 30 ha
Charge en 1972	: 10 grandes génisses de 2 à 3 ans 40 petites génisses de 1 à 2 ans 10 veaux
Provenance du bétail	: animaux de plaine loués pour l'estivage
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: on vient chaque jour en voiture depuis l'exploitation pour contrôler le troupeau

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage exposée au nord-ouest s'étale en pente modérée et irrégulière. Au sud on trouve un plateau bosselé un peu rocailleux et passablement boisé. Une grande partie de la forêt a été soustraite au parcours du bétail. Il conviendrait de poursuivre l'aménagement sylvo-pastoral. Dans la partie nord-ouest, la prairie jouit d'un sol plus profond, propre et productif. On remarque la présence d'euphorbes et de millepertuis, mais généralement en faible proportion. Sur cette partie de la propriété, certaines surfaces boisées ont subi les ravages de l'ouragan de 1971. Le bétail ne court pas de danger particulier sur ce pâturage.

On parvient sur la propriété par un bon chemin asphalté sur le parcours duquel les portails ont été remplacés par des passages canadiens. Le chalet, qui se trouve un peu à l'écart, est relié à cette voie par un bon chemin graveleux. L'aire de parcours comprend 3 parcs. La citerne du chalet et une citerne avec couvert au sud-est recueillent l'eau nécessaire à l'alimentation des abreuvoirs. Il est récolté un peu de foin sur une parcelle réservée à cet effet. On en amène aussi depuis la ferme, de même que la paille pour la litière. Le tas de fumier est disposé sur le sol. Il est évacué l'automne au moyen d'un épandeur. Le purin des étables s'écoule dans une fosse couverte d'une capacité de 40 m³ qu'on vidange avec la bossette à pression. La fumure est complétée par l'épandage de 2000 kg de scories thomas et 1000 kg de scories potassiques.

Bâtiment

Le chalet-étable est une très bonne construction en dur avec toit de tôle. L'habitation se compose de 2 chambres, d'une jolie cuisine et d'une chambre à lait. L'eau de la citerne parvient à l'intérieur par pompage manuel. L'éclairage à gaz y est installé, de même qu'aux écuries. Ce logement n'est utilisé que de temps à autre par l'exploitant. Deux étables doubles munies d'allées en ciment, de couchers en bois et de crèches peuvent accueillir 45 UGB au total. Les accès aux écuries sont bien aménagés en béton.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'aménagement sylvo-pastoral ainsi que l'essartage des sapelots

41 La Trompette

Propriétaire	: Meylan Jean-Pierre, l'Orient
Exploitant	: Rochat Maurice, La Golisse, Le Sentier
Altitude	: 1070 - 1200 m (chalet: 1117 m)
Surface pâturable épurée	: 23 ha
Charge en 1972	: 35 vaches
Provenance du bétail	: troupeau laitier de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 135 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie de l'Orient
Personnel	: l'exploitant et son fils montent le soir pour la traite. Ils couchent sur place et redescendent à la ferme le matin sitôt le travail terminé

Conditions naturelles et économiques

Ce très beau pâturage à vaches se situe au-dessus de l'Orient à une altitude très favorable. Le terrain de configuration régulière est exposé au nord-ouest en pente modérée. Le sol de bonne profondeur produit un excellent fourrage convenant bien au bétail laitier. De nombreuses sources sont captées sur cette propriété; elles alimentent le réseau régional de l'Orient. De petits emplacements humides subsistent encore ici et là. Dans le haut, le cyclône de 1971 a dévasté une partie de la forêt et l'exploitation du bois a occasionné des dégâts à la prairie. Aucun endroit dangereux pour le bétail n'est à relever.

Un chemin asphalté jusqu'à 200 m du chalet permet de se rendre à La Trompette en voiture. La clôture électrique divise la surface en 6 enclos, tous pourvus d'abreuvoirs bien alimentés en eau de sources. Le foin et la paille sont amenés. Il existe 2 fosses à purin qui totalisent une capacité de 45 m³. On entasse le fumier sur une aire bétonnée aménagée sur l'une des fosses. Le purinage s'effectue au moyen d'une bossette à pression. Le fumier est mené avec l'épandeur et, sur quelques endroits trop en pente, on se sert d'un tombereau. La fumure chimique se compose de 4000 kg de scories thomas et de 1500 kg de sel de potasse semés chaque automne.

Bâtiment

Ce pâturage est muni d'un très bon chalet-étable en maçonnerie, recouvert de tuile. Sa construction date de 1951. L'habitation comprend 3 chambres, une cuisine, chambre à lait et cave. L'électricité est installée. On dispose de l'eau courante chaude et froide et d'une douche. Le bétail trouve abri dans une belle étable de 36 places réparties sur 2 rangées de couchers. Ces dernières sont revêtues de bois et dotées de crèches. Une allée centrale en ciment les sépare. On a installé la traite mécanique avec conduite d'aspiration directe du lait.

Actuellement, aucune amélioration notoire ne semble s'imposer pour cette propriété.

42 Les Esserts

Propriétaire	: Bourse Georges-Henri Piguet, géré par la commune du Chenit
Exploitants	: Raymond Frères, Le Brassus
Altitude	: 1220 - 1330 m (chalet: 1282 m)
Surface pâturable épurée	: 40 ha
Charge en 1972	: 1 cheval 1 taureau 34 vaches 6 grandes génisses de 2 à 3 ans 12 veaux 24 porcs
Provenance du bétail	: troupeau des exploitants et 9 vaches louées de la Vallée pour la période d'alpage
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: centrifugé sur place. La crème est conduite chaque matin à la gare du Sentier à destination de la Centrale du beurre à Lausanne. Le lait écrémé sert à l'alimentation des porcs et des veaux d'élevage

Personnel

: L'un des Frères Raymond aidé de ses parents

Conditions naturelles et économiques

Le pâturage des Esserts s'étale sur les hauteurs qui dominent le village de l'Orient. Toute la propriété regarde vers le nord-ouest. La déclivité, d'abord moyenne sur la moitié inférieure, s'atténue dans le haut où se forment plusieurs replats et combes. En général, le sol est suffisamment profond et de bonne perméabilité. Il permet une production herbagère appréciable. Dans les combes supérieures croissent des euphorbes, du millepertuis, ainsi que des sapelots et des églantiers. On ne signale pas de danger pour le bétail. L'ouragan de 1971 a ravagé de grandes surfaces forestières dans le bas du pâturage. L'exploitation de ce bois laisse des traces et abîme le gazon.

L'accès aux Esserts est facilement possible en voiture par un bon chemin asphalté. Une grande partie de la prairie se prête à l'utilisation des véhicules agricoles. La surface se partage en 5 parcs. Les vaches broutent toujours séparées du reste du bétail. L'approvisionnement en eau est bien assuré grâce à 2 citernes situées près du chalet, une citerne avec couvert environ 400 m au sud-ouest du bâtiment et 3 sources réparties dans le bas de la propriété. Le chalet contient une réserve de foin amené depuis la ferme et de la paille qu'on emploie pour la litière. Une grande fosse couverte d'une capacité de 100 m³ recueille l'écoulement des étables. Ce purin est réparti avec une bossette à pression. On mène tout le fumier au fur et à mesure au moyen du tombereau à cheval et on le répand finement à la fourche. Comme engrais chimique, les exploitants sèment chaque année 5000 kg de scories thomas et 2500 kg de sel de potasse.

Bâtiment

Le chalet-étable est une solide construction rectangulaire de type traditionnel bâtie en maçonnerie de chaux et recouverte d'un toit de tôle. A l'extrémité nord-est, on trouve la partie habitable comprenant 3 chambres, une jolie cuisine, un local de mise en valeur du lait, une chambre à lait et une cave. L'eau d'une citerne peut être pompée à bras de l'intérieur. On dispose de l'éclairage à gaz à la cuisine, dans une chambre, dans le local de la centrifuge et aux 2 étables. Ces dernières sont à double rangée de couchers avec raies centrales, le tout revêtu de bois. Un lazaret a été aménagé sur 2 couchers à l'extrémité d'une écurie. 65 vaches pourraient trouver place dans ces étables. La traite mécanique est installée avec moteur à benzine. La porcherie se trouve au sud-ouest du bâtiment.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage des églantiers et sapelots dans les combes de la partie supérieure et lutter contre les mauvaises herbes par une intensification de la fumure chimique dans ces régions.

43 Les Grands Crosets Dessous

Propriétaire	: Commune du Chenit
Exploitant	: Berney Edward, Les Bioux
Altitude	: 1300 - 1380 m (chalet: 1324 m)
Surface pâturable épurée	: 76 ha
Charge en 1972	: 1 taureau 32 vaches 15 grandes génisses de 2 à 3 ans 17 petites génisses de 1 à 2 ans 18 veaux

Provenance du bétail	: troupeau de l'amodiateur, sauf 30 génisses louées de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: l'exploitant vient matin et soir chercher la production pour la livrer à la laiterie des Bioux
Personnel	: un vacher et son épouse aidés de leur fils adulte

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage occupe un plateau ondulé. Vers le sud-est, le terrain remonte en pente faible à modérée. Toute la partie inférieure jouit en général d'un sol profond convenant pour la production herbagère. On y rencontre toutefois plusieurs bandes de forêt qui parcourent les régions les moins favorables. La partie basse produit un bon herbage dans lequel il ne pousse que peu de mauvaises plantes.

Toute la partie sud-est repose sur la roche plate qui affleure en maints endroits. De grandes surfaces dépourvues de terre demeurent improductives. Ailleurs, la mince couche de terre produit un maigre herbage. Une partie de cette surface a déjà été soustraite au parcours du bétail. Les nombreuses fissures que présente la roche pourraient éventuellement causer des accidents des membres.

On parvient aux Grands Crosets Dessous depuis l'Orient par un chemin asphalté jusqu'à 800 m du chalet. Le dernier tronçon graveleux est facilement praticable en voiture. Des clôtures fixes divisent la propriété en 4 parcs. Le bétail laitier pâture toujours séparément. Deux puits au nord en bordure du pâturage, les 2 citernes du chalet et une citerne avec couvert dans la partie ouest assurent l'approvisionnement en eau. L'exploitant amène du foin et de la paille. On entasse le fumier à même le sol près du chalet, puis on le mène l'automne sur la prairie au moyen d'un épandeur. Il existe une fosse à purin de 30 m³ avec vidange par pression naturelle. Cependant, on emploie une bossette à pression pour répartir cet engrais naturel. La fumure est complétée par l'apport annuel de 5000 kg de scories thomas et de 1000 kg de sel de potasse 40 % qu'on sème en fin de saison.

Bâtiment

Il s'agit d'un chalet-étable construit en maçonnerie avec toiture de tôle. En 1970, on a procédé au recrépissage d'un mur et on a aménagé les abords en béton. Le personnel dispose de 2 chambres. La cuisine se trouve dans l'ancien local de fabrication qu'une paroi partage en deux parties. L'eau de la citerne parvient à la cuisine par pompage manuel. L'éclairage à gaz est installé. Il existe aussi une chambre à lait et une cave. Deux étables doubles disposées longitudinalement offrent 64 places. Elles sont munies de crèches. Dans chaque écurie, un caniveau central en maçonnerie sépare les couchers. La porcherie est utilisée comme stabulation libre et on y loge 15 génisses.

Améliorations à effectuer

- nettoyer la citerne alimentant la cuisine
- aménager une chambre supplémentaire

44 Les Grands Crosets Dessus

Propriétaire et exploitant	: Association Rossier, Essertines sur Rolle
Altitude	: 1400 - 1600 m (bâtiment: 1473 m)
Surface pâturable épurée	: 64 ha
Charge en 1972	: 9 vaches 20 grandes génisses de 2 à 3 ans 45 petites génisses de 1 à 2 ans 19 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'association, sauf 16 génisses louées
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: alimentation de veaux d'élevage
Personnel	: un vacher, son épouse et 3 enfants âgés de 11, 14 et 16 ans.

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage situé sur le haut de la chaîne du Jura est exposé au nord-ouest. La partie inférieure présente des pentes moyennes à faibles partiellement boisées. Plus haut, deux longues bandes herbeuses peu inclinées séparées par un rideau boisé donnent lieu à quelques beaux replats. Toute cette partie de la propriété offre un sol suffisamment profond, sain et productif, à l'exception de quelques endroits que la présence de blocs rend un peu plus rocailleux. La moitié supérieure possède un terrain beaucoup plus incliné et de configuration très irrégulière dans le haut. De grandes surfaces sont occupées par la forêt. Sur cette partie, la production herbagère devient sensiblement plus faible en raison de l'altitude, de la couche de terre souvent peu importante et de l'impossibilité d'apporter toute fumure. Les principales mauvaises plantes qu'on rencontre sont les renoncules sur les plateaux environnant le chalet et les vératres. On lutte contre ces dernières en les fauchant. Il existe un emposieux et quelques rochers, mais ces endroits dangereux sont gardés par des clôtures.

On accède aux Grands Crosets Dessus depuis Bière par un chemin graveleux dont le dernier tronçon long de 700 environ a été construit en 1972. La rotation de la pâture se pratique au moyen de 3 parcs bien alimentés en eau par 2 citernes et 2 sources. Les exploitants amènent depuis la plaine de la paille et une réserve de foin. On stocke le fumier à même le sol, puis on l'évacue avec un épandeur. La fosse à purin de 20 m³ de capacité se vidange avec la bossette à pression. Il est mené un peu d'engrais complet au printemps.

Bâtiment

Le chalet-étable a été détruit par un incendie en mai 1972. Actuellement, le personnel loge provisoirement dans une baraque en bois et dans une caravane. Seules les vaches sont mises à l'abri pour la traite sous un toit de tôle disposé dans les ruines. La reconstruction a déjà commencé et les murs de l'ancien bâtiment sont rhabillés. On espère que les principaux travaux seront terminés pour le début de la saison 1973. Le nouveau chalet sera assez semblable à l'ancien. L'habitation comportera 3 chambres, cuisine et chambre à lait. On possédait déjà le téléphone et l'éclairage à gaz dans l'ancien bâtiment. Les étables seront disposées longitudinalement.

Améliorations à effectuer

- équilibrer la fumure par l'emploi plus intensif d'engrais phosphatés, afin d'éviter un trop fort développement de flore ammoniacale et des renouées en particulier.
- poursuivre la lutte contre les veratres et autres mauvaises plantes

45 Les Replats

Propriétaire et exploitant	: Heylan Arnold, l'Orient
Altitude	: 1030 - 1150 m (loge: 1059 m)
Surface pâturable épurée	: 6,5 ha
Charge en 1972	: 8 vaches
Provenance du bétail	: troupeau laitier de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 110 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie de l'Orient
Personnel	: depuis la ferme

Conditions naturelles et économiques

Le pâturage des Replats s'élève sur le coteau dominant l'Orient. Toute la surface est exposée au nord-ouest en pente moyenne à forte. Dans le bas, le sol repose sur le gravier qu'on a exploité en certains endroits. L'épaisseur de la couche de terre est bonne en général et l'herbage assez productif n'a pas à souffrir d'un excès d'humidité. L'aire de parcours se présente propre; on rencontre assez peu de mauvaises plantes. Aucun endroit dangereux pour le bétail n'est à relever.

Un chemin graveleux praticable en voiture permet de se rendre devant le bâtiment. La partie supérieure de la propriété est traversée par le chemin de la Trompette. On y met brouter les vaches en alternance avec des parcelles attenantes à la ferme. Une clôture divise la surface en 2 parcs. Plusieurs bonnes sources alimentent 4 abreuvoirs. Un peu de foin est amené de temps en temps. On emploie de la paille pour la litière. Le fumier s'entasse à même le sol et on le mène avec un épandeur en automne. Les déjections liquides provenant de l'étable sont recueillies dans une fosse couverte d'une capacité de 7000 litres qu'on vidange par pression naturelle, le purin étant réparti avec une bossette traditionnelle. L'automne, on sème 1000 kg de scories thomas et 300 kg de sel de potasse. Il est aussi fait usage d'engrais azoté au printemps.

Bâtiment

Ce pâturage est doté d'une très bonne loge à bétail en bois sur fondations de maçonnerie construite en 1949. Une pièce meublée et habitable peut servir de cuisine et de chambre. Le courant électrique a été installé en 1968. L'eau parvient sous pression à l'écurie. Cette étable à une seule rangée de couchers avec crèche et allée en bois permet l'attache de 13 vaches. On traite à la machine.

Pour l'instant, aucune amélioration importante ne s'impose sur ce pâturage.

46 La Pièce à Golgeau

Propriétaires	: Caillet Maurice, l'Orient Golgeau Jean, l'Orient Heylan Robert, l'Orient
---------------	--

Exploitant	: Caillet Maurice, l'Orient
Altitude	: 1090 - 1220 m (bâtiment: 1120 m)
Surface pâturable épurée	: 6 ha
Charge en 1972	: 6 vaches
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: conduit matin et soir à la fromagerie de l'Orient
Personnel	: depuis la ferme

Conditions naturelles et économiques

Cette prairie située au-dessus de l'Orient se trouve séparée des terres cultivables par une bande de forêt en forte pente. Toute la surface regarde vers le nord-ouest, d'abord en pente moyenne dans le bas, puis la déclivité augmente à mesure que l'on s'élève. Le sol sain et profond est favorable à la production herbagère. Le fourrage est bon et la proportion de mauvaises plantes reste faible. Le passage du cyclône en 1971 a ravagé toute la forêt dans le haut du pâturage. Le débardage de ce bois occasionne d'importants dommages à la prairie. Il n'existe pas de danger particulier pour les animaux.

Cette propriété est traversée par le "Chemin du Maroc" qui est asphalté et muni de passages canadiens. Par un chemin graveleux, on peut se rendre au bâtiment situé un peu en contre-haut. 4 parcs permettent de pratiquer l'alternance de la pâture. Les 3 abreuvoirs sont alimentés par des sources et on ne manque jamais d'eau. L'exploitant amène du foin et la paille nécessaire pour la litière. On conduit le fumier avec un épandeur en fin de saison. Il existe une petite fosse à purin qui se vidange au moyen d'une bossette à pression ou par siphonage avec un tuyau en contrebas. Chaque année, il est semé sur la prairie 1000 kg de scories et 500 kg de sel de potasse.

Bâtiment

On loge le bétail dans un petit chalet-étable en maçonnerie bien entretenu. La partie habitable formée d'une seule pièce n'est pas utilisée par l'exploitant. L'écurie de 7 places possède une allée et des couchers en ciment, ainsi qu'une crèche.

Aucune amélioration notoire n'est à conseiller pour l'instant, mais il s'agira de nettoyer la surface lorsque tout le bois sera évacué.

47 La Pièce à Pasche

Propriétaire	: Humbert Paul, Le Vaud
Exploitant	: Cailliet Pierre, l'Orient
Altitude	: 1035 - 1080 m (bâtiment: 1070 m)
Surface pâturable épurée	: 6,5 ha
Charge en 1972	: 25 vaches pendant 2 semaines 5 vaches pendant 105 jours
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant

Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie de l'Orient
Personnel	: on vient effectuer la traite et donner les soins au bétail depuis la ferme

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété s'élève en pente moyenne à forte au sud de Chez Villard. La surface exposée au nord-ouest est limitée par la forêt dans le haut, tandis que la partie inférieure n'est séparée de la route cantonale que par des bâtiments. Le propriétaire du pâturage désirerait vendre son terrain pour la construction. Le sol de profondeur suffisante repose sur le gravier en général. Une gravière a d'ailleurs été exploitée à la partie inférieure. L'herbage abondant et de très bonne qualité contient peu de mauvaises plantes. Quelques sapelots seraient à éliminer dans la partie supérieure.

Il est possible de se rendre sur ce pâturage en jeep et même en voiture par temps sec. On met pâturer tout le troupeau laitier quelques jours au printemps, puis une vingtaine de bêtes sont ensuite alpées sur le pâturage du Croset à Massy, Commune de l'Abbaye. Seules 5 vaches restent durant l'été sur cette propriété. L'aire de parcours ne comporte pas de séparation. L'eau nécessaire pour l'alimentation de l'abreuvoir doit être amenée chaque jour depuis la ferme. Le propriétaire n'autorise pas l'exploitant à utiliser la loge à bétail. On sème annuellement 1000 kg de scories thomas et 500 kg de sel de potasse.

Bâtiment

Il s'agit d'une loge en maçonnerie avec toit de tuile. Son étable double permettrait l'attache de 24 génisses. Le plancher des couches serait à remplacer.

Améliorations à effectuer si le pâturage continue d'être exploité:

- installer l'eau sous pression du réseau pour l'alimentation de l'abreuvoir (conduite à proximité)
- restaurer les couches de l'étable et exiger de pouvoir en disposer pour le bétail
- couper les sapelots croissant dans le haut

48 Les Molards sur Chez Villard

Propriétaires	: Piguet Hoirie, Le Sentier Capt Cécile, Genève Piguet Henri-Daniel, Le Sentier
Exploitant	: André Albert, Yens
Altitude	: 1120 - 1280 m (chalets: 1135 m)
Surface pâturable épurée	: 17 ha
Charge en 1972 (Charge habituelle environ 30% plus élevée)	: 2 vaches 14 grandes génisses de 2 à 3 ans 11 génisses moyennes de 1 à 2 ans 9 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours

Mise en valeur du lait : alimentation des veaux d'élevage
Personnel : 1 garde-génisses

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage réunissant différentes petites propriétés contigües est entièrement exposé au nord-ouest en pente moyenne à forte. Le sol suffisamment profond présente une bonne perméabilité. La forêt occupe une grande partie de la surface dans le haut, le gros de la prairie se trouvant sur la moitié inférieure. Des bandes herbeuses s'élèvent dans la forêt en se ramifiant. L'herbage est bon et productif, mais pour l'instant, la prairie se trouve sensiblement abîmée à la suite de l'ouragan. Une grande partie de la forêt ayant été ravagée sur la propriété, on a dû traîner le bois sur le pâturage où il est entassé en bordure du chemin.

On accède sur cette exploitation d'estivage depuis Chez Villard par le "Chemin du Maroc" qui est asphalté. A l'entrée du pâturage, un chemin graveleux, puis herbeux, passablement malmené par les lourds véhicules qui procèdent au débardage du bois, conduit à plat aux différents bâtiments. En raison des circonstances particulières, la charge a été diminuée d'environ 30 % pour l'été 1972. L'aire de parcours se divise en 3 parcs. 6 abreuvoirs alimentés par sources assurent un bon approvisionnement en eau. Une parcelle d'une trentaine d'ares est réservée à la récolte de foin. On en amène également de plaine, ainsi que de la paille pour la litière. Les chalets disposent de petites fosses à purin qui sont vidangées avec la brouette ou avec tracteur et bossette. Le fumier est entreposé sur le sol jusqu'à l'automne, puis on le mène au moyen d'un tracteur et d'une remorque, parfois aussi avec un épandeur sur les parties les plus accessibles. On complète la fumure en semant à la main un total de 4000 kg de scories thomas et sel de potasse. Il est aussi répandu un peu d'engrais complet au printemps.

Bâtiments

On dispose de 3 bâtiments. Le premier situé au nord-est est une ancienne ferme en maçonnerie et bois assez vétuste. Le garde-génisses en occupe le logement formé d'une cuisine et de 2 chambres. On doit quérir l'eau à la fontaine dehors. L'éclairage se fait avec des lanternes à gaz. Il existe aussi une grange. L'étable double dotée de crèches peut accueillir 19 UGB. Le sol est revêtu de bois avec caniveau central. Environ 200 m plus au sud-ouest, on trouve une loge à bétail en maçonnerie avec toit de tôle abritant une écurie à double rangée de couchers et une écurie simple sans crèches pouvant recevoir 18 UGB au total. Les couchers et les allées sont en ciment. Ce bâtiment est le meilleur du pâturage. Si l'on parcourt à nouveau 200 m dans la même direction, on parvient à un troisième abri à bétail en bois et maçonnerie dont l'état est satisfaisant. L'écurie double de 16 places possède des crèches sur une rangée seulement. Tout le parterre est en bois avec raie centrale.

Améliorations à effectuer

- il conviendrait de regrouper ces propriétés et de construire un nouveau chalet pour l'ensemble
- ensemercer d'herbe les surfaces abîmées lors du débardage

49 La Grande Pièce du Campe

Propriétaires : 4 privés habitant la commune

Exploitant	: inexploité en 1972 à la suite du cyclone (bail échu en 1971)
Altitude	: 1120 - 1330 m (bâtiment: 1140 m)
Surface pâturable épurée	: 9 ha
Charge habituelle	: 9 vaches
Durée moyenne du pacage	: 110 jours

Conditions naturelles et économiques

Pâturage exposé au nord-ouest en pente moyenne à forte. Son sol est sain et suffisamment profond. La prairie principale se trouve dans le bas de la propriété, alors que sur le reste de la surface la forêt domine et enclave plusieurs clairières enherbées.

Il est difficile d'apprécier la productivité de cette prairie dans l'état actuel, car on a renoncé à y mettre du bétail en raison de l'exploitation des grandes surfaces de forêt dévastées par l'ouragan. Lors de notre visite, une grande partie du pâturage était occupée par d'énormes amoncellements de bois dont le débardage se poursuivait encore. Le gazon était passablement labouré par les véhicules et encombré de débris.

A la suite du cyclone, on a aménagé un chemin graveleux jusqu'au chalet pour faciliter l'accès aux bûcherons et l'évacuation du bois. Le "Chemin du Maroc" dessert la partie supérieure. On parle du reboisement intégral de cette propriété, mais rien n'est encore décidé définitivement. 5 abreuvoirs, dont 4 sources et un puit, sont à disposition. Il n'existe pas de fosse à purin.

Bâtiment

Ce chalet-étable en maçonnerie et bois n'est plus très bon. Les tôles de la toiture ont été arrachées par l'ouragan. Actuellement, l'habitation comprenant 1 chambre et une cuisine est occupée par les bûcherons. L'étable double permettrait l'attache de 18 vaches.

Améliorations à effectuer

- réparer le bâtiment
- nettoyer la prairie après évacuation du bois

50 La Pièce à Frank

Propriétaire	: Piguet Berthe, Le Campe
Exploitant	: Monnier Georges, Eclépens
Altitude	: 1120 - 1320 m (bâtiment: 1136 m)
Surface pâturable épurée	: 4 ha
Charge habituelle	: 9 grandes génisses
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 130 jours
Personnel	: depuis la Chirurgienne (secteur no.51)

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété s'élève vers le sud-est au-dessus du Campe. Le terrain assez fortement incliné donne lieu à quelques replats, notamment à la partie inférieure où se trouve la plus importante surface herbeuse. D'autres prairies entourées de forêt occupent la partie centrale. L'épaisseur du sol, ainsi que sa perméabilité sont favorables à la production herbagère. On remarque la présence de chardons.

Le cyclône de 1971 ayant détruit une grande partie de la forêt, on procède actuellement à l'exploitation et au trainage du bois qu'on entasse en bordure du chemin. Ces travaux importants endommagent beaucoup la prairie et on a dû renoncer momentanément à estiver des animaux sur ce pâturage.

Un bon chemin graveleux passe à côté du chalet. Il existe 2 abreuvoirs. Pas de fosse à purin. On sert habituellement de la paille pour la litière. Les engrais chimiques sont utilisés.

Bâtiment

Le bétail trouve abri dans un ancien chalet-étable en maçonnerie et bois en bon état. Le logement est désaffecté. L'écurie à double rangée de couchers et sol revêtu de bois peut accueillir 14 bovins.

Améliorations à effectuer

- nettoyer le pâturage
- lutter contre les chardons
- ensemençer d'herbe les surfaces trop abîmées

51 La Chirurgienne

Propriétaires	: Gentil Lucette, Le Sentier Hoirie Piguët Marius, Derrière la Côte
Exploitant	: Monnier Georges, Eclépens
Altitude	: 1070 - 1330 m
Surface pâturable épurée	: 15 ha
Charge en 1972	: 1 vache 15 grandes génisses de 2 à 3 ans 15 petites génisses de 1 à 2 ans 16 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 130 jours
Personnel	: un garde-génisses et son épouse

Conditions naturelles et économiques

Le pâturage de la Chirurgienne est entièrement orienté vers le nord-ouest. Sa déclivité variée donne lieu à plusieurs replats alternant avec des pentes assez prononcées. Plus de la moitié de la superficie est recouverte par la forêt qui occupe plutôt la partie supérieure. La couche de terre est généralement suffisante et de bonne perméabilité.

Le terrain produit un herbage de qualité, surtout à la partie inférieure. Il pousse aussi passablement de chardons contre lesquels il devient nécessaire de lutter activement. Quelques sapelots croissant sur la prairie devraient aussi être coupés dans le haut. L'exploitation du bois abattu par l'ouragan de 1971 ne va pas sans causer des dommages au gazon.

Depuis 1972, il est possible de se rendre en voiture jusqu'au chalet par un chemin graveleux. Au cours des années précédentes, on estivait sur cette propriété un troupeau de 8 à 10 vaches ainsi que des petites génisses et des veaux. En raison des travaux de débardage et de transport du bois en cours, on a préféré remplacer le bétail laitier par des génisses pour la saison 1972.

L'aire de parcours se divise en 3 enclos possédant chacun un abreuvoir alimenté par source. Du foin de secours est amené de la plaine. La litière se fait avec de la paille. Le fumier est entassé à même le sol et on l'évacue avec un épandeur sur les parties accessibles. Il existe une fosse à purin de 15 m³ dont la vidange se pratique au moyen d'une bossette à pression. La fumure est complétée par l'épandage d'engrais complet au printemps.

Bâtiment

La Chirugiennne est pourvue d'un ancien chalet-étable de maçonnerie dont la situation est assez décentrée. L'habitation se compose de 2 chambres, cuisine, chambre à lait et cave. On doit quérir l'eau à la fontaine devant le bâtiment. L'éclairage se fait au moyen de lanternes à gaz. 45 UGB trouvent place dans une étable double et une étable simple munies de crèches. Les couchers sont en bois avec larges caniveaux en ciment.

Améliorations à effectuer

- entreprendre la lutte contre les chardons et l'essartage des sapelots
- réensemencer les parties abîmées par le traînage du bois
- recapter la source alimentant l'abreuvoir situé près du chalet
- installer l'eau au chalet

52 La Meylande Dessous (à Paul Aubert)

Propriétaire	: Raymond-Golay Henri, Le Sentier Magnin Samuel, Piguët-Dessous
Exploitant	: Piguët Michel, Le Brassus
Altitude	: 1060 - 1300 m (bâtiment: 1100 m)
Surface pâturable épurée	: 9 ha
Charge en 1972	: 18 vaches
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 40 jours (2 passages en alternance avec des prairies attenantes à la ferme)
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Brassus
Personnel	: depuis la ferme

Conditions naturelles et économiques

Toute cette propriété est orientée vers le nord-ouest. Son terrain présente des replats et des combes entre lesquels s'intercalent des pentes plus ou moins fortes, souvent occupées par la forêt. La couche de terre est suffisante et de bonne perméabilité. La production de cette prairie pourrait s'intensifier, notamment dans le haut où les sape-lots prennent passablement d'extension. Il est d'ailleurs question de clôturer la partie supérieure et de la destiner au reboisement. On devrait entreprendre la lutte contre les chardons. Aucun danger particulier n'est à relever.

Un chemin graveleux praticable en voiture traverse le bas du pâturage et passe à proximité du bâtiment. L'aire de parcours ne comporte pas de séparation. 3 sources et 1 puit assurent l'alimentation des abreuvoirs. Il est fait usage de paille pour la litière. La petite quantité de fumier est évacuée au moyen d'un tracteur avec remorque. Les déjections liquides s'écoulent dans une petite fosse couverte de 5 m³ de capacité; celle-ci se vidange avec la bossette à pression. Seule la partie inférieure du pâturage reçoit de l'engrais chimique.

Bâtiment

Il s'agit d'un chalet-étable en maçonnerie avec toiture recouverte de tôle. Le logement comprenant 3 chambres, cuisine avec eau courante, chambre à lait et cave sert de résidence secondaire pour l'un des propriétaires. Seule l'étable reste à la disposition de l'exploitant. Elle possède une double rangée de couchers en bois offrant une vingtaine de places. Une seule rangée est munie de crèches.

Améliorations à effectuer

- lutter contre les chardons et poursuivre l'essartage des sape-lots
- intensifier la fumure
- aménager les alentours du bâtiment

53 La Meylande Dessous (à Meylan du télégraphe)

Propriétaire	: Meylan Charles, Montpreveyres
Exploitant	: Rochat Louis-Edmond, Le Brassus
Altitude	: 1060 - 1120 m (bâtiment: 1079 m)
Surface pâturable épurée	: 8 ha
Charge en 1972	: 5 vaches 5 grandes génisses de 2 à 3 ans 1 génisse moyenne de 1 à 2 ans 5 veaux
Provenance du bétail	: troupeau de l'exploitant, sauf quelques génisses louées du Brassus
Durée moyenne du pacage	: 130 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Brassus
Personnel	: Les soins au bétail sont apportés par l'exploitant depuis son domicile

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage d'altitude très favorable se situe à proximité immédiate du village du Brassus. Son terrain, modérément incliné descend vers l'ouest et donne lieu à quelques replats. Le sol se révèle suffisamment profond. La combe située en contrebas du bâtiment accuse un léger excès d'humidité et il y pousse quelques joncs. Toute la prairie se présente propre et produit un bon herbage. Les chardons sont les mauvaises plantes les plus apparentes. La forêt occupe toute la moitié supérieure de la propriété.

Un chemin asphalté conduit au chalet. Toute la surface est livrée simultanément au parcours du bétail. Des sources alimentent les 2 abreuvoirs. L'exploitant amène une réserve de foin. On emploie de la paille pour la litière. Le fumier est évacué au fur et à mesure sur la prairie avec la brouette. Il existe une fosse à purin d'une capacité de 15 m³ qu'on vidange au moyen de la bossette à pression. La fumure chimique comprend au total 1300 kg de scories thomas et sel de potasse.

Bâtiment

Ce pâturage est pourvu d'une bonne construction en bois et maçonnerie. Le logement composé d'une chambre, cuisine, chambre à lait et cave reste inhabité. L'eau n'y est pas installée. 30 UGB peuvent trouver abri dans les 2 écuries à double rangée de couchers. Deux rangées disposent de crèches. Tout le parterre est en bois, y compris les caniveaux.

Améliorations à effectuer

- entreprendre la lutte contre les chardons
- diviser la surface en 2 parcs et pratiquer l'alternance de la pâture

54 a Les Petites Chaumilles

54 b Le Croton

Propriétaire	: Commune du Chenit
Exploitant	: Syndicat d'élevage, Le Brassus
Altitude	: 54 a = 1320 - 1430 m (chalet: 1402 m) 54 b = 1300 - 1368 m (chalet: 1360 m)
Surface pâturable épurée	: 54 a = 76 ha 54 b = 27 ha
Charge en 1972	: 1 cheval 2 vaches 46 grandes génisses de 2 à 3 ans 49 petites génisses de 1 à 2 ans 3 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, sauf 9 grandes génisses, 18 petites et 2 veaux venant de la commune
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: engraissement de veaux de boucherie
Personnel	: 1 garde-génisses et son épouse

54 a Les Petites Chaumilles

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage occupée en son centre par un monticule étale sa surface en direction du sud-est et du nord-ouest. La configuration variée du terrain donne lieu à plusieurs combes et plateaux. Mis à part quelques pentes un peu accentuées, la déclivité reste modérée. Le sol, de profondeur moyenne et très inégale, peut devenir superficiel par places et sur les bosses en particulier où la roche peut affleurer. La production herbagère est assez bonne, le meilleur fourrage se trouvant dans les dépressions. Les euphorbes constituent les principales mauvaises plantes. Plusieurs flots boisés et bouquets d'arbres parcourent la prairie. En certains endroits, le taux de boisement est trop important. Sur la pente nord-ouest, quelques sapelots, églantiers et genévriers devraient être essartés. Le bétail estivant sur ce pâturage ne court pas de danger particulier.

On parvient à proximité des Petites Chaumilles par le "Chemin du Maroc" qui est asphalté. De là, un chemin graveleux conduit au chalet. On peut aussi y accéder depuis la route du Marchairuz par la Meylande-Dessus. La division en deux parcs permet d'alterner la pâture. L'approvisionnement en eau est assuré par les citernes du chalet, une citerne avec couvert au "Grand Revers" et une source dans la partie sud. Une parcelle d'environ 30 ares se récolte en fourrage sec. On emploie la paille pour la litière. Le fumier est évacué au fur et à mesure avec un tombereau à cheval, puis répandu finement à la fourche. Une fosse à purin d'une contenance de 12 m³ recueille les déjections liquides. Elle est dotée d'un orifice de vidange par pression naturelle. On mène le purin au moyen d'une bossette à cheval. Des scories thomas et du sel de potasse sont semés chaque année.

Bâtiment

Le chalet-étable est une très bonne construction en maçonnerie. Sa toiture de tôle a été entièrement rénovée en 1970. L'habitation comprend 2 chambres, 1 jolie cuisine avec eau par pompage manuel et éclairage à gaz, un ancien local de fabrication et une chambre à lait. Le téléphone est installé. 2 étables doubles disposées longitudinalement et une étable simple transversale permettent l'attache de 76 UGB. Les couchers et les caniveaux sont en bois. Seule l'écurie simple possède une crèche.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et la lutte contre les plantes nuisibles

54 b Le Croton

Conditions naturelles et économiques

Le pâturage du Croton se trouve au nord des Petites Chaumilles à plus basse altitude. La moitié de la surface herbeuse est représentée par de grandes combes orientées vers le nord-ouest et vers le nord en pentes modérées. La partie sud-est forme une région ondulée présentant quelques plateaux. Dans les combes et dépressions, le sol est de bonne profondeur. Ailleurs, l'importance de la couche de terre varie selon les endroits. La perméabilité est bonne partout. Cette prairie donne un bon herbage, mais sa production pourrait être accrue. On remarque plusieurs touffes d'orties et des euphorbes. Côté nord-ouest, les combes sont envahies par les sapelots et autres arbustes. Aucun endroit dangereux pour le bétail n'est à relever. Le "Chemin du Maroc", qui est asphalté, passe à travers la propriété au sud-est. Le chalet est accessible par un chemin graveleux et herbeux. En général, on met brouter un troupeau de 25 génisses toute la saison sur cette propriété. L'aire de parcours ne comporte pas de séparation. Les abreuvoirs

sont alimentés par la citerne du chalet et par une citerne avec couvercle dans la partie nord. La litière est faite de paille. Le fumier s'entasse sur le sol, puis on le mène régulièrement avec le tombereau sur la prairie. Il n'existe pas de fosse à purin. Comme fumure chimique, on répand des scories thomas et du sel de potasse.

Bâtiment

Le Croton est doté d'un bon chalet de type traditionnel. La partie nord-est abrite l'habitation, soit 2 chambres, 1 ancien local de fabrication et 1 chambre à lait. Ce logement reste inoccupé. 60 UGB trouveraient place dans les 2 écuries doubles, dont l'une a été rénovée avec crèches. Leur sol est entièrement revêtu de bois avec raies centrales.

Améliorations à effectuer

- entreprendre sérieusement l'essartage ainsi que la lutte contre les mauvaises plantes
- intensifier la fumure
- réparer le chéneau du chalet côté sud-est

55 Les Grandes Chaumilles

Propriétaire	: Commune du Chenit
Exploitant	: Syndicat d'alpage, l'Orient
Altitude	: 1310 - 1490 m (chalet: 1344 m)
Surface pâturable épurée	: 89 ha
Charge en 1972	: 2 vaches 35 grandes génisses de 2 à 3 ans 48 génisses moyennes de 1 à 2 ans 15 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: engraissement des veaux
Personnel	: 1 garde-génisses et son épouse

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété s'étend sur un grand plateau présentant quelques ondulations. Le terrain s'élève un peu vers le nord-ouest. Côté est, le pâturage remonte en pente moyenne pour atteindre la Combe du Cerf qui s'étale le long de la limite en s'élevant vers le nord-est en pente modérée. Dans l'ensemble, le sol possède une profondeur suffisante. Quelques affleurements rocheux apparaissent ici et là au sud-ouest et l'on remarque la présence de blocs par endroits. Le plateau inférieur produit le meilleur herbage. Certaines surfaces donnent passablement de mauvaises plantes telles qu'euphorbes et vératres, et notamment la Combe du Cerf où croissent en outre des églantiers et des sapelots. Des murs de clôtures interdisent l'accès du bétail dans les forêts les plus importantes. L'aire de parcours ne présente pas de danger particulier pour les animaux.

Un chemin asphalté aboutit au chalet. Il se poursuit jusqu'à la Combe du Cerf, mais ce dernier tronçon n'est praticable qu'avec les véhicules tout terrain. Une clôture partage le pâturage en deux. L'eau alimentant les abreuvoirs provient de 2 sources, d'un puit,

de la citerne du chalet et d'une citerne avec couvert de récupération située dans la partie nord. Le parc à foin d'une superficie de 12 ares se récolte en fourrage sec. La paille nécessaire pour la litière est amenée. On stocke le fumier à même le sol, puis on le mène sur la prairie en fin de saison avec le tracteur et une remorque. Il existe une fosse à purin dont la vidange s'effectue au moyen d'une bossette à pression. Pour compléter la fumure, on sème annuellement 2500 kg de scories thomas et 1500 kg de sel de potasse, ce qui semble insuffisant.

Bâtiment

Le chalet-étable date de 1783. Il s'agit d'une construction traditionnelle en maçonnerie de chaux recouverte d'un toit de tôle. La partie habitable se compose de 2 chambres et d'une cuisine aménagée dans l'ancien local de fabrication qui a été divisé en deux. L'éclairage à gaz est installé à la cuisine et l'eau de la citerne y parvient en actionnant une pompe à bras. On dispose en outre d'une chambre à lait et d'une cave. Deux écuries doubles avec couches en bois peuvent abriter 76 génisses. La porcherie a été transformée en écurie dans laquelle il est possible d'attacher 22 veaux. Il n'existe pas de crèche.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage et poursuivre la lutte contre les mauvaises herbes
- intensifier la fumure aux engrais chimiques

56 Les Combes du Cunay

Propriétaire	: Commune de Bière
Exploitant	: Syndicat d'alpage, Bière
Altitude	: 1440 - 1609 m (bâtiment: 1488 m)
Surface pâturable épurée	: 42 ha
Charge en 1972	: 37 grandes génisses de 2 à 3 ans 38 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine (Bière)
Durée moyenne du pacage	: 110 jours
Personnel	: 1 garde-génisses et son épouse

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage à génisses occupe les hauteurs du Jura. Sa surface enjambe la limite communale et empiète sur le territoire de Bière. La plus grande partie des terres regarde vers l'ouest. La partie supérieure présente un terrain assez mouvementé où d'étroites combes alternent avec des monticules plus ou moins prononcés. Plus à l'ouest, on trouve de belles combes ouvertes qui donnent lieu à quelques plateaux. Le sol de cette région est de profondeur plus importante que sur les hauteurs. Aucun endroit n'a à souffrir d'un excès d'humidité. A l'exception de quelques blocs ou roches qui se présentent par places, toute la surface est propre et bien exploitée. Cette prairie produit un bon herbage pour le jeune bétail, mais il y pousse aussi des mauvaises herbes, et notamment des vératres contre lesquelles on lutte par le fauchage. Un ou deux emposieux dangereux pour le bétail sont gardés par des clôtures.

L'accès en voiture n'est possible que depuis le territoire de Bière par un chemin graveleux. L'aire de parcours ne comporte aucune séparation. Les citernes du chalet et un puit permettent l'alimentation des abreuvoirs. Le chalet contient une réserve de foin amené de la plaine. On emploie de la paille pour la litière, mais le bétail est peu rentré à l'étable. Le fumier se déverse dans un creux et on l'évacue en fin de saison avec un tombereau et un tracteur. Il n'existe pas de fosse à purin. Comme complément de fumure, on sème 2000 kg de scories thomas et 1000 kg de sel de potasse l'automne sur les parties accessibles au tracteur.

Bâtiment

Cette propriété est pourvue d'un chalet-étable datant de 1731. Cette construction en dur a subi plusieurs restaurations. L'habitation se compose de 2 chambres, cuisine, salle de bain avec W.C. Les chambres ont été restaurées en 1969 en même temps qu'on a ménagé la salle de bain. La cuisine occupe l'emplacement de l'ancienne cave à fromage. L'éclairage à gaz y est installé. L'eau de la citerne est pompée à bras dans un réservoir situé à l'étage, d'où elle parvient à la cuisine. Il existe aussi une ancienne chambre à lait qui tient lieu de cave. Le bétail trouve abri dans 2 étables doubles et dans une étable à veaux qui offrent 65 places au total. Les couchers sont en bois. Les déjections liquides s'écoulent à l'extérieur par des caniveaux en ciment. Pas de crèches.

Améliorations à effectuer

- poursuivre la lutte contre les mauvaises herbes
- construire une citerne dans la partie supérieure et diviser le pâturage en 2 parcs permettant de pratiquer une alternance de la pâture.
- intensifier la fumure par endroits
- réparer les planchers des étables

57 La Lande Dessous

Propriétaire	: de Courcel, Vesoul, France
Exploitant	: Chauvy André, Grancy
Altitude	: 1045 - 1210 m (bâtiment: 1038 m)
Surface pâturable épurée	: 30 ha
Charge en 1972	: 2 vaches 44 grandes génisses de 2 à 3 ans 7 génisses moyennes de 1 à 2 ans 7 chevaux 1 cheval
Provenance du bétail	: de la plaine en location
Durée moyenne du pacage	: 130 jours
Mise en valeur du lait	: engraissement des veaux
Personnel	: l'exploitant et son épouse

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage jouxtant le village du Brassus occupe les flancs d'une dépression creusée par deux petits cours d'eau. Le terrain exposé en grande partie au

revers et un peu vers l'ouest présente une déclivité moyenne. Côté est et sud, certaines pentes accusent une déclivité plus importante. En général, la profondeur du sol est bonne. L'essartage se poursuit activement par aspersion au moyen de produits chimiques. Quelques sapelots sont encore à couper. Cette prairie s'exploite rationnellement et donne un bon herbage. Seules les fortes pentes offrent un fourrage plus maigre mêlé de rhinantes. On ne relève pas de danger particulier pour le bétail.

Depuis la route du Marchairuz, on parvient au chalet par un chemin graveleux. Une clôture partage la propriété en 2 parcs. Les 4 abreuvoirs dont disposent les animaux s'alimentent par des sources. Du foin et de la paille sont amenés. On mène le fumier chaque jour avec le tombereau à cheval sur la prairie où on le répartit par grassons. Une fosse de 20 m³ recueille l'écoulement des étables. On la vidange par pression naturelle, le purinage s'effectuant à l'aide de 180 m de tuyaux mobiles. L'action des engrais naturels est renforcée par l'épandage de 4000 kg de scories et 2000 kg de sel de potasse l'automne.

Bâtiments

La Lande Dessous est pourvue d'un bon chalet-étable en pierres et maçonnerie à la chaux. La toiture est recouverte de tôle, sauf un pan côté nord où l'on trouve encore des tavillons en mauvais état. Le logement comprend 2 chambres, cuisine et chambre à lait. L'eau d'une source parvient sous pression à l'intérieur. L'éclairage à gaz est installé à la cuisine et dans une chambre. Il est possible d'attacher 45 bêtes au total dans 2 étables doubles et une petite étable simple sans crèches. Leur sol est entièrement revêtu de bois. Une petite construction séparée du chalet abritait autrefois la porcherie; elle a été transformée en garage. Son toit de tavillons nécessite une restauration.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage des sapelots
- recouvrir de tôle les tavillons sur un pan du chalet et sur le garage.

58 Les Molards des Aubert

Propriétaire	: Aubert Pierre, Romainmôtier
Altitude	: 1250 - 1360 m
Surface pâturable	: 11 ha

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété exposée vers l'ouest formait autrefois un domaine dont une partie se récoltait en fourrage sec. Pendant quelques années, cette surface a été pâturée depuis la Meylande Dessus. Mais, à la suite de divergences entre l'ancien amodiateur et le propriétaire, l'exploitation de cette prairie a cessé voici plusieurs années. On envisage maintenant de laisser cette propriété se boisier naturellement.

Le bâtiment sert de résidence secondaire et l'étable est totalement désaffectée.

59 La Meylande Dessus, La Meunière

Propriétaire	: de Courcel, Vesoul, France
Exploitant	: Demont Reynold, Vullierens

Altitude	: 1290 - 1405 m (bâtiment: 1321 m)
Surface pâturable épurée	: 83 ha
Charge en 1972	: 5 vaches 60 grandes génisses de 2 à 3 ans 31 petites génisses de 1 à 2 ans 12 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, en partie à l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: alimentation de veaux d'élevage et d'engraissement
Personnel	: un vacher et son épouse

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage se trouve à l'extrémité sud-ouest d'un monticule allongé d'où le terrain descend en pentes moyennes et irrégulières vers l'ouest et vers le sud/sud-est où il aboutit dans une large combe. La profondeur du sol varie sensiblement selon les endroits. Sur le monticule, certaines surfaces ont un aspect assez pierreux. Dans la combe principale, l'épaisseur de la couche de terre est suffisante à bonne, sauf au sud-est où la roche plate affleure. La production herbagère est généralement liée à la valeur du sol et le meilleur fourrage se trouve dans les dépressions. La quantité de mauvaises plantes reste faible. Quelques sapelots et genévriers sont encore à enlever. Aucun endroit dangereux pour le bétail n'est à relever.

Par la combe principale, un chemin graveleux conduit de la route du Marchairuz au chalet. Il se poursuit vers le nord-est en s'élevant en direction des Petites Chaumilles. Un embranchement continue à plat dans la combe vers la Plateforme située à l'est. La Meunière représente une surface d'une douzaine d'hectares se trouvant au nord-est des Molards des Aubert. Deux chemins à jeep conduisent dans cette région depuis la route. La surface de parcours se divise en 3 parcs, dont un pour la Meunière. L'eau est fournie par la citerne du chalet, par une source et par la citerne de La Meunière. Cet approvisionnement n'est pas suffisant. Il conviendrait de construire un réservoir que la source pourrait alimenter. Un abreuvoir supplémentaire dans la partie nord semble nécessaire. On met habituellement 25 génisses moyennes à la Meunière et ce bétail peut entrer et sortir librement de la loge. Sur le reste du pâturage, les vaches sont toujours séparées du jeune bétail. On amène une réserve de fourrage sec. Il est fait usage de paille pour la litière. Le fumier est entassé sur le sol, puis évacué avec un épanneur. Le chalet dispose d'une fosse à purin de 30 m³ qu'on vidange au moyen d'une bossette à pression. En automne, on sème 5000 kg de scories potassiques avec le tracteur et un semoir porté sur les surfaces les plus accessibles.

Bâtiments

Le chalet-étable de la Meylande-Dessus est une construction rectangulaire en maçonnerie datant de 1855. Le logement est formé de 4 chambres à coucher situées à l'étage et d'une chambre de séjour au rez-de-chaussée. L'ancien local de fabrication sert de cuisine. Cette pièce assez sombre pourrait être ramenée à une dimension plus petite, ce qui la rendrait plus accueillante. L'eau de la source parvient à l'évier. L'éclairage à gaz est installé à la cuisine. On dispose aussi du téléphone. Une cave et une chambre à lait complètent l'habitation. 67 bovins trouvent place dans 2 étables doubles et une étable simple. Les couchers et les raies sont en bois. La Meunière est pourvue

d'une loge en bois de 23 places dans laquelle le bétail entre et sort à volonté. L'utilisation de cette étable pour la stabulation libre n'est pas très heureuse, car la disposition et l'aménagement ne s'y prêtent pas.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage des genévriers et sapelots
- automatiser l'alimentation de l'abreuvoir à la Meunière
- construire un réservoir en contrebas de la source
- aménager éventuellement un abreuvoir avec citerne dans la partie nord
- étudier la possibilité de transformer la loge de la Meunière pour la stabulation libre

60 La Perrause

Propriétaire	: Hoirie Lecoulure, Le Sentier
Exploitant	: Tardy Paul, Pampigny
Altitude	: 1310 - 1400 m (chalet: 1350 m)
Surface pâturable épurée	: 86 ha
Charge en 1972	: 1 vache 30 grandes génisses de 2 à 3 ans 21 génisses moyenne de 1 à 2 ans 52 veaux et boeufs
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: un garde-génisses seul

Conditions naturelles et économiques

Le pâturage de la Perrause s'étale dans une large combe un peu ondulée formant plusieurs plateaux. Au centre se trouve un mamelon sur lequel on a construit le chalet. Côté est, la configuration du terrain devient irrégulière et de petites combes parallèles s'élèvent en direction du nord-est. La profondeur du sol est moyenne et la couche de terre s'amincit fortement par places. On remarque passablement de roches affleurantes. Dans l'ensemble, la production herbagère est satisfaisante. Par endroits, il pousse passablement d'euphorbes, tandis que certains plateaux ne produisent que du nard raide. L'essartage s'effectue par traitement chimique.

L'aire de parcours ne comporte aucun danger pour le bétail. Sur la moitié est, le taux de boisement est assez important. Une partie de cette région a été mise à ban.

On parvient à ce pâturage depuis le Pré de Denens par un chemin graveleux. Une clôture partage la surface en 2 parcs. 3 abreuvoirs sont alimentés par une source, un puit et les 3 citernes du chalet. L'exploitant amène du foin de secours et de la paille. Les veaux ont pour s'abriter une partie du chalet où ils restent en stabulation libre. Le fumier est entassé à côté du bâtiment. On le répartit l'automne à la machine. Les déjections liquides s'écoulent dans une petite fosse qu'on vidange au moyen d'une bossette à pression. Comme engrais chimique, on sème des scories thomas et du sel de potasse, soit 5000 kg au total.

Bâtiment

Le chalet-étable est un ancien bâtiment en maçonnerie qui porte la date de 1768. Son toit de tôle a été restauré en 1972. Trois chambres, cuisine et chambre à lait forment la partie habitable. L'eau de la citerne est pompée à bras dans un réservoir situé à l'étage, d'où elle parvient à la cuisine. Cette dernière pièce dispose de l'éclairage à gaz. 2 écuries doubles partiellement munies de crèches permettraient l'attache de 80 UGB. Leur sol est entièrement revêtu de bois. L'extrémité sud-ouest des étables sert de stabulation libre pour les boeufs et les veaux.

Améliorations à effectuer

- lutter contre les mauvaises herbes

61 Le Pré de Bière, La Plateforme

Propriétaire	: Commune de Bière
Exploitant	: Roch Eugène, Rolle
Altitude	: 1320 - 1390 m (chalet du Pré de Bière: 1345 m) (étable de La Plateforme: 1321 m)
Surface pâturable épurée	: 158 ha
Charge en 1972	: 1 cheval 1 taureau 116 vaches 20 veaux 124 porcs
Provenance du bétail	: de la plaine, dont environ la moitié des vaches appartient à l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: fabrication de fromage de gruyère, de beure et de seré. Les sous-produits servent à l'alimentation des porcs
Personnel	: 1 fromager-vacher et son épouse aidés de 4 employés logant au Pré de Bière. Un vacher seul reste à la Plateforme

Conditions naturelles

Ce grand pâturage s'étend sur un plateau au nord-ouest de la chaîne du Marchairuz. Le terrain est toutefois un peu irrégulier quant à sa configuration et même passablement en ce qui concerne sa structure. Partant du Bois du Marchairuz dans le haut, on trouve d'abord un sol de bonne profondeur qui descend en pente moyenne à faible vers le nord-ouest pour aboutir dans une combe. Plusieurs sources apparaissent sur cette pente et il règne une forte humidité dans la dépression. Cette eau est recueillie pour les besoins du chalet et une station de pompage la refoule même jusqu'à l'hôtel du Marchairuz. Sur le flanc nord-ouest de cette combe, on remarque d'importants affleurements rocheux. Le chalet se trouve au-dessus de cette pente rocailleuse. Au nord-est s'élève un monticule partiellement boisé, tandis qu'en direction du nord s'ouvre un grand plateau ondulé nommé la Plateforme. De ce côté, l'épaisseur de la couche de terre va en s'amincissant

et la roche plate sur laquelle repose le sol se montre à ciel ouvert sur une grande étendue, présentant ses nombreuses fissures. Ces crevasses pourraient présenter quelque danger, mais les animaux ne s'aventurent pas volontiers sur cette surface où il ne pousse que quelques maigres sapins et buissons.

Toute la région de la Plateforme donne un fourrage maigre composé essentiellement de nard raide. La qualité de l'herbage s'améliore sensiblement dans la partie sud-est de la propriété. Les mauvaises plantes les plus remarquées sont les vératres et les euphorbes et quelques touffes d'orties.

Conditions économiques

La route du Marchairuz traverse le pâturage au sud-ouest. Un passage sous cette voie permet au bétail de se rendre de l'autre côté. L'accès au chalet se fait par un chemin graveleux. On peut atteindre le bâtiment de la Plateforme en voiture depuis la Meylande Dessus ou en jeep depuis le Pré de Bière. Le bétail est séparé en deux troupeaux. 92 vaches restent au Pré de Bière et disposent de 5 parcs. Le reste du troupeau, soit 24 vaches, le taureau et les veaux pâturent la région de la Plateforme qui se divise en 3 enclos. L'approvisionnement en eau est assuré par plusieurs abreuvoirs alimentés par les citernes des bâtiments et par des sources. L'eau ne suffisant pas à la Plateforme, on alimente 2 abreuvoirs depuis le Pré de Bière au moyen de tuyaux en matière plastique. La traite s'effectue à la machine dans les 2 bâtiments. La production de la Plateforme est transportée matin et soir avec le cheval au Pré de Bière où l'on fabrique le fromage. La commune de Bière fournit le bois de feu nécessaire. Il est fait usage de paille pour la litière. A la Plateforme, on entasse le fumier sur le sol, puis on le mène avec la jeep et une remorque, tandis qu'au Pré de Bière, le fumier est évacué par tombereau à cheval au fur et à mesure et réparti en grassons. Seul le chalet du Pré de Bière est pourvu d'une fosse à purin dont la contenance atteint 120 m³. On la vidange au moyen d'une bossette à pression. La fumure chimique se compose de scories thomas et sel de potasse, soit 5000 kg au total. L'exploitant n'amène du foin qu'en cas de nécessité.

Bâtiments

Le Pré de Bière est doté d'un grand chalet-étable rectangulaire en maçonnerie bien entretenu. On y trouve 4 chambres à coucher, local de fabrication, chambre à lait et cave à fromage. L'éclairage électrique est installé et on produit le courant 12 volts avec un petit groupe électrogène fonctionnant à essence auquel on a accouplé un accumulateur. L'eau captée dans la combe au sud-est est pompée au chalet où elle peut être accumulée dans les citernes et dans un réservoir situé à l'étage. On dispose d'un bon équipement pour la fabrication du fromage. Le chauffage de la chaudière est assuré par un générateur de vapeur. Le brasseur et la baratte peuvent être actionnés par l'intermédiaire de courroies, et d'un arbre de transmission entraîné par un moteur à benzine situé à l'extérieur. Ce même moteur fait fonctionner la machine à traire.

Deux grandes étables longitudinales et une troisième disposée transversalement peuvent accueillir 100 UGB. Toutes sont à doubles rangées de couchers en bois avec caniveau central en ciment. On trouve des crèches partout. La porcherie occupe l'extrémité sud-ouest du chalet.

A la Plateforme, on loge le bétail dans une bonne construction en bois sur fondations de maçonnerie. 2 écuries doubles avec couchers en bois et raies en ciment offrent 48 places. 3 couchers sont munies de crèches. Le vacher loge dans une chambre aménagée sur l'écurie. Une très petite annexe en bois tient lieu de cuisine. Cette cabane de fortune ne correspond pas aux besoins, surtout pour le lavage des ustensiles. L'eau doit être puisée à la citerne et on ne dispose que d'un fourneau de cuisine pour la chauffer. L'éclairage électrique est installé partout. Une batterie de 12 volts fournit le courant.

Elle se recharge pendant la traite avec une dynamo branchée sur le moteur de la machine à traire. Il n'existe pas de WC.

Améliorations à effectuer

- lutter contre les verâtres et autres mauvaises plantes
- intensifier la fumure. La Plateforme ne donne pas un herbage qui permette d'estiver du bétail laitier dans de bonnes conditions. En raison de la nature du sol, la qualité du fourrage semble difficile à améliorer. Il serait donc préférable de réserver cette partie du pâturage pour du jeune bétail
- améliorer l'aération des 2 grandes étables au Pré de Bière
- améliorer les conditions d'habitation à la Plateforme (cuisine et création de WC.) et creuser éventuellement une fosse à purin

62 Le Pré de Denens

Propriétaire	: Hoirie Lecoultré, Le Sentier
Exploitant	: Golay Roger, Saint-Saphorin-sur-Morges
Altitude	: 1330 - 1500 m (bâtiment: 1367 m)
Surface pâturable épurée	: 72 ha
Charge en 1972	: 3 chevaux 7 vaches 40 grandes génisses de 2 à 3 ans 62 génisses moyennes de 1 à 2 ans 25 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, 5 vaches et 23 génisses appartiennent à l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: engraissement des veaux
Personnel	: un garde-génisses et son épouse

Conditions naturelles et économiques

A sa partie supérieure, cette belle propriété est formée de deux combes parallèles qui descendent vers le sud-ouest en pente moyenne. Un monticule boisé gardé par une clôture les sépare. Ces dépressions se rejoignent sur un petit replat que la présence d'une source rend légèrement humide en son centre. La déclivité s'atténue dans le bas pour donner lieu à un beau plateau. Le sol est de bonne profondeur en général. Toute la surface se présente propre. L'herbage est productif, surtout dans la moitié ouest où l'on trouve un bon mélange. Il croît cependant passablement d'euphorbes et surtout des verâtres contre lesquelles on lutte activement par le fauchage. La prairie ne comporte pas d'endroit dangereux.

Un chemin graveleux conduit au chalet. 3 parcs à clôture fixe permettent de réaliser l'alternance de la pâture. Les vaches broutent toujours seules. Les abreuvoirs, tous alimentés par des sources, sont au nombre de 7. On ne manque pas d'eau. Le chalet contient une réserve de foin amené par l'exploitant. La paille n'est utilisée que pour la litière des veaux et des chevaux. La bouse des vaches et des génisses est évacuée chaque

jour avec le tombereau à cheval. On la répartit par grassons. L'écoulement des étables est recueilli par une fosse d'une capacité de 50 m³. Le purin est mené au moyen d'une bossette à cheval. L'automne, on sème 6000 kg de scories thomas et 3000 kg de sel de potasse.

Bâtiments

Il s'agit d'un chalet-étable de type traditionnel que le propriétaire a agrandi en construisant une résidence secondaire au sud. L'habitation du berger se trouve à l'extrémité nord. L'ancien local de fabrication sert de cuisine. L'eau d'une source y parvient. L'éclairage à gaz est installé. On dispose du téléphone. Cette cuisine très grande et plutôt sombre mériterait une restauration. Il existe une chambre à lait et une ancienne cave à fromage. 3 chambres à coucher se trouvent à l'étage. Le bétail trouve abri dans 2 étables longitudinales à double rangée de couchers offrant 80 places au total, et dans une étable à veaux de 37 places disposée transversalement. Cette dernière est munie de crèches, de même que la moitié d'une grande écurie. Les couchers sont en bois et les raies centrales en maçonnerie. Une construction séparée servait autrefois de porcherie. On y met les chevaux et les veaux d'engraissement.

Améliorations à effectuer

- transformer la cuisine de manière à la rendre plus claire et accueillante
- poursuivre la lutte contre les mauvaises plantes

63 Le Mont de Bière Derrière

Propriétaire	: Commune de Bière
Exploitant	: Rochat John, Bière
Altitude	: 1400 - 1530 m (chalet: 1481 m)
Surface pâturable épurée	: 27 ha
Charge en 1972	: 10 vaches 5 grandes génisses de 2 à 3 ans 13 génisses moyennes de 1 à 2 ans 17 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant, sauf 8 génisses louées du canton de Fribourg
Durée moyenne du pacage	: 115 jours
Mise en valeur du lait	: engraissement des veaux
Personnel	: l'exploitant aidé d'un employé

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage qui déborde légèrement sur le territoire communal de Bière occupe les hauteurs de la principale chaîne du Jura. Le terrain un peu mouvementé et rocailleux descend vers l'ouest et le nord-ouest. Dans le haut, soit sur le monticule au sud et dans les environs du chalet, la déclivité reste modérée. Côté nord-ouest, la forêt recouvre une pente assez forte. A la partie inférieure, la propriété se termine dans une combe longeant le Pré de Denens. La couche de terre est peu importante en général. Quelques petites combes et replats produisent toutefois un bon herbage.

Malgré la forte perméabilité, la végétation n'a pas à souffrir de la sécheresse. La proportion de mauvaises plantes reste faible. On ne connaît pas de danger particulier pour le bétail. La commune de Bière fournit le bois nécessaire pour les besoins du chalet.

Ce pâturage est facilement accessible en voiture depuis Bière par un chemin en partie asphalté. Une clôture partage la surface en deux. La citerne du chalet, une citerne avec couvert sur la bosse au sud et une source dans la combe inférieure assurent l'approvisionnement en eau. L'amodiateur amène de chez lui du foin et de la paille. Le fumier est entassé sur un emplacement bétonné. On le mène sur la prairie en fin de saison avec le tracteur et une remorque. Il existe une fosse à purin de 60 m³ dont la vidange se pratique au moyen de tuyaux mobiles par pression naturelle. Une pompe et quelques tuyaux supplémentaires permettraient de puriner une plus grande surface. On pourrait aussi adapter les tuyaux à une bossette à pression. 1000 kg d'engrais complet sont semés à la main au printemps.

Bâtiment

Le chalet du Mont de Bière a été reconstruit en 1960 à la suite d'un incendie. Ce bâtiment rectangulaire en maçonnerie est recouvert d'un toit de tôle. 4 chambres et une cuisine forment l'habitation. L'eau de la citerne est pompée à bras dans un réservoir se trouvant à l'étage. Le fourneau de cuisine est complété d'un chauffe-eau, ce qui permet d'obtenir l'eau chaude et froide à l'évier. On dispose en outre d'une salle de bain et d'une chambre à lait. Les conditions de logement sont très bonnes. Il est possible d'attacher 66 UGB dans 2 écuries doubles munies de crèches, de couchers en bois et d'allées centrales en ciment.

Améliorations à effectuer

- acquérir de nouveaux tuyaux afin que le purin ne soit pas toujours déversé au même endroit. Utiliser éventuellement une pompe ou une bossette à pression
- construire un réduit pour l'entreposage du bois de feu au chalet

64 La Pièce de l'Hôtel

Propriétaire	: Hoirie Capt Auguste, Le Brassus
Exploitants	: Raymond Frères, Le Brassus
Altitude	: 1110 - 1190 m (loge: 1117 m)
Surface pâturable épurée	: 5 ha
Charge en 1972	: 10 petites génisses de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: propriété des exploitants
Durée moyenne du pacage	: 150 jours
Personnel	: le bétail est contrôlé depuis la ferme

Conditions naturelles et économiques

Il s'agit d'une bande de terrain en pente moyenne qui fait limite au nord avec la Lande Dessous et rejoint la route du Marchairuz à ses deux extrémités. Le sol est sain et de bonne profondeur partout. Cette prairie produit un bon herbage, mais les sapelots deviennent trop nombreux sur la moitié supérieure. Il y pousse aussi quelques églantiers et surtout des chardons en grande quantité.

On peut accéder à la loge en tracteur, ainsi que sur une partie de la surface. Toute la propriété est parcourue simultanément par le bétail. 2 sources alimentent les abreuvoirs. Du foin est amené depuis la ferme. Pour la litière, on emploie de la paille et des copeaux de bois. La petite quantité de fumier stockée sur le sol est évacuée avec un épandeur. Il n'existe pas de fosse à purin. La fumure chimique se compose de scories thomas et sel de potasse.

Bâtiment

On attache les animaux dans une loge en bois construite sur fondations de pierres sèches. 2 petites étables simples offrent 10 places. Elles sont munies de crèches et leur sol est en bois.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage
- lutter contre les chardons

65 Les Molards sur le Brassus

Propriétaire	: Rochat Michel, Le Brassus
Exploitant	: Groux Gaston, Le Brassus
Altitude	: 1115 - 1190 m (loge: 1135 m)
Surface pâturable épurée	: 7,5 ha
Charge en 1972	: 12 vaches
Provenance du bétail	: troupeau laitier de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Brassus
Personnel	: on vient en tracteur depuis la ferme pour la traite

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage en pente moyenne à faible voisine la Pièce de l'Hôtel au nord-est, tandis que le reste du périmètre est délimité par les lacets que forme la route du Marchairuz. L'exposition nord-ouest domine. Le sol profond se prête bien pour la production herbagère. L'essartage s'effectue par aspersion de débroussaillant. Il subsiste néanmoins quelques buissons d'églantiers et d'épines. Des sapelots sont à couper dans le haut. On remarque aussi un peu de chardons et autres mauvaises herbes.

La loge située à 50 m de la route est facilement accessible aux véhicules. On monte le troupeau vers le 20 mai. A début juillet, il redescend à la ferme pour 2 semaines environ et monte à nouveau pour séjourner jusqu'aux premiers jours d'octobre sur ce pâturage. Des clôtures partagent la surface en 3 enclos bien approvisionnés en eau par des sources. Du foin et de la paille sont amenés. Le fumier s'entrepasse sur le sol. On le répartit en grassons avec tracteur et remorque. Les déjections liquides recueillies dans une petite fosse sont puisées à bras et répandues avec une brouette. Une certaine quantité de purin provenant de la ferme est aussi répartie sur le pâturage avec la bossotte. Pour compléter la fumure, on sème 1000 kg de scories potassiques.

Bâtiment

La loge en bois abrite une écurie double de 15 places avec crèches. Une chambre-cuisine occupe la partie nord-est. L'état de cette construction est assez bon.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et la lutte contre les mauvaises plantes
- agrandir la fosse à purin

66 Sous la Côte des Molards

Propriétaire et exploitant	: Raymond François, Le Brassus
Altitude	: 1060 - 1125 m (loge: 1115 m)
Surface pâturable épurée	: 3 ha
Charge en 1972	: 10 petites génisses de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: on vient contrôler le bétail depuis la ferme

Conditions naturelles et économiques

Ce petit pâturage exposé au nord-ouest possède une pente moyenne. La déclivité s'accroît sensiblement à la partie centrale. Le sol suffisamment profond laisse apparaître quelques blocs au milieu de la pente. A part cela, la surface se présente assez propre. L'herbage est bon, mais il contient passablement de chardons et d'orties. Le propriétaire envisage de vendre ce terrain pour la construction.

On ne peut parvenir à la loge qu'à pieds. L'écurie reste toujours ouverte et les génisses peuvent entrer et sortir à leur gré. Un peu de vieux foin tient lieu de litière. On nettoie le chalet l'automne et on entasse le fumier à proximité. Il semble que son évacuation n'ait pas lieu chaque année. Les déjections liquides sont perdues. L'exploitant sème 500 kg de nitrate au printemps.

Bâtiment

Il s'agit d'un abri à bétail construit en bois sur fondations de maçonnerie. L'écurie simple permettrait l'attache de 6 génisses. Elle est pourvue d'une crèche. Le sol est entièrement revêtu de bois. Il conviendrait d'utiliser davantage de litière, car les génisses pataugent dans un véritable borbier.

Améliorations à effectuer

- lutter contre les mauvaises herbes
- évacuer le fumier
- équilibrer la fumure pour l'utilisation d'engrais complet
- répandre davantage de litière dans l'écurie

67 Les Molards sur le Brassus

Propriétaire et exploitant	: Raymond François. Le Brassus
Altitude	: 1100 - 1210 m (bâtiment: 1150 m)
Surface pâturable épurée	: 10 ha
Charge en 1972	: 1 taureau 15 vaches
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant, sauf 4 vaches louées de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Brassus
Personnel	: l'exploitant vient en jeep depuis son domicile pour la traite

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété descend en pente irrégulière vers le nord-ouest donnant lieu à des pentes modérées et à quelques replats. La profondeur du sol est bonne partout et aucun endroit n'a à souffrir d'un excès d'humidité. L'herbage est bon, mais la productivité pourrait s'améliorer dans le haut. La tenue de ce pâturage laisse un peu à désirer. On y rencontre des branchages et de nombreux églantiers, buissons et sapelots. Il pousse aussi par places passablement de mauvaises herbes telles que chardons, euphorbes, orties, ronces, etc. Le propriétaire cherche à vendre ce pâturage pour la construction.

La route du Marchairuz borde la prairie au nord-est. De là, un chemin graveleux pénètre sur la propriété, la traverse et se poursuit en direction du sud-ouest. 4 parcs bien alimentés en eau par des sources permettent l'alternance de la pâture. On amène une réserve de foin depuis l'exploitation. Pour la litière, on emploie de l'herbage de marais récolté dans la vallée. Le fumier est stocké à même le sol et réparti avec un épandeur. Il existe une fosse à purin, mais celle-ci a été complètement fissurée par les vibrations du sol provoquées lors de prospections en matière de recherches pétrolifères. 1500 kg de scories et 500 kg de sel de potasse sont semés l'automne.

Bâtiments

On peut attacher 16 vaches dans une loge construite sur fondations de maçonnerie. La toiture est recouverte de tuile. L'écurie double n'est munie de crèches que sur un côté. Les couchers et la raie centrale sont en bois. Une centaine de mètres plus au sud-ouest se trouve une ancienne ferme désaffectée. L'écurie de 10 places avec crèches reste utilisable.

Améliorations à effectuer

- entreprendre sérieusement l'essartage et la lutte contre les mauvaises herbes
- intensifier la fumure dans la partie supérieure
- réparer la fosse à purin

68 La Pièce à Lucas

Propriétaire	: Rochat Michel, Le Brassus
Exploitant	: Fragnière Maxime, Piguët-Dessous
Altitude	: 1070 - 1110 m (bâtiment: 1085 m)
Surface pâturable épurée	: 3,5 ha
Charge en 1972	: 1 cheval 4 vaches 1 grande génisse de 2 à 3 ans 1 petite génisse de 1 à 2 ans 3 veaux
Provenance du bétail	: troupeau de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie du Brassus
Personnel	: l'exploitant seul loge sur place. Il descend à la ferme durant la journée pour les fenaisons

Conditions naturelles et économiques

Ce petit pâturage est exposé au nord-ouest. En son centre se creuse une petite dépression qui se prolonge vers le nord-est. La prairie assez productive jouit d'un sol sain de profondeur suffisante. Toute la surface se présente propre et bien tenue. Le fourrage est bon, mais il contient des chardons par places.

Pour se rendre sur cette propriété toute proche de la route, l'exploitant monte à pieds on utilise le tombereau à cheval. L'accès en véhicule agricole ou en jeep serait possible. La surface se divise en 4 enclos. Une citerne, un puit et une source assurent l'alimentation des abreuvoirs. Du foin et de la paille sont amenés. Le fumier est évacué avec le tombereau. On vidange la petite fosse à bras au moyen d'une brouette. La fumure est complétée par l'épandage de scories et sel de potasse, soit 700 kg au total.

Bâtiment

Il est représenté par une construction en bois sur fondations de maçonnerie recouverte de tôle. Le logement très petit et simple se compose d'une chambre et d'une cuisine. On puise l'eau à la citerne. L'éclairage se fait avec un fallot à pétrole. 8 vaches peuvent trouver place dans l'écurie qui est pourvue de crèches. Les veaux sont logés dans un recoin aménagé à cet effet. Le sol est entièrement revêtu de bois.

Améliorations à effectuer

- lutter contre les chardons

69 Les Molards sur le Brassus

Propriétaire	: Hoirie Lecoultré Alois, Le Brassus
Exploitant	: Audemars Octave, Le Brassus
Altitude	: 1070 - 1220 m (loge: 1165 m)
Surface pâturable épurée	: 13,5 ha

Charge en 1972	: 3 vaches 2 grandes génisses de 2 à 3 ans 12 génisses moyennes de 1 à 2 ans 16 veaux
Provenance du bétail	: 3 vaches et 2 veaux appartiennent à l'exploitant, 2 grandes génisses et 2 moyennes sont louées de la vallée et le reste du bétail vient de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: conduit matin et soir à la fromagerie du Brassus
Personnel	: l'exploitant monte en voiture depuis son domicile pour la traite et les soins au bétail

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage s'élève au-dessus de Chez les Lecoultré, d'abord en pente assez forte, puis la déclivité devient modérée jusqu'à la partie supérieure. Toute la surface s'oriente vers le nord-ouest-nord. Une petite dépression se creuse diagonalement en direction du nord. Le sol est recouvert d'une bonne couche de terre suffisamment perméable. Il semblerait qu'on puisse encore intensifier la production herbagère. On remarque la présence de quelques sapelots, églantiers et surtout de chardons.

L'accès est facilement possible en voiture vers l'un des bâtiments par un chemin graveleux. L'aire de parcours se divise en 3 parcs. De bonnes sources alimentent plusieurs abreuvoirs sur la partie inférieure. Par contre, on manque d'eau pour la partie située en-dessus du chemin. Il serait peut-être possible de refouler l'eau d'une source vers le haut avec un béliet. L'exploitant amène une réserve de foin et de la paille pour la litière. Le fumier stocké sur le sol est conduit l'automne sur la prairie avec tracteur et remorque. Aucun bâtiment n'est muni de fosse à purin. 1000 kg de scories et 200 kg de sel de potasse viennent compléter la fumure.

Bâtiments

4 loges à bétail en bois se répartissent sur ce pâturage, mais on n'en utilise que deux. Les vaches trouvent abri dans le bâtiment supérieur construit par l'exploitant en bordure du chemin. Son toit est recouvert de tuile. Les couchers et les allées sont en maçonnerie. On peut y attacher 6 UGB et les 16 veaux. Les génisses s'attachent dans le chalet inférieur qui dispose d'une écurie de 12 places.

Améliorations à effectuer

- intensifier la fumure aux engrais chimiques
- entreprendre la lutte contre les chardons et poursuivre l'essartage
- aménager un abreuvoir dans la partie supérieure

70 Les Molards sur le Brassus

Propriétaire et exploitant	: Despraz Benjamin, Le Brassus
Altitude	: 1080 - 1160 m (bâtiment: 1125 m)
Surface pâturable épurée	: 4 ha

Charge en 1972	: 5 grandes génisses de 2 à 3 ans 2 génisses moyennes de 1 à 2 ans 1 veau
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant, sauf 2 animaux loués du Brassus
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: le propriétaire vient contrôler le troupeau depuis sa ferme

Conditions naturelles et économiques

A sa partie supérieure, ce pâturage possède un petit plateau d'où le terrain descend vers le nord-ouest en pente moyenne. La déclivité s'accroît dans le bas. L'herbage jouit d'un sol profond, sain et assez fertile. Toute la prairie se présente propre. A l'exception des chardons qui croissent nombreux par places, on remarque peu de mauvaises plantes.

Il n'est possible de se rendre sur ce pâturage qu'à pieds ou en véhicule agricole. Le troupeau pâture simultanément toute la surface. 2 sources alimentent les abreuvoirs. Le bétail n'est presque jamais rentré à l'étable. Il existe une fosse à purin d'une capacité de 15 m³ sur laquelle se trouve l'aire à fumier, mais ces installations restent inutilisées. Comme fumure, l'exploitant sème 700 kg de scories et 200 kg de sel de potasse.

Bâtiment

Il s'agit d'une ancienne ferme en maçonnerie avec toit de tôle. Son logement est loué à l'année comme résidence secondaire. L'étable munie de crèches pourrait accueillir 8 gros bovins et 8 veaux.

Améliorations à effectuer

- lutter contre les chardons

71 Les Molards sur le Brassus

Propriétaire et exploitant	: Rochat Alphonse, Le Brassus
Altitude	: 1100 - 1170 m (loge: 1125 m)
Surface pâturable épurée	: 2,5 ha
Charge en 1972	: 6 petites génisses de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: loué du Brassus
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: l'exploitant depuis son domicile

Conditions naturelles et économiques

Il s'agit d'un petit pâturage dont la surface descend vers le nord-ouest en pente moyenne à forte. Son sol est profond, sain et assez productif. Il devient nécessaire de lutter contre les chardons, les orties et les églantiers.

On ne peut se rendre sur cette propriété qu'à pieds ou en véhicule agricole depuis les

pâturages voisins. Les génisses ont accès simultanément sur toute la surface. Elles peuvent boire à deux bassins bien approvisionnés par des sources. Ce bétail n'est mis à l'étable qu'en cas de nécessité. La petite quantité de fumier est évacuée à bras. Les déjections liquides sont perdues. On sème l'automne un peu de scories et sel de potasse.

Bâtiment

Une loge à bétail en bois sur fondations de maçonnerie abrite une écurie dans laquelle peuvent trouver place 6 génisses et 4 veaux. La toiture de tavillons est à réparer.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage et la lutte contre les mauvaises herbes
- intensifier la fumure
- réparer le toit de la loge
- envisager le regroupement de cette petite surface avec l'une des propriétés voisines

72 Les Molards sur le Brassus

Propriétaire	: Depraz Wilhelm, Le Brassus
Exploitant	: Syndicat d'élevage, Bettens
Altitude	: 1160 - 1210 m (bâtiment: 1185 m)
Surface pâturable épurée	: 4 ha
Charge en 1972	: 10 génisses moyennes de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: le bétail est contrôlé par le garde-génisses de la Lande-Dessus

Conditions naturelles et économiques

Cette prairie rectangulaire expose sa surface légèrement ondulée vers le nord-ouest. Elle présente de beaux replats et il n'y a que la partie inférieure qui soit plus inclinée. La couverture de terre est suffisante et de bonne perméabilité. Le sol produit un herbage assez dru de graminées et légumineuses en bon mélange. Passablement de chardons poussent par places. On parvient sur ce pâturage par un chemin graveleux qui passe au milieu de la propriété et à côté du bâtiment. Une clôture de séparation permet de réaliser l'alternance de la pâture. L'eau est fournie par une citerne et par une source. Il est fait usage de paille pour la litière. Le fumier s'entasse à même le sol et on le conduit sur la prairie avec le cheval. On utilise également le cheval et une bossette pour vidanger la fosse à purin dont la capacité est de 8 m³. 900 kg de scories potassiques sont semés l'automne.

Bâtiment

Cette petite construction rectangulaire en maçonnerie et bois, recouverte d'un toit de tuile, date de 1950. Son écurie double munie de crèches peut abriter 10 bovins. Les couchers sont revêtus de bois. Il existe aussi un petit local qui sert de réduit.

Améliorations à effectuer

- lutter contre les chardons

73 La Lande Dessus

Propriétaire	: Graf Gottfried, Dôle, France
Exploitant	: Syndicat d'élevage bovin, Bettens
Altitude	: 1200 - 1380 m (chalet: 1269 m)
Surface pâturable épurée	: 74 ha
Charge en 1972	: 1 cheval 3 vaches 32 grandes génisses de 2 à 3 ans 49 génisses moyennes de 1 à 2 ans 31 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: engraissement des veaux
Personnel	: 1 garde-génisses et son épouse

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage à génisses assez étendu s'expose vers le nord-ouest en général. Les meilleures surfaces herbeuses sont représentées par deux grandes combes en pente moyenne à faible qui occupent la partie inférieure. La déclivité augmente au nord-est en direction des Molards des Aubert. Toute cette région jouit d'un sol suffisamment profond et productif. Le reste de la prairie est formé de nombreuses combes et clairières plus ou moins larges qui parcourent la forêt. La pente reste faible et l'on trouve même de beaux plateaux. La profondeur du sol et la valeur du fourrage varient selon les endroits. On détruit les mauvaises plantes par traitement chimique. La présence de plusieurs empoisonneurs peut représenter quelques dangers pour le bétail. La plupart sont néanmoins gardés par des clôtures.

La route du Marchairuz passe sur la partie inférieure de la propriété. Plus haut, elle fait limite entre ce pâturage et celui de la Meylande-Dessus sur une distance d'un kilomètre environ. Un chemin graveleux conduit au chalet. Le chemin des Begnines emprunte la combe inférieure. Pratiquement toute la surface est accessible aux véhicules agricoles, soit à travers pré ou par différents chemins. On réalise l'alternance de la pâture au moyen de 3 parcs dont l'un est séparé du chalet par la route du Marchairuz. Lorsque la circulation est importante, la traversée de la route par le troupeau devient critique. Etant donné l'absence de sources, on a construit quatre citernes avec couverts. Ces installations et la citerne du chalet fournissent l'eau à 7 abreuvoirs. Le foin et la paille sont amenés depuis la plaine. Le fumier s'entasse sur le terrain et on le conduit avec le tombereau. La fosse à purin d'une capacité de 30 m³ est vidangée au moyen d'une bossette à cheval. La fumure chimique se compose de 5000 kg de scories potassiques.

Bâtiments

La Lande Dessus est pourvue d'un chalet-étable de construction classique en dur avec toiture de tôle. Les conditions de logement sont bonnes. On dispose de 4 chambres, cuisine, chambre à lait et cave. L'eau de la citerne peut être pompée manuellement depuis

la cuisine. On s'éclaire avec des lanternes à gaz ou à pétrole. Le téléphone est installé. Deux grandes étables doubles munies de crèches, de couchers en bois et raies centrales en ciment peuvent recevoir 60 UGE. On a transformé la porcherie en une étable à veaux de 28 places. 15 génisses peuvent trouver abri dans l'écurie du couvert se trouvant 250 m à l'ouest du chalet.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage dans la parcelle au nord de la route
- automatiser l'alimentation des abreuvoirs
- recapter la source dans la partie nord

74 La Côte du Bas du Chenit

Propriétaire et exploitant	: Lecoultré Golaz Henri, Le Brassus
Altitude	: 1065 - 1140 m (loge: 1093 m)
Surface pâturable épurée	: 2,5 ha
Charge en 1972	: 6 petites génisses de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: 2 appartiennent à l'exploitant, le reste est loué de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: l'exploitant depuis son domicile

Conditions naturelles et économiques

Cette petite propriété orientée vers le nord-ouest s'élève en pente assez forte. La prairie jouit d'un sol profond et apte à produire un bon fourrage. Sa surface se présente propre, mais on remarque passablement de chardons par places.

Il n'est possible d'atteindre la loge qu'à pieds. L'aire de parcours se divise en 2 enclos disposant chacun d'un bassin alimenté l'un par une source et l'autre par la citerne de la loge. On n'emploie pas de litière. La bouse est stockée sur le sol et évacuée à la brouette. La petite fosse à purin se vidange également à bras. Environ 250 kg de scories et sel de potasse sont semés l'automne.

Bâtiment

On attache le bétail dans une loge en bois sur fondations de maçonnerie datant de 1949. Les 6 génisses trouvent place dans l'écurie à une rangée de couchers revêtus de bois. Il existe une allée en ciment avec caniveau.

Améliorations à effectuer

- lutter contre les chardons
- envisager le regroupement de cette petite surface avec une propriété voisine.

75 Le Grand Molard

Propriétaire	: Landry Samuel, Cossonay
--------------	---------------------------

Exploitant	: Aubert Marcel, Le Crêt des Lecoultrre
Altitude	: 1120 - 1250 m (chalet: 1208 m)
Surface pâturable épurée	: 32 ha
Charge en 1972	: 40 grandes génisses de 2 à 3 ans 18 génisses moyennes de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: 25 grandes génisses et 13 moyennes proviennent de la plaine, le solde du bétail est loué de la commune
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: l'exploitant vient chaque jour contrôler le troupeau depuis son domicile

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage à génisses se situe au-dessus de la Côte du Bas du Chenit. Sur la moitié inférieure, le terrain remonte vers le sud-est en pente moyenne. La partie supérieure présente une inclinaison plus faible. Partout, le sol est profond, sain et très productif. Dans le haut, on remarque quelques blocs en surface. Des églantiers et quelques sapelots et genévriers croissent par endroits. L'herbage est de très bonne qualité, mais il contient des chardons en assez grand nombre. Aucun endroit particulièrement dangereux pour le bétail n'est à relever.

Partant de la route du Marchairuz, un chemin graveleux praticable en voiture aboutit au chalet du Grand Molard. 3 parcs permettent d'établir en rotation de la pâture. L'eau est apportée en suffisance dans 5 abreuvoirs par 4 sources et 1 citerne. Il est fait usage de paille pour la litière. On entasse le fumier à même le sol, puis on le conduit avec un tombereau à cheval. La fosse à purin d'une capacité de 10 m³ ne retient plus les déjections en raison de son manque d'étanchéité. L'épandage de 3000 kg de scories et de 1000 kg de sel de potasse complète la fumure.

Bâtiment

Cette propriété est munie d'un très bon chalet-étable en dur avec toit de tôle. L'habitation n'est occupée qu'occasionnellement par l'exploitant ou par le propriétaire. Elle comprend 5 chambres, cuisine, chambre à lait et cave. On doit quérir l'eau à la citerne. Le téléphone est installé. L'éclairage se fait au moyen de fallots à pétrole. Deux étables doubles dotées de crèches et de couchers en bois avec caniveaux peuvent accueillir 60 UGB. L'ancienne porcherie reste inutilisée.

Améliorations à effectuer

- lutter contre les chardons
- poursuivre l'essartage
- réparer la fosse à purin

76 La Côte du Bas du Chenit

Propriétaire	: Berney Henri, Le Sentier
Exploitant	: Gerber Hans, Le Bas du Chenit

Altitude : 1060 - 1120 m (loge: 1060 m)
Surface pâturable épurée : 2,5 ha
Charge en 1972 : 5 génisses moyennes
Provenance du bétail : propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage : 120 jours
Personnel : on surveille le bétail depuis la ferme

Conditions naturelles et économiques

Il s'agit d'un petit pâturage orienté vers le nord-ouest en forte pente. Son sol profond et de bonne perméabilité donne un très bon herbage. Toute la surface est propre et bien tenue. La proportion de mauvaises plantes reste très faible. L'essartage se poursuit activement par aspersion de produits chimiques.

Un chemin permet d'accéder en tracteur jusqu'au bâtiment. Les génisses broutent simultanément sur toute la propriété. Deux sources assurent l'approvisionnement en eau. On fait la litière avec de l'herbage de marais. Le fumier s'entasse sur le sol. Il est évacué l'automne avec le tracteur et une remorque. Les déjections liquides sont perdues. L'exploitant applique une bonne fumure chimique sous forme de scories potassiques.

Bâtiment

L'abri à bétail est construit en bois sur fondations en maçonnerie. L'écurie à double rangée de couchers avec crèches permet l'attache de 20 bovins. Le sol est revêtu de bois avec une large raie centrale en ciment.

Aucune amélioration importante ne s'impose pour l'instant sur ce pâturage.

77 Le Petit Molard

Propriétaire : Berney Gallay Henri, Le Sentier
Exploitant : Gerber Hans, Le Bas du Chenit
Altitude : 1110 - 1240 m (bâtiment: 1157 m)
Surface pâturable épurée : 11 ha
Charge en 1972 : 5 grandes génisses de 2 à 3 ans
16 petites génisses de 1 à 2 ans
Provenance du bétail : 2 grandes génisses et 3 petites appartiennent à l'exploitant. Le reste du troupeau provient de la plaine
Durée moyenne du pacage : 120 jours
Personnel : l'exploitant depuis la ferme

Conditions naturelles et économiques

Tout comme le Grand Molard auquel il fait suite au sud-ouest, ce pâturage s'oriente vers le nord-ouest en pente modérée. Il est formé d'une bande de terrain légèrement mouvementé dont la largeur atteint 200 m. Le sol sain et de bonne profondeur partout produit un excellent herbage. On remarque cependant quelques chardons. Par places, il y

aurait lieu de couper les sapelots et de supprimer certains sapins qui ombragent la prairie. On ne relève pas de danger particulier pour le bétail.

Aucun chemin ne dessert ce pâturage. On peut néanmoins s'y rendre en jeep ou avec un tracteur monoaxe depuis les propriétés voisines. Une clôture divise l'aire de parcours en deux parcs. 3 bassins alimentés par des sources assurent l'approvisionnement en eau. De la paille est amenée pour la litière. Le fumier stocké à côté de l'étable s'évacue l'automne au moyen d'une remorque à cheval ou avec le tracteur. Il n'existe pas de fosse à purin. 3500 kg de scories potassiques sont répandus l'automne.

Bâtiment

Il est représenté par une loge à bétail en bois abritant une écurie à double rangée de couchers dans laquelle 25 génisses peuvent trouver place. Chaque couche est munie de crèches. Un petit local sert de réduit. Le tout est en bon état d'entretien.

Améliorations à effectuer

- lutter contre les chardons
- entreprendre l'essartage des sapelots et supprimer quelques sapins

78 La Cerniat

Propriétaire	: Rochat Michel, Le Brassus
Exploitant	: Bolay Frères, Chavannes-le-Veyron
Altitude	: 1260 - 1350 m (chalet: 1277 m)
Surface pâturable épurée	: 41 ha
Charge en 1972	: 2 juments dont une suitée 12 vaches 35 grandes génisses de 2 à 3 ans 23 génisses moyennes de 1 à 2 ans 12 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, en partie propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: engraissement des veaux
Personnel	: l'un des exploitants seul

Conditions naturelles et économiques

Le pâturage de la Cerniat fait suite à celui de la Lande-Dessus au sud-ouest. Sa partie inférieure s'étale dans deux grandes combes formant des pentes moyennes à faibles et quelques plateaux. Cette région présente un sol suffisamment profond et de bonne productivité. En direction du sud-est, la propriété se rétrécit au fur et à mesure que l'on s'élève. Le terrain s'oriente vers l'ouest et prend une configuration un peu mouvementée. Cette partie se caractérise par un sol plus rocailleux. La perméabilité est bonne sur toute la propriété. A l'exception de quelques affleurements rocheux, l'aire de parcours se présente assez propre. Il pousse un bon herbage dans lequel la proportion de mauvaises plantes reste faible. Il n'existe pas de danger particulier pour le bétail.

On accède au chalet par un chemin graveleux. Des clôtures fixes, dont un mur, partagent la surface en 3 parcs. Le haut du pâturage est réservé au jeune bétail. On y met 17

petites génisses qui y passent toute la saison. Elles peuvent s'abriter librement dans la loge qui reste toujours ouverte. Le reste du troupeau broute sur la partie inférieure. 3 citernes et 2 puits alimentent les abreuvoirs. Une réserve de foin et de la paille sont amenés depuis la plaine. Le fumier est stocké sur le sol près du chalet, puis mené sur le gazon avec un épandeur l'automne. Les déjections liquides s'écoulent dans une fosse d'une capacité de 10 m³ munie d'un orifice de vidange par pression naturelle. On conduit le purin avec une bossette en bois tirée par un tracteur. 4300 kg de scories et sel de potasse viennent compléter la fumure.

Bâtiments

Le chalet-étable est une ancienne construction en maçonnerie bien entretenue. Le logement dispose de 2 chambres, cuisine dans l'ancien local de fabrication et chambre à lait. L'eau de la citerne est pompée à bras dans un réservoir situé à l'étage. L'éclairage à gaz est installé au rez-de-chaussée et aux étables. On peut attacher 76 UGB dans les 3 étables doubles, toutes dotées de crèches. Leur plancher nécessiterait une restauration. La loge à bétail située dans la partie supérieure est également en bon état. Son écurie à double rangée de couchers avec crèches pourrait recevoir 35 génisses.

Améliorations à effectuer

- remplacer les planchers des couchers au chalet

79 La Bursine

Propriétaire	: Commune de Bursins
Exploitant	: Humbert René, Burtigny
Altitude	: 1035 - 1135 m (bâtiment: 1045 m)
Surface pâturable épurée	: 43 ha
Charge en 1972	: 40 vaches 2 grandes génisses de 2 à 3 ans 18 génisses moyennes de 1 à 2 ans 20 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: vendu comme lait industriel à une entreprise de Lucens qui en assure journellement le ramassage sur place. On envisage de reprendre la fabrication du fromage.
Personnel	: L'exploitant et son fils adulte

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage occupe la rive droite de l'Orbe dans le fond de la vallée. La plus grande partie de la surface est constituée par un grand plateau compris entre la rivière et une côte boisée en forte déclivité s'élevant vers le sud-est. Au-dessus de cette bande de forêt, une parcelle en pente moyenne à forte dépend également de la Bursine. La profondeur du sol est suffisante partout, mais certaines régions, parfois tourbeuses, souffrent d'un excès d'humidité et ne produisent qu'une herbe de qualité

médiocre ou de la litière. Sur les parties saines, il croît un bon fourrage en abondance. On ne rencontre que quelques arbres isolés. Les principales mauvaises herbes sont les chardons, les vérâtres, les boutons d'or, quelques touffes d'orties, ainsi que les laiches et les joncs dans les zones marécageuses. La route qui descend de Bois d'Amont traverse le pâturage. Son tracé presque rectiligne permet une allure rapide ce qui n'est pas sans danger lorsqu'on doit la franchir avec le bétail.

Le chalet se trouve en bordure de la route. De chaque côté, cette voie est gardée par des clôtures. La rotation de la pâture se pratique avec 4 parcs, les vaches broutant toujours séparément. Les abreuvoirs sont au nombre de 6, tous alimentés par des sources. Le bétail a en outre la possibilité de boire à l'Orbe et au ruisseau du Biblanc. Sur le plateau, on récolte plus d'un hectare en fourrage sec. La paille est utilisée pour la litière. Une plateforme bétonnée est destinée au stockage du fumier. Ce dernier semène l'automne au moyen d'un épandeur. La fosse à purin dont la capacité atteint 45 m³ est vidangée avec une bossette à pression. On répand 8000 kg de scories et 4000 kg de sel de potasse l'automne, ainsi que de l'engrais azoté au printemps.

Bâtiments

La Bursine est pourvue d'un grand chalet rectangulaire construit en 1918. Ce très bon bâtiment en maçonnerie dispose d'un logement de 4 chambres, cuisine, local de fabrication, chambre à lait et cave. L'électricité est installée. L'eau d'une source parvient à l'intérieur. Deux grandes écuries doubles et une écurie simple, toutes munies de crèches, de couches en bois et d'allées en ciment peuvent accueillir 94 vaches. Une construction séparée à l'ouest du chalet servait de porcherie.

Améliorations à effectuer

- lutter contre les chardons et les vérâtres
- installer des clôtures plus efficaces en bordure de la route et étudier la possibilité de créer un passage à bétail sous cette voie

80 Pré Rodet

Propriétaire	: Commune de Morges
Exploitant	: Dénéreaz Frères, Ballens
Altitude	: 1035 - 1070 m (bâtiment: 1041 m)
Surface pâturable épurée	: 34 ha
Charge en 1972	: 1 taureau 50 vaches 5 grandes génisses de 2 à 3 ans 11 veaux 75 porcs 14 grandes génisses et 22 génisses moyennes viennent pâturer un mois l'automne.
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété des exploitants sauf 5 vaches
Durée moyenne du pacage	: 120 jours pour les vaches 150 jours pour les génisses et les veaux

Mise en valeur du lait	: fabrication de fromage de gruyère et de beurre. Les résidus servent à l'alimentation des porcs
Personnel	: L'un des exploitants aidé de 2 vachers

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage s'étire sur la rive gauche de l'Orbe en une bande longue de 2,5 km. Partant de la forêt qui fait limite dans le haut, le terrain descend vers le sud-est, d'abord en pente assez forte, puis la déclivité s'atténue rapidement pour céder la place à un plateau plus ou moins large. Sur la pente, le sol est de profondeur moyenne et de bonne perméabilité en général. C'est là que le bétail trouve le meilleur fourrage. Quelques chardons, orties et vératres poussent par places. Le plateau longeant la rivière possède un sol profond, mais il accuse une humidité excessive et l'on y rencontre plusieurs marais et tourbières, dont l'une est déclarée réserve naturelle. La végétation comprend une grande proportion de laiches et joncs et le bétail n'y broute pas volontiers. Sur l'extrémité nord-est de la propriété, on extrait actuellement du gravier. Sitôt l'exploitation terminée, cette surface devra être à nouveau recouverte de terre et destinée au pâturage. Le bétail estivant sur ce pâturage ne court pas de danger particulier. Le bois de feu est fourni par la commune de Morges.

Un chemin asphalté relie l'exploitation à la route. Cette voie munie de passages canadiens se poursuit en direction du Risoux. Depuis le chalet, des chemins herbeux donnent accès sur les parties sud-ouest et nord-est. On estive les vaches pour une durée de 4 mois. Toute la traite s'effectue à la main. Le jeune bétail pâture environ 5 mois. A fin septembre, un troupeau de 36 génisses vient remplacer les vaches. Lorsque la période de pâturage se termine, ce bétail est rentré au chalet où on le nourrit avec le fourrage sec récolté sur une parcelle de 8 ha environ située entre le bâtiment et l'Orbe. L'aire de parcours se divise en deux parcs. Les animaux peuvent boire à 4 abreuvoirs alimentés par des sources, ainsi qu'à l'Orbe. On amène la paille nécessaire pour la litière. Les déjections liquides s'écoulent dans une fosse de 60 m³ de capacité qu'on vidange avec une bossette à pression. Le fumier s'entasse sur la fosse. Il est réparti sur la prairie au moyen d'un épandeur. La fumure chimique comprend 4000 kg de scories et sel de potasse semés l'automne et un engrais complet qu'on répand au printemps.

Bâtiment

Il s'agit d'un grand chalet en dur datant de 1683 qui a subi différentes restaurations et transformations. 5 chambres à coucher et une grange à foin occupent l'étage. Le local de fabrication dont le sol est revêtu de carrelage sert en même temps de cuisine. On dispose de l'eau courante provenant d'une source. L'électricité 380 V est installée. La fabrication du fromage, qui a lieu matin et soir au cours des 2 premiers mois d'estivage, se pratique dans une chaudière disposée directement sur le feu. Un moteur électrique actionne le brasseur, la centrifuge et la baratte. Tout ce matériel appartient aux exploitants. On entrepose le fromage dans une cave au sol de terre qu'on a muni de trottoirs en maçonnerie au printemps 1972. Il existe aussi une chambre à lait. 3 écuries à double rangée de couchers en bois avec crèches permettent de loger 90 vaches. La porcherie se trouve à la suite des étables au sud-ouest.

Améliorations à effectuer :

- installer une plus grande chaudière permettant la fabrication une seule fois par jour
- tenter d'assainir certaines surfaces par la creuse de canaux à ciel ouvert.

81 La Burtignière

Propriétaire	: Commune de Morges
Exploitant	: Haldi Robert, St-Oyens
Altitude	: 1035 - 1080 m (bâtiment: 1047 m)
Surface pâturable épurée	: 55 ha
Charge en 1972	: 1 taureau 55 vaches 13 grandes génisses de 2 à 3 ans 54 porcs
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant, sauf 15 vaches louées
Durée moyenne du pacage	: 135 jours
Mise en valeur du lait	: fabrication de fromage de gruyère et de beurre. Les sous-produits sont donnés aux porcs
Personnel	: un fromager-vacher aidé de 4 vachers

Conditions naturelles et économiques

Compris entre l'Orbe au nord-ouest et la forêt qui recouvre le flanc droit de la vallée, ce pâturage présente une configuration légèrement ondulée et de grands plateaux. Les marais et les tourbières occupent près de la moitié de sa superficie. Les parties plus saines produisent un bon fourrage, mais la proportion de mauvaises plantes est souvent importante. On remarque passablement de chardons, vératres, orties, boutons d'or, ainsi que des églantiers et des saplots sur la moitié sud-est surtout. Quelques trous dans le marais présenteraient des risques d'enlissement pour les animaux qui voudraient s'y abreuver; c'est la raison pour laquelle on les a entouré de clôtures. Mais le plus grand danger est représenté par la route qui traverse la propriété dans toute sa longueur. La circulation y est rapide et il s'est déjà produit des accidents. Une solution doit être recherchée afin d'éviter la traversée de cette voie avec le bétail. On devrait aussi songer à installer des clôtures plus efficaces qu'un simple fil de fer ou la clôture électrique en bordure de cette route.

Le bois de feu est fourni par la commune de Morges. Les frais de bûcheronnage restent à la charge de l'amodiateur.

Le chalet situé non loin de la route est facilement accessible. En revanche, le passage de certains endroits humides sur le pâturage posait des problèmes, tant pour le bétail que pour les véhicules agricoles et on a dû consolider le terrain par des colmatages. On transforme la production laitière en fromage de gruyère, les résidus étant mis en valeur par les porcs. La rotation de la pâture se pratique avec 4 parcs, les laitières broutant séparément. Le bétail peut boire à 5 bassins bien alimentés par des sources et à l'Orbe. Une réserve de foin et de la paille pour la litière sont amenés de plaine. Le fumier s'entrepose à même le sol. Son évacuation a lieu l'automne avec un épandeur. L'écoulement des étables s'en va dans une fosse de 40 m³ de capacité qu'on vidange au moyen d'une bossette à pression. Une bonne fumure d'engrais complet est appliquée au printemps.

Bâtiment

Cette exploitation est pourvue d'un chalet-étable en maçonnerie construit en 1588. Sa toiture recouverte de tôle a été renouvelée en 1969. Le personnel dispose de 4 chambres à

coucher. La cuisine se situe dans le local de fabrication. Le courant électrique est installé, de même que l'eau provenant d'une source. On fait le fromage dans une grande chaudière en cuivre suspendue sur le feu. Le brasseur, la centrifuge et la baratte sont entraînés par un moteur électrique. Ces installations, ainsi que les presses à fromage, appartiennent à l'amodiateur. On trouve également une cave pour entreposer le fromage et une chambre à lait. 82 UGB trouvent place dans deux étables doubles et une étable simple dont le sol est entièrement revêtu de bois. Il n'existe pas de crèches. Au nord-est, à côté de la partie habitable se trouve un pan de toit sous lequel on remise les véhicules agricoles. La porcherie occupe l'autre extrémité du bâtiment.

Améliorations à effectuer

- lutter contre les mauvaises plantes et poursuivre l'essartage
- creuser des canaux à ciel ouvert afin d'assainir un peu le terrain
- installer de bonnes clôtures fixes en bordure de la route
- étudier la possibilité de construire un passage à bétail sous la route
- bétonner l'aire à fumier
- remplacer les plafonds des étables
- remplacer le chéneau sur le devant du chalet

82 Le Milieu

Propriétaire	: Commune de Bursins
Exploitant	: Syndicat d'élevage de Gilly
Altitude	: 1125 - 1245 m (bâtiment: 1225 m)
Surface pâturable épurée	: 43 ha
Charge en 1972	: 1 vache 75 grandes génisses de 2 à 3 ans 18 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 125 jours
Personnel	: un garde-génisses seul

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété exposée au nord-ouest descend en pente modérée et irrégulière entrecoupée de petits replats. Le sol est suffisamment profond partout. A l'ouest dans le bas, la présence de source donne lieu à plusieurs petits emplacements humides. Dans l'ensemble, la prairie produit un fourrage abondant et de bonne qualité. Toute la surface se présente propre. Cependant, il reste quelques églantiers et sapelots à éliminer. L'herbe contient par place un peu de vérâtres et de chardons, ainsi que des joncs là où l'humidité est excessive. Aucun danger particulier pour le bétail n'est à signaler.

Depuis la Bursine, on peut se rendre en voiture au chalet du Milieu par un bon chemin partiellement asphalté. La surface pâturable compte 3 parcs bien approvisionnés en eau par de nombreuses sources et par la citerne du chalet. Une parcelle clôturée se récolte en fourrage sec. On emploie la paille pour la litière. L'emplacement destiné à recevoir

le fumier est bétonné. On évacue ces déjections en fin de saison avec tracteur et remorque. Il existe une fosse à purin de 40 m³ dont la vidange se pratique au moyen de 120 m de tuyaux mobiles par la pression naturelle. La fumure est complétée par l'apport de 2000 kg de scories et sel de potasse l'automne et d'un engrais complet au printemps.

Bâtiment

Le chalet du Milieu est une construction de maçonnerie dont la toiture de tôle a subi une restauration en 1970. L'habitation comprend 2 chambres, cuisine, une ancienne chambre à lait et 2 locaux servant de réduits. On doit quérir l'eau à la citerne. L'éclairage se fait au moyen d'un fallot à pétrole. Les 2 étables doubles peuvent abriter 85 génisses. Les couchers sont en bois. Un caniveau central en ciment recueille les écoulements. Un petit lazaret permet en outre de loger 12 veaux. L'ancienne porcherie sert de réduit pour le bois.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et la lutte contre les mauvaises plantes

83 Les Grands Plats de Bise

Propriétaire	: Commune du Chenit
Exploitant	: Société coopérative d'estivage, Berolle
Altitude	: 1180 - 1300 m (bâtiments: 1270 m)
Surface pâturable épurée	: 90 ha
Charge en 1972	: 1 cheval 1 taureau 100 vaches 10 grandes génisses de 2 à 3 ans 104 porcs
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: fabrication de fromage de gruyère et de beurre. Les résidus sont consommés par les porcs
Personnel	: 1 fromager et 5 vachers

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété communale se situe au-dessus de la Côte de la Burtignière. La plus grande partie de sa superficie s'oriente vers le nord-ouest et vers le nord. Dans le haut, on trouve deux belles combes qui séparent des bandes boisées. Plus bas, le terrain descend en pente légère vers une dépression qui se creuse en direction du nord-est. De l'autre côté de cet enfoncement s'élève un léger monticule sur lequel on trouve les bâtiments. De là, la pente se tourne au nord et la déclivité devient modérée jusqu'à la forêt qui limite la partie inférieure du pâturage. La couverture de terre est bonne partout. Un marais occupe le fond de la dépression centrale et de petites zones humides se prolongent au sud-ouest. La prairie donne un très bon herbage. On remarque toutefois passablement de chardons, de touffes d'orties et des rumex aux environs du chalet. L'essartage des églantiers se fait par traitement chimique. Des sapelots devraient encore être coupés

dans les combes supérieures. La présence de quelques empoisseurs pourrait présenter quelque danger pour le bétail.

On accède sur ce pâturage par un bon chemin asphalté menant aux Grands Flats de Vent. Un chemin graveleux permet de se rendre au chalet. Des clôtures divisent l'aire de parcours en 4 parcs. Les animaux disposent de 7 abreuvoirs alimentés par les citernes du chalet et par des sources. On traite à la machine. Le bois de feu est fourni par la commune du Chenit. Les exploitants amènent le foin et la paille nécessaires. Le fumier est conduit chaque jour avec un tombereau à cheval, puis réparti par grassons. Une fosse de 100 m³ recueille l'écoulement des étables. On la vidange au moyen d'une bossette à pression. Une bonne quantité de scories et sel de potasse est semée l'automne.

Bâtiments

Ce pâturage à vaches est pourvu d'un grand chalet en maçonnerie de type traditionnel. Sa toiture de tôle a subi une restauration en 1971. Le logement comprend 4 chambres, la cuisine étant combinée avec le local de fabrication. Cette fromagerie de montagne est équipée d'une chaudière à vapeur. Le brasseur, la centrifuge et la baratte sont entraînés par le même moteur à essence qu'on utilise également pour le fonctionnement de la machine à traire. Toutes ces installations appartiennent aux exploitants. L'eau de citerne parvient à l'intérieur par pompage manuel, mais la réserve des 3 citernes ne suffit pas à couvrir les besoins. L'éclairage à gaz est installé au rez-de-chaussée et aux étables. Le fromage s'entrepose dans une cave. Il existe aussi une chambre à lait. 106 UGE peuvent être attachées dans les 2 écuries doubles du chalet et dans une construction séparée abritant également une étable à double rangée de couchers. Chaque couche est revêtue de bois et dotée de mangeoires. La porcherie occupe l'extrémité sud-ouest du chalet.

Améliorations à effectuer

- lutter contre les mauvaises herbes
- poursuivre l'essartage des sapelots
- résoudre le problème de l'approvisionnement en eau pour le chalet

84 Le Cerney, Le Chalet Neuf

Propriétaire	: Commune de Bursins
Exploitant	: Grosjean Isaac, St-Oyens
Altitude	: Le Cerney: 1220 - 1300 (bâtiment: 1283 m) Le Chalet Neuf: 1300 - 1350 (bâtiment: 1337 m)
Surface pâturable épurée	: 86 ha
Charge en 1972	: 1 taureau 68 vaches 70 porcs
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'amodiateur sauf 8 vaches
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: fabrication de fromage de gruyère et de beurre. Les sous-produits sont consommés par les porcs
Personnel	: un fromager-vacher aidé de 2 vachers

Conditions naturelles et économiques

Le pâturage du Cerney se trouve sur le parcours de 2 grandes combes qui partent de la Lande-Dessus en direction des Grands Flats. Ces régions herbeuses représentent les plus grandes surfaces pâturables de la propriété. Leurs sol légèrement ondulé et profond donne lieu à de beaux plateaux où croît un excellent fourrage. L'essartage des sapelots, genévriers et des églantiers est à poursuivre. On remarque quelques chardons et touffes d'orties. Il existe quelques empoisseurs dont les ouvertures sont entourées de clôtures.

Le Chalet Neuf est situé à une altitude un peu plus élevée au sud-est du Cerney. Sa prairie entièrement entourée de forêt occupe des combes plus étroites au sol un peu rocaillieux et de faible profondeur, notamment dans la partie sud. La déclivité reste faible à modérée. Les vérâtres sont les principales mauvaises herbes. Ce pâturage offre une productivité plutôt moyenne.

Un chemin partiellement asphalté conduit au chalet du Cerney. Le bâtiment du Chalet Neuf peut être atteint en voiture par un chemin graveleux. La prairie du Cerney se divise en 3 parcs. Deux jours par semaine, on met pâturer le bétail sur le Chalet Neuf. L'eau des abreuvoirs est tirée de 2 citernes et de 3 puits. Toute la traite est pratiquée à la machine. La commune de Bursins se charge de fournir le bois de feu et l'amène sur place. Le bâtiment du Cerney contient une réserve de foin récolté en plaine et de la paille qui sert de litière. La fosse à purin d'une contenance de 35 m³ est vidangée avec une bossette à pression. Le fumier, entassé au-dessus de la fosse, est conduit l'automne à la machine. On sème chaque année 8 tonnes de scories et sel de potasse au total.

Bâtiments

Au Cerney, on trouve un bon chalet rectangulaire construit en dur portant la date de 1774. Le personnel dispose de 2 chambres à coucher. Le local de fabrication sert en même temps de cuisine. On y trouve une chaudière à vapeur avec brasseur, une centrifuge et une baratte. Un moteur à essence peut actionner le tout, de même que la machine à traire. L'éclairage à gaz est installé. On dispose également du téléphone. L'eau de la citerne parvient à l'intérieur par pompage manuel. Les fromages sont conservés dans une cave. Il existe aussi une chambre à lait. Les 2 étables doubles longitudinales pouvant abriter 70 vaches sont partiellement munies de crèches. Leurs couchers sont en bois avec caniveaux en ciment au centre. La porcherie fait suite aux étables à l'extrémité sud-ouest.

Le bâtiment du Chalet Neuf n'est plus utilisé. La toiture en fort mauvais état est encore recouverte de tavillons sur 2 pans. L'habitation comprenant une chambre, local de fabrication et chambre à lait n'est plus très bonne. Les 2 écuries doubles pourraient recevoir 70 bêtes, mais les planchers des couchers sont partiellement pourris.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et la lutte contre les mauvaises herbes
- entretenir la toiture au Chalet Neuf

85 Le Chalet de la Croix

Propriétaire	: Despraz Frères, Le Brassus
Exploitant	: Piguët Michel, Le Campe
Altitude	: 1290 - 1350 m (bâtiment: 1333 m)
Surface pâturable épurée	: 28 ha

Charge en 1972	: 8 grandes génisses de 2 à 3 ans 12 génisses moyennes de 1 à 2 ans 6 veaux
Provenance du bétail	: propriété de l'amodiateur et de son frère
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: l'exploitant monte chaque jour contrôler le bétail depuis Le Campe

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage au sol un peu mouvementé se forme de plusieurs combes, petits plateaux et clairières. L'exposition nord-ouest domine. A l'exception de quelques endroits, l'épaisseur de la couche de terre reste faible. Malgré cela, le reboisement naturel par l'épicéa est assez intense. Le sol souvent caillouteux et rocailleux est très peu productif. Le meilleur fourrage pousse dans la région du chalet. Les animaux estivés sur cette propriété ne courent pas de danger particulier.

On accède facilement en voiture au chalet par un chemin graveleux. L'aire de parcours ne comporte pas de séparation. Les abreuvoirs sont alimentés par la citerne du chalet et par un puit. On ne rentre le bétail qu'en cas de nécessité. Il n'existe pas de fosse à purin. Aucune litière n'est utilisée. La petite quantité de fumier est évacuée à mesure avec un tombereau à bras. On ne sème pas d'engrais chimique.

Bâtiment

Il s'agit d'un ancien chalet-étable de petite dimension. Actuellement, sa partie habitable est en transformation pour en faire une résidence secondaire. 35 génisses trouvent place dans une étable double et une étable simple dont le sol est entièrement revêtu de bois.

Améliorations à effectuer

- intensifier la fumure sur les parties favorables
- laisser les autres régions se reboiser
- restaurer la toiture du chalet

86 La Joux de Bière

Propriétaire	: Commune de Bière
Exploitant	: Mange Richard, Bière
Altitude	: 1320 - 1380 m (bâtiment: 1350 m)
Surface pâturable épurée	: 45 ha
Charge en 1972	: 1 taureau 28 vaches 14 grandes génisses de 2 à 3 ans 13 petites génisses de 1 à 2 ans 14 veaux 36 porcs
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'amodiateur

Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: centrifugé sur place, la crème est conduite chaque matin à la gare de Bière à destination de la centrale du beurre de Lausanne. Le lait écrémé est donné aux porcs
Personnel	: 2 vachers passent la saison au chalet

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage occupe la dépression qui se creuse au nord-ouest de la Chaîne du Marchairuz jusqu'à la Grande Rolat. Le terrain forme une combe principale et une à deux petites combes parallèles qui donnent lieu à des pentes moyennes à fortes et à de petits plateaux. La profondeur du sol, généralement bonne dans les bas-fonds, varie sensiblement ailleurs. Sur les bosses, la couche de terre s'amincit et la roche affleure par places. Au sud-est, une combe est occupée par un marais et quelques emplacements humides. La production herbagère se montre bonne en général. Comme mauvaises plantes, on remarque des vératres et des euphorbes, ainsi que des touffes d'orties près du chalet. On ne relève pas d'endroit dangereux pour le bétail. Le bois de feu est amené par la commune de Bière.

Partant de la route du Marchairuz, un chemin graveleux conduit au chalet. Côtés nord-ouest et sud-est, des clôtures empêchant le bétail de pénétrer dans la forêt. L'alternance de la pâture se pratique au moyen de 3 parcs. On met d'abord pâturer les vaches et les veaux seuls dans chaque enclos, puis ce bétail est remplacé par les génisses. Les animaux ne disposent que de 2 abreuvoirs alimentés par sources. L'exploitant amène une réserve de foin et de la paille depuis sa ferme. Le tas de fumier se trouvant sur le terrain près du chalet est évacué en fin de saison à la machine. L'écoulement des étables est recueilli dans une fosse couverte d'une capacité de 40 m³ qu'on vidange au moyen d'une bossette à pression. 3500 kg d'engrais complet sont semés au printemps avec le tracteur et un peu à la main sur les pentes inaccessibles.

Bâtiment

Le chalet de la Joux de Bière est une ancienne construction en maçonnerie à la chaux recouverte d'un toit de tôle. L'habitation qui en occupe la partie nord-est est assez confortable. Elle comprend 3 chambres, cuisine avec eau courante, local de mise en valeur du lait où se trouve une centrifuge, et chambre à lait. Un chauffe-eau est combiné avec le fourneau de cuisine. Une installation d'éclairage à gaz dessert la cuisine et les écuries. 65 vaches peuvent trouver place dans 2 écuries longitudinales à double rangée de couchers en bois. Les raies centrales sont en ciment. Seules les couchers donnant contre les murs extérieurs sont munies de crèches. On met 14 veaux en stabulation libre dans une petite écurie simple. La porcherie se trouve à l'extrémité sud-ouest du bâtiment.

Améliorations à effectuer

- poursuivre la lutte contre les mauvaises herbes
- intensifier la fumure par places, et notamment sur la partie nord-ouest du chalet
- aménager des abreuvoirs supplémentaires, soit par captages ou par adduction
- augmenter le nombre d'enclos d'une unité

87 La Sèche de Gimel

Propriétaire	: Commune de Gimel
Exploitant	: Syndicat d'alpage, Gimel
Altitude	: 1305 - 1410 m (chalet: 1350 m)
Surface pâturable épurée	: 95 ha
Charge en 1972	: 2 vaches 50 grandes génisses de 2 à 3 ans 67 petites génisses de 1 à 2 ans 20 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: engraissement de veaux de boucherie
Personnel	: 1 garde-génisses

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage à génisses s'étale sur un grand plateau ondulé. La moitié sud-est présente des combes plus prononcées dont la principale est occupée par un grand marais. Le terrain s'élève ensuite vers la chaîne du Marchairuz en pente irrégulière entrecoupée de replats et de combes séparées par plusieurs rideaux boisés. Le plateau au nord-ouest forme une légère cuvette qui présente en son centre des affleurements rocheux dans lesquels se découpent de nombreuses fissures et anfractuosités. Sur cette importante surface aride poussent surtout des arbustes et des sapins rabougris. Aux alentours, la profondeur du sol est inégale. Si la sécheresse n'intervient pas, cette région offre une production herbagère satisfaisante, bien que le nard raide soit fortement représenté par places. Au milieu de la propriété, le taux de boisement devient plus important et le sol rocailleux. A l'exception du marais, le meilleur herbage croît dans la partie sud-est. Il y croît aussi quelques vératres. Les animaux estivant sur cette propriété ne courent pas de danger particulier.

Un chemin graveleux relie ce pâturage à la route du Marchairuz. Une clôture partage l'aire de parcours en deux. Un troupeau de 44 génisses passe la saison sur la moitié nord-ouest où se trouve un couvert avec écurie. Le reste du bétail pâture le sud-est depuis le chalet. 4 sources dont les captages ont été refaits récemment, ainsi que 2 citernes assurent un bon approvisionnement des abreuvoirs. La commune de Gimel fournit le bois de feu qui est amené ou exploité sur place. On monte de la plaine du foin de secours et de la paille pour la litière. Le fumier est entassé à même le sol, puis réparti sur la prairie l'automne avec un épandeur. Les déjections liquides sont perdues, faute de fosse. 5000 kg de scories et sel de potasse au total viennent compléter cette fumure.

Bâtiments

Le garde-génisses loge au chalet situé dans la partie centrale à proximité du marais. L'habitation comprend 4 chambres, une cuisine aménagée à l'emplacement de l'ancienne cave à fromage, un local de fabrication et une chambre à lait. L'eau d'une source parvient d'elle-même à l'évier. On dispose de l'éclairage à gaz à la cuisine. Le téléphone est installé. Les étables à double rangée de couchers en bois permettent l'attache de 80 génisses. En 1971, on a procédé au bétonnage des accès.

Le couvert se trouve au nord-ouest du pâturage. On peut facilement s'y rendre en voiture par un chemin. Il s'agit d'une bonne construction en bois sur fondations de maçonnerie. L'écurie permet de loger 40 génisses. Les couchers sont en bois.

Améliorations à effectuer

- diviser chaque partie en deux et pratiquer l'alternance de la pâture
- lutter contre les vératres dans les combes au sud-est

88 La Sèche des Emburnex

Propriétaire	: Commune de Lausanne
Exploitants	: Pittet Frères, Cottens
Altitude	: 1290 - 1340 m (bâtiment: 1297 m)
Surface pâturable épurée	: 61 ha
Charge en 1972	: 30 grandes génisses de 2 à 3 ans 52 génisses moyennes de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: un garde-génisses loge au chalet de la Sèche. Il va prendre les repas aux Emburnex où cuisine son épouse

Conditions naturelles et économiques

La Sèche des Emburnex possède au centre un grand plateau où la roche affleure en maints endroits. Le terrain, généralement peu profond et rocailleux, s'élève en pentes modérées vers le nord-ouest et vers le sud-est. Sur la partie nord-ouest assez sèche, il ne pousse qu'un maigre fourrage. Ailleurs, la production est meilleure en général, mais elle reste faible dans l'ensemble. On remarque assez peu de mauvaise herbe. Quelques sapelots et genévriers croissent par places. Aucun endroit particulièrement dangereux n'est à relever.

Il est possible de se rendre en voiture devant le chalet par un chemin graveleux. La surface de parcours ne comporte pas de séparation. Côté nord-ouest, un mur de clôture a été construit en lisière. L'eau des abreuvoirs est tirée de 2 citernes et d'un puit. On emploie la paille pour la litière. Le fumier est conduit régulièrement sur le pâturage avec le tombereau à cheval des Emburnex. Il n'existe pas de fosse à purin. La fumure est complétée par l'épandage d'engrais composé (NPK 15.15.15) au printemps.

Bâtiment

C'est un ancien chalet-étable de maçonnerie recouvert de tôle. On y trouve 2 chambres, un ancien local de fabrication et une cave. Ni l'eau, ni l'éclairage ne sont installés. Deux écuries doubles offrent la place pour 95 génisses. Elles disposent de couchers en bois et de caniveaux en ciment au centre; pas de crèches.

Amélioration à effectuer

- partager la surface en deux parcs et faire alterner la pâture

89 Les Emburnex

Propriétaire	: Commune de Lausanne
Exploitants	: Pittet Frères, Cottens
Altitude	: 1290 - 1400 m (bâtiment: 1324 m)
Surface pâturable épurée	: 97 ha
Charge en 1972	: 1 jument suitée 44 vaches 46 grandes génisses de 2 à 3 ans 37 veaux 1 chèvre et 2 cabris
Provenance du bétail	: de la plaine, dont 26 vaches et 47 génisses appartiennent aux amodiateurs
Durée moyenne du pacage	: 120 jours pour les vaches et les veaux. Un troupeau de 100 génisses, grandes et moyennes, estivées sur ce pâturage et sur la Sèche reste 15 jours supplémentaires à début octobre.
Mise en valeur du lait	: En raison du manque de personnel, on ne fabrique qu'un fromage de gruyère par jour. Le surplus de lait est ramassé sur place par la fromagerie de St-George. Les résidus sont consommés par les porcs.
Personnel	: L'un des exploitants aidé d'un employé et de l'épouse du garde-génisses de la Sèche

Conditions naturelles et économiques

Cette belle propriété occupe une combe au nord-ouest de la chaîne du Marchairuz. Le terrain s'en élève de part et d'autre en pentes modérées et ondulées sur lesquelles se forment de grands replats et des dépressions secondaires. Dans le fond et en direction du sud-est, on trouve un sol profond et productif donnant un excellent herbage. Les principales mauvaises plantes sont les vératres. La combe centrale présente un peu d'humidité au nord-est. Son flanc nord-ouest laisse apparaître des affleurements rocheux. Plus loin, en direction de la Sèche, le terrain devient plus irrégulier et moins profond en général. Toute la surface est bien tenue et le bétail n'y rencontre pas d'emplacement particulièrement dangereux.

Depuis la région du Pré de Bière où passe la route du Marchairuz, un chemin emprunte la combe en direction du sud-ouest et traverse Les Emburnex. Il se poursuit vers le territoire communal de Bassins. Le tronçon parcourant le pâturage a été revêtu d'asphalte, de même que l'accès au chalet. Des passages canadiens remplacent les portails traditionnels. La traite se pratique à la machine qu'actionne un moteur à benzine. Le bois de feu nécessaire peut se prélever sur la propriété. On fabrique le fromage dans une chaudière disposée directement sur le feu. Le brassage doit s'effectuer à bras. Tout le matériel de fabrication appartient aux exploitants.

L'aire de parcours se divise en 6 enclos au moyen desquels on pratique une rotation de la pâture. Chaque parc est bien approvisionné en eau par des sources. Il est prévu d'installer de nouveaux bassins. Le bétail laitier broute toujours séparément. On amène depuis la plaine une réserve de foin et des fourrages concentrés et farine pour les

vaches et les porcs. Comme litière, il est fait usage de paille. On conduit le fumier sur le pâturage au fur et à mesure avec tombereau à cheval, puis on le répartit par grassons. Les déjections liquides provenant des étables s'écoulent dans une fosse couverte d'une capacité de 50 m³. On la vidange au moyen d'une bossette à pression. Pour la Sèche et les Emburnex, on sème au total 8000 kg d'engrais complet au printemps.

Bâtiments

Ils sont représentés par un bon chalet-étable datant de 1747 et par une construction annexe. La cour comprise entre ces deux bâtiments est entièrement asphaltée. Il serait nécessaire d'aménager également en dur la place devant le chalet au nord-ouest. L'habitation comprend 4 chambres et cuisine. Le local de fabrication en est séparé. Le fromage s'entrepose dans une cave dont le sol est revêtu de bois. On trouve aussi une chambre à lait. L'eau d'une source parvient sous pression à l'intérieur. L'éclairage à gaz est installé sur tout le rez-de-chaussée. On dispose du téléphone. Les 2 grandes étables doubles peuvent accueillir 90 vaches. Elles sont munies de couchers en bois et de raies en ciment au centre. Seules deux rangées sont pourvues de crèches. Une quinzaine de veaux sont logés en stabulation libre dans l'ancienne porcherie. La construction annexe abrite une écurie double dans laquelle on attache 20 veaux. On y met en outre la jument et son poulain. La porcherie occupe une partie de ce bâtiment.

Améliorations à effectuer

- bétonner ou asphalté la place devant le chalet au nord-ouest

90 Le Chalet du Carre

Propriétaire	: Commune de Morges
Exploitant	: Rossier Michel, Lavigny
Altitude	: 1040 - 1100 m (bâtiment: 1047 m)
Surface pâturable épurée	: 29 ha
Charge en 1972	: 1 taureau 40 vaches 2 grandes génisses de 2 à 3 ans 2 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 135 jours
Mise en valeur du lait	: Centrifugé sur place. La crème est conduite chaque matin à la gare du Brassus à destination de la centrale du beurre de Lausanne. Le lait écrémé est consommé par une porcherie du Brassus
Personnel	: un vacher, son épouse et 2 enfants en bas-âge

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage qui longe la frontière franco-suisse s'étend de part et d'autre de l'Orbe. Les plateaux qui bordent la rivière accusent une très forte humidité et ne produisent que des laiches. Sur la rive gauche, le sol devient sain aussitôt que l'on s'élève un peu, mais on atteint rapidement la forêt qui limite le pâturage. Le grand plateau qu'on trouve sur la rive droite possède aussi une zone humide qui subsiste par places sur la

pente en contrebas de la route. On a déjà tenté un assainissement, mais sans succès. La bande de terrain comprise entre la route et la forêt au sud-est présente une déclivité un peu plus prononcée. Partout, le sol est de profondeur suffisante. En général, il produit un assez bon herbage, même excellent par endroits. Ici et là, on remarque passablement de vératres et autres mauvaises plantes, ainsi que des églantiers et sapelots. Aucun danger particulier pour le bétail n'est à relever.

On parvient facilement en voiture sur cette propriété par un bon chemin graveleux. L'alternance de la pâture est réalisée grâce à la division de la surface en 4 parcs. Les animaux peuvent s'abreuver à 3 bassins et à l'Orbe. L'amodiateur amène de sa ferme un char de foin et de la paille pour la litière. Le fumier est entassé sur le sol, puis évacué l'automne avec un épandeur. Le purin s'écoule dans une fosse de 40 m³ qu'on vidange au moyen de la bossette à pression, une première fois au milieu de l'été et une seconde fois en fin de saison. 7000 kg de scories et sel de potasse semés à la machine viennent compléter la fumure.

Bâtiments

Le chalet du Carre est une très ancienne construction qui porte la date de 1563. La toiture est encore recouverte de tavillons sur un pan. Les conditions de logement y sont bonnes. On dispose de l'électricité. 3 chambres à coucher se trouvent à l'étage. La division de l'ancien local de fabrication a permis d'aménager une jolie cuisine. Dans l'autre moitié où se trouve la centrifuge, on lave et on entrepose les ustensiles. Il existe aussi une chambre à lait. Une source alimente le bâtiment. Un chauffe-eau est combiné avec le fourneau de cuisine. Une douche est installée.

Deux étables à double rangée de couchers en bois et caniveaux en ciment permettent l'attache de 52 vaches. On trouve des crèches partout. Les abords du chalet ont été bétonnés au printemps 1972. Une construction annexe en bois abrite une troisième écurie. Elle sert de grange à fourrage.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et la lutte contre les mauvaises herbes
- tenter un nouvel assainissement sur le plateau à l'est du chalet par la creuse de grands canaux à ciel ouvert
- bétonner l'aire à fumier
- remplacer les planchers des couchers dans les étables

91 Les Grands Plats de Vent

Propriétaire	: Commune du Chenit
Exploitant	: Rochat Debétaz André, Method
Altitude	: 1250 - 1320 m (bâtiment: 1279 m)
Surface pâturable épurée	: 109 ha
Charge en 1972	: 1 cheval 1 taureau 71 vaches 19 grandes génisses de 2 à 3 ans 20 petites génisses de 1 à 2 ans 15 vœux 60 porcs

Provenance du bétail	: de la plaine, en partie à l'exploitant, sauf 12 vaches louées de la zone de montagne
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: fabrication de fromage de gruyère, de beurre et de seré. Les sous-produits sont donnés aux porcs
Personnel	: 1 fromager et 3 vachers

Conditions naturelles et économiques

Cette belle exploitation d'estivage s'étale sur un grand plateau au-dessus des côtes du Carre et de la Burtignière. Le terrain un peu ondulé offre de belles surfaces plates et des pentes légères. Il s'élève un peu en direction du sud-ouest où il fait limite avec le territoire communal d'Arzier. Au sud-est, la pente est occupée par une bande de forêt au-dessus de laquelle on trouve une belle combe. Le sol est de bonne perméabilité et la couverture de terre est généralement assez importante. Cette prairie qui produit un très bon herbage se présente propre et bien tenue. On rencontre très peu de mauvaises herbes. Quelques sapelots devraient encore être coupés dans la combe au sud-est. Les animaux estivant sur cette propriété ne courent pas de danger particulier.

Partant de la route de Bois d'Amont près de la Bursine, un chemin asphalté parvient sur ce pâturage, le franchit au nord-est et se poursuit en direction du Chalet à Roch. Un chemin graveleux dessert le chalet. On trait à la machine qui fonctionne à l'aide d'un moteur à essence. Un deuxième moteur peut actionner la centrifuge ou la baratte. La fabrication du fromage se pratique dans deux chaudières suspendues sur le feu. La presque totalité de ce matériel appartient à l'exploitant. La commune du Chenit fournit le bois de feu qu'on prélève soit sur le pâturage, soit sur les propriétés voisines. Des clôtures installées en lisière empêchent l'accès dans les forêts au nord-ouest et au sud-est. La surface se divise en 5 enclos, dont 3 sont réservés au bétail laitier et le reste aux jeunes animaux. Chaque parc dispose d'abreuvoirs alimentés par des citernes, des puits et 2 sources. La réserve d'eau à disposition pour les besoins du chalet ne suffit pas toujours. L'amodiateur amène du foin et de la paille. On évacue le fumier chaque jour avec le tombereau à cheval. La fosse à purin dont la capacité atteint 80 m³ se vidange au moyen d'une bossette à pression. La fumure chimique comprend 8000 kg de scories et sel de potasse qu'on répand à la machine en automne.

Bâtiments

Il s'agit d'un ancien mais bon chalet-étable en maçonnerie recouvert d'un toit de tôle. Le personnel dispose de 5 chambres à coucher. Il existe une jolie cuisine. Le local de fabrication est plutôt sombre. On trouve aussi une cave à fromage et une chambre à lait. L'eau de la citerne peut être pompée à bras de l'intérieur. L'éclairage à gaz est installé dans la cuisine, dans le local de fabrication et dans les étables. Ces dernières disposées longitudinalement sont à double rangée de couchers, dont la moitié avec crèches. Leur sol est entièrement revêtu de bois. Elles offrent la place pour 72 UGB. La porcherie occupe l'extrémité sud-ouest du bâtiment. Non loin du chalet, une construction en bois abrite une écurie dans laquelle on peut loger une vingtaine de génisses. Une troisième écurie se trouve dans la partie sud-ouest du pâturage à environ 550 m du chalet. Il s'agit d'un bon bâtiment en bois sur fondations de maçonnerie. 40 génisses pourraient y trouver place sur 4 couchers. Il s'y trouve une réserve de paille et de foin. Le printemps et l'automne, ou lors de graves intempéries, on ouvre la porte et le bétail va s'y abriter librement.

Améliorations à effectuer

- construire une citerne supplémentaire au chalet ou étudier la possibilité de capter de l'eau dans la combe supérieure

92 Le Chalet à Roch Dessous

Propriétaire	: Commune du Chenit
Exploitant	: Rossier Maurice Lavigny (depuis le chalet à Roch Dessus)
Altitude	: 1320 - 1450 m (bâtiment: 1383 m)
Surface pâturable	: 24 ha

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage est formé de plusieurs combes souvent étroites qui parcourent la forêt. Le sol est sain, généralement de profondeur suffisante. Il donne une production satisfaisante. L'eau est fournie par la citerne du chalet et par une citerne avec couvert de récupération.

Il a été décidé de boiser entièrement ce pâturage, ce qui est regrettable. Pour l'instant, on y met encore pâturer les génisses du Chalet à Roch Dessus.

Bâtiment

A l'exception du logement qui a été partiellement désaffecté, le chalet est en bon état. Il comprend 3 étables doubles, dont l'une de construction récente avec crèches. Ce bâtiment reste inutilisé.

93 Le Chalet à Roch Dessus

Propriétaire	: Commune du Chenit
Exploitant	: Rossier Maurice, Lavigny
Altitude	: 1370 - 1495 m (bâtiment: 1460 m)
Surface pâturable épurée	: 42 ha
Charge en 1972	12 grandes génisses de 2 à 3 ans 10 petites génisses de 1 à 2 ans 24 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: un garde-génisses

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété s'étire sur le haut d'un chaînon montagneux. La majorité de la surface s'oriente vers le nord en pente modérée. A l'exception de quelques endroits, la couche de terre est peu importante et de nombreux affleurements rocheux apparaissent. Plusieurs emplacements sont passablement boisés et il n'y croît que des myrtilles. La production

herbagère est faible en général. La présence de plusieurs empoisseurs constitue un danger pour le bétail. Plusieurs animaux ont déjà chuté dans ces cavités.

Ce pâturage à génisses est accessible en voiture par un chemin qu'on a amélioré en 1971. Le bétail a libre accès sur toute la surface et même les forêts sont ouvertes au parcours. Il n'existe qu'un seul abreuvoir alimenté par la citerne du chalet. Une réserve de foin et de la paille sont amenés de la plaine. Le fumier s'entasse à même le sol, puis il est conduit en fin de saison sur la prairie avec le tracteur et une remorque. Les déjections liquides sont perdues. On complète la fumure par l'épandage de scories.

Seuls les veaux sont rentrés chaque jour à l'étable. Les génisses ne rentrent qu'en cas de forte chaleur.

Bâtiment

Cet ancien chalet est bien entretenu. L'habitation se compose de 2 chambres et d'une cuisine aménagée dans une partie du local qui servait autrefois pour la fabrication. Pour l'éclairage, on se sert d'une lanterne à gaz. On doit quérir l'eau à la citerne. 60 génisses trouvent place dans deux grandes étables et dans une petite, toutes à double rangée de couchers avec crèches. Leur sol est entièrement revêtu de bois.

Améliorations à effectuer

Si le reboisement se justifie pour le Chalet à Roch Dessous, on peut se demander s'il n'en est pas de même pour ce pâturage. Cependant, tant qu'il est exploité comme tel, il conviendrait:

- de poursuivre l'essartage
- d'aménager des abreuvoirs supplémentaires
- d'installer l'eau au chalet avec une pompe à bras

94 Les Trois Chalets

Propriétaire	: Commune de Le Vaud
Exploitant	: Peccoud Roger et Arnold, Le Vaud
Altitude	: 1290 - 1370 m (bâtiment: 1321 m)
Surface pâturable épurée	: 83 ha
Charge en 1972	: 40 vaches 15 grandes génisses de 2 à 3 ans 20 génisses moyennes de 1 à 2 ans 9 veaux
Provenance du bétail	: de la zone de montagne, en partie propriété des exploitants
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: le fromager de St-George en assure le ramassage sur place
Personnel	: un vacher et son épouse aidés de leurs enfants de 15 et 13 ans

Conditions naturelles et économiques

Le pâturage des Trois Chalets occupe la dépression qui s'étend entre le Chalet à Roch au nord-ouest et la chaîne allant du Marchairuz au Crêt de la Neuve côté sud-est. Le terrain présente plusieurs ondulations et monticules. La moitié nord-est, relativement plate, possède un sol peu profond en général où apparaissent des affleurements rocheux. Elle produit un herbage médiocre parmi lequel domine le nard raide. Dans le sud-est, on trouve une belle combe qui constitue la partie basse de la propriété. Puis le terrain s'élève vers La Neuve en pente irrégulière entrecoupée de petites dépressions et de replats. Sur cette partie, la prairie jouit d'un sol suffisamment profond et fertile. On remarque quelques petits emplacements humides dus à la présence de sources. Le fourrage est de bonne qualité, mais il contient passablement de vératres par places. Sur ce pâturage, il existe plusieurs emplacements dont les ouvertures sont gardées par des clôtures.

Un bon chemin permet d'accéder jusqu'à devant le chalet. La traite est pratiquée à la machine dont la pompe est entraînée par un moteur à essence. L'aire de parcours se divise en 3 parcs dans lesquels on fait alterner la pâture, les vaches étant toujours séparées du jeune bétail. Le chalet contient une réserve de foin et de la paille amenés depuis la plaine. Le fumier est stocké à même le sol, puis évacué l'automne au moyen d'un épancheur. Étant donné le mauvais état de la fosse à purin à la suite de l'effondrement de la dalle de couverture, les déjections liquides se perdent dans le sol. L'action du fumier est renforcée par 7000 kg de scories et sel de potasse qu'on sème l'automne.

Bâtiment

Il est représenté par un chalet traditionnel construit en dur. Sa toiture de tôle nécessite une restauration. La partie habitable comprend 3 chambres, cuisine, chambre à lait et cave. La cuisine est assez sombre. Elle servait autrefois de local de fabrication. L'eau y est installée avec une pompe à bras, de même que l'éclairage à gaz. Les étables à double rangée de couchers sont pourvues de crèches. On peut y attacher 56 UGB. Les planchers et les raies centrales sont entièrement en bois.

Améliorations à effectuer

- poursuivre la lutte contre les mauvaises herbes et l'essartage des sapelots
- restaurer la toiture du chalet
- réparer la fosse à purin

95 Le Pré aux Veaux

Propriétaire	: Commune de Le Vaud
Exploitant	: Syndicat d'alpage, Gimel
Altitude	: 1310 - 1380 m (bâtiment: 1341 m)
Surface pâturable épurée	: 89 ha
Charge en 1972	: 1 taureau 42 vaches 15 grandes génisses de 2 à 3 ans 6 veaux 35 porcs

Provenance du bétail	: de la zone de montagne (Le Vaud), dont les deux tiers appartient à l'amodiateur
Durée moyenne du pacage	: 115 jours
Mise en valeur du lait	: ramassé sur place par la fromagerie de St-George. Du petit lait est ramené pour l'alimentation des porcs
Personnel	: un employé loge au chalet. L'exploitant et ses deux fils adultes montent chaque soir pour effectuer la traite, dorment au chalet et redescendent le matin à la ferme lorsqu'ils ont terminé de traire.

Conditions naturelles et économiques

Comme le pâturage des Trois Chalets qu'il voisine au nord-est, Le Pré aux Veaux parcourt transversalement la dépression se creusant entre le Chalet à Roch et le Crêt de la Neuve. Au sud-ouest, il limite le territoire communal de Bassins. La partie centrale de la propriété se présente relativement plate avec quelques accidents de terrain. Au nord-ouest, le sol de profondeur inégale laisse apparaître la roche en maints endroits. Il s'élève en pente modérée jusqu'à la forêt. Côté sud-est, la déclivité est plus accentuée, mais le terrain est aussi plus profond. A aucun endroit l'herbage n'a à souffrir d'un excès d'humidité. En direction de La Neuve, certains emplacements sont envahis par les vératres. Le fourrage est de très bonne qualité en général. Quelques sapelots seraient encore à couper ici et là.

On peut accéder sur le Pré aux Veaux, soit depuis la route du Marchairuz par les Emburnex, ou depuis la commune de Bassins. L'amodiateur actuel emploie ce dernier itinéraire partiellement asphalté. On trait à la machine qui fonctionne avec un moteur à essence. Des clôtures partagent la surface en trois parcs, les laitières pâturant toujours seules. Les 2 citernes du chalet, qui totalisent 100 m³, et 2 sources assurent l'approvisionnement en eau des abreuvoirs. Une réserve de foin, ainsi que de la paille nécessaire pour la litière sont amenées depuis la plaine. Le fumier, entassé à même le sol, s'évacue l'automne avec un épandeur. On en répand également avec la fourche là où la machine ne peut accéder. Pour la vidange de la fosse à purin dont la capacité est de 18 m³, on se sert d'une bossette à pression. La fumure est complétée par un apport de 5000 kg de scories et 3000 kg de sel de potasse l'automne.

Bâtiment

Le chalet a été partiellement reconstruit en 1943 à la suite d'un incendie. Il est recouvert de tôle. En 1971, on a rénové la toiture sur la partie habitable. Cette même année, l'exploitant a procédé lui-même au bétonnage des alentours. Ce bâtiment dispose de 3 chambres, d'un local de fabrication qui sert de cuisine, d'une chambre à lait et d'une cave à fromage. L'eau de la citerne peut être pompée à bras dans la cuisine. L'éclairage à gaz est installé dans cette pièce. On dispose du téléphone. Deux étables doubles dotées de crèches peuvent accueillir 60 vaches. Les couchers en bois sont séparés par des caniveaux en ciment. La porcherie se trouve au sud-ouest.

Amélioration à effectuer

- entreprendre la lutte contre les vératres et poursuivre l'essartage des sapelots

96 La Neuve

Propriétaire	: Commune de Longirod
Exploitant	: Syndicat d'élevage, Longirod
Altitude	: 1360 - 1494 m (bâtiment: 1444 m)
Surface pâturable épurée	: 42 ha
Charge en 1972	: 1 taureau 2 vaches 50 grandes génisses de 2 à 3 ans 20 petites génisses de 1 à 2 ans 20 veaux
Provenance du bétail	: 2 vaches, 30 grandes génisses, 10 petites et 10 veaux de Longirod zone de montagne, le solde du bétail provient de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: engraissement de veaux de boucherie
Personnel	: 1 garde-génisses

Conditions naturelles et économiques

Située à l'angle sud du territoire du Chenit, cette exploitation d'estivage empiète sur les communes voisines de Marchissy et de Longirod. Culminant à 1494 m au Crêt de la Neuve, le pâturage s'étend principalement sur le flanc nord-ouest de la chaîne. Le voisinage du chalet forme un joli plateau d'où plusieurs combes descendent vers le sud-est et vers le nord. Malgré la présence de quelques blocs et affleurements rocheux, la profondeur du sol est bonne en général. A la partie inférieure, à proximité du Pré aux Veaux, on trouve un petit marais dû à la présence de sources. Toute cette région est envahie par les vérâtres. Dans l'ensemble, la prairie offre une production herbagère satisfaisante. Aucun danger particulier pour le bétail n'est à relever.

Le pâturage de La Neuve est relié à Longirod par un chemin graveleux. Une clôture partage la surface. Les abreuvoirs sont alimentés par 2 sources et par la citerne du chalet. On récolte du fourrage sec dans le parc à foin dont la surface atteint 15 ares. La paille nécessaire pour la litière est amenée de Longirod. On entasse le fumier sur le terrain, puis on le conduit l'automne avec le tracteur et le tombereau. Il n'existe pas de fosse à purin. Chaque printemps, on sème 1500 kg d'engrais complet.

Bâtiment

La Neuve est dotée d'un bon chalet en maçonnerie qui porte la date de 1835. Son toit de tôle a subi une restauration partielle en 1971. Le garde-génisses dispose de 2 chambres, d'une jolie cuisine qu'on a transformée récemment en la munissant d'un plafond et d'une cheminée fermée. On trouve aussi une chambre à lait. L'éclairage se fait au moyen d'une lampe à gaz portative. L'eau est installée à la cuisine avec pompage manuel. L'écurie comprend deux doubles rangées de couchers en bois où l'on peut attacher 68 génisses. Les caniveaux sont en ciment. Il n'y a pas de crèche. A l'emplacement de la cave à fromage, on a construit une étable à veaux de 26 places avec crèches.

Améliorations à effectuer

- entreprendre la lutte contre les vérâtres et poursuivre l'essartage
- intensifier la fumure chimique par endroits.

EXPLOITATION DU PASTELAGE

Système d'exploitation

Dans le système pastager, on distingue, dans le Jura, les exploitations pastagères des exploitations d'estivage. Les exploitations pastagères sont des exploitations dont les terres cultivables proprement dites constituent l'élément économique dominant. Les pâtures sont réservées en premier lieu à l'estivage du troupeau de la ferme, bien qu'il ne s'agit pas rarement plus que d'un simple complément de l'alimentation du bétail.

En revanche, les exploitations d'estivage servent avant tout à l'estivage du bétail. Les terres cultivables proprement dites, qui ne représentent qu'une infime partie de l'étendue du domaine, sont en général exploitées avec avantage dans le Jura, les terres cultivables sont insignifiantes ou bien limitées à ce qui se rencontre à des fins de foin, produisant du foin d'appoint en période de pèche.

Les Allemands occupent une place intermédiaire entre les exploitations pastagères et les exploitations d'estivage. Lorsque le bétail y est conduit chaque jour à partir du village ou de la ferme, ces terrains rentrent dans la catégorie des exploitations pastagères. Ils sont en revanche réservés "exploitation d'estivage" lorsqu'on y trouve des bâtiments (loges) qui servent d'abri au bétail estivé, ce qui exige en outre la présence d'un berger.

Données quant à la surface

Colonne 10. De la surface exploitée comme forêt et pâturage, seule a été portée dans la colonne 10, la partie servant de pâturage.

Forêt d'altitude (col. 7). Il s'agit d'une surface de l'exploitation d'estivage spécialement réservée pour la production de foin, elle généralement à proximité du bâtiment. Le foin récolté étant donné au bétail durant l'estivage, le pré d'altitude est compté dans la colonne 10 comme surface exploitée. Les pré d'altitude ne se rencontrent que dans les exploitations d'estivage qui ne sont pas habitées toute l'année.

Terres cultivables proprement dites (col. 8). (enclos, domaine de base, etc.). Il faut entendre par là les ornières et les champs qui ne servent pas à l'estivage du bétail. Ces surfaces ne sont pas non plus comprises dans la colonne 10.

Pré à litière (col. 9). Ne sont comptés ici que les surfaces exploitées pour la litière; elles ne sont donc pas comprises dans la colonne 10.

Surface d'habitation (col. 10). Elle se compose des surfaces des locaux et résidences, et sert au calcul de la surface d'habitation par pâturage (col. 25) et par pâturage normal (col. 26).

Durée moyenne du séjour en Jura (col. 22). Pour les exploitations pastagères où le bétail est régulièrement nourri d'herbe durant la période de pèche (cela concerne avant tout les exploitations engagées dans la production laitière), les jours de pèche se réduisent en proportion de l'importance de l'affouragement à l'habitat.

Charge du pâturage

Un pâturage: Besoin fourrager d'une vache (UG) durant la période habituelle de pèche
Un pâturage normal: Besoin fourrager d'une vache (UG) durant 100 jours

Calcul de la charge par vache

Chargés:	Jurent antérieurs	2	pâturiers
Chargés de plus de 3 ans	1 1/2	1 1/2	pâturier
Chargés de 2 à 3 ans	1	1	pâturier
Chargés d'un an à 2 ans	2/3	2/3	pâturier
Chargés et bœuf d'un an à 2 ans	4/5	4/5	pâturier
Chargés de plus de 2 ans	1	1	pâturier
Chargés d'un an à 2 ans	4/5	4/5	pâturier
Chargés d'un an à 2 ans	3/5	3/5	pâturier
Chargés de moins d'un an	1/3	1/3	pâturier
Chargés	1/6	1/6	pâturier
Chargés	1/6	1/6	pâturier

Charge moyenne du bétail estivé (col. 27 à 29). La limite inférieure du cadastre de la production animale est celle qui fixe la zone de montagne.

Berne, le 19 avril 1972

cc

TABLEAU DES DÉPENSES

Commune du Chérit I

No.	Nom de l'exploitant	Production principale	Nombre de poutures	Nombre d'exploitations adossées	Etendue de l'exploitation				Titres de détail existants en 1972							Charges 1972			Origine du détail existant en 1972			Propriétaire de l'exploitation	Exploitant de l'exploitation	Personnel occupé en 1972
					Surfaces numérotées en ha				Charges de plus de 3 ans	Charges de moins de 3 ans	Autres surfaces	Poutures et bœufs	Vaches	Cantons de plus de 2 ans	Jours totaux		en poutures	en poutures normales	de la commune	de la commune	de la commune			
					Surfaces productives totales	Poutures boisées	Poutures à l'abri	de moins de 1 an							de 1 à 2 ans									
I Les exploitations existantes																								
11	Le Carré	Lait + élevage	1	1	8,5			8,5				8	1	3		120	9,6	11,5	0,9	0,75	9,6	Dupuis Louis, Le Carré	Dupuis Louis, Le Carré	
12	Le Carré des Leoultres	Lait + élevage	1	1	5			5	1			8	2			120	10,1	12,5	0,5	0,4	20,1	Albert Harel, Le Carré des Leoultres	Albert Harel, Le Carré des Leoultres	
13	Le Carré	Lait + élevage	1	1	8			8				14	6			120	16	19,2	0,5	0,4	16	Robert Harel, Le Carré	Robert Harel, Le Carré	
14	Le Carré des Leoultres	Lait + élevage	1	1	3,5			3,5				5	2			120	5,6	6,7	0,55	0,5	5,6	Robert Harel, Le Carré des Leoultres	Robert Harel, Le Carré des Leoultres	
15	Le Carré	Lait + élevage	1	1	4,5			4,5				5	3			120	6	6	0,95	0,95	6	Robert Harel, Le Carré	Robert Harel, Le Carré	
16	Le Carré	Lait + élevage	1	1	6			6				11	5			80	12,7	16,2	0,45	0,55	12,7	Robert Harel, Le Carré	Robert Harel, Le Carré	
17	Le Carré	Lait + élevage	1	1	4,5			4,5				5	5			120	6,7	8	0,55	0,55	6,7	Robert Harel, Le Carré	Robert Harel, Le Carré	
II Les exploitations nouvelles																								
18 a	Le Carré	Lait + élevage	2	2	25	5		21				20	15	3		120	42	50	0,95	0,8	19,2	Robert Harel, Le Carré	Robert Harel, Le Carré	2
18 b	Le Carré	Lait + élevage	2	2	19			19				20	15	3		120	42	50	0,95	0,8	19,2	Robert Harel, Le Carré	Robert Harel, Le Carré	2
19	Le Carré	Centrifugation	1	1	25			25	1			20	15	3		115	22	25,2	1,35	1	22	Robert Harel, Le Carré	Robert Harel, Le Carré	1
20	Le Carré	Lait + élevage	1	1	21			21				18	9			120	21	25,2	1	0,95	21	Robert Harel, Le Carré	Robert Harel, Le Carré	1
21	Le Carré	Élevage	1	1	19			19				7	24			120	20	24	0,95	0,8	9	Robert Harel, Le Carré	Robert Harel, Le Carré	1
22	Le Carré	Élevage	1	1	5,5			5,5				6	6			120	3,4	16,1	0,55	0,55	6,4	Robert Harel, Le Carré	Robert Harel, Le Carré	1
23	Le Carré	Élevage	1	1	9,5			9,5				3	23			120	16,2	15,4	0,95	0,46	16,2	Robert Harel, Le Carré	Robert Harel, Le Carré	1

[illegible]

TABLEAU DES ALPES

Commune du Chénit III

Canton de Châtillon III																												
N°	Nom de l'alpage	Production principale	Nombre de pâturages	Nombre d'exploitations alpines	Têtes actives en 1972										Charge 1972	Surfaces de pâturages en ha		Origine du bétail cédé en 1972			Propriétaire de l'alpage	Exploitant de l'alpage	Personnel occupé en 1972					
					Têtes actives en 1972											en piquets	en piquet normal	de la commune	de la commune	de la commune			de plus	de 15 ans	de 15 ans			
					Surfaces utilisées en ha	Superficie productive totale	Forêts à l'étable	Surfaces pâturables écuries	Chevaux de plus de 3 ans	Chevaux de moins de 3 ans	Autres animaux	Tourneux et bovins	Vaches	Détachées de plus de 2 ans												de 1 à 2 ans	de moins de 1 an	Chèvres
32	Le Chalet Chez la Tante	Fromage	1	1	5				5				8					4,8	5,3	1,05	0,85	4,8	Plusieurs privés en indivision	Petit Hubert, Le Sollicit				
33	Chez Beaupont	Lait	1	1	7,5				7,5					16					14,4	0,45	0,45	1,6	Burrier Jeanne, L'Escoffier	Burrier Hubert, L'Escoffier				
34	Les Combettes	Lait + fromage	1	1	3				3				3*	5	4*	3*			5	4,5	0,3	0,65	5	Reynaud Frères, Les Pères et Mère	Ritterer Bertrand, Les Pères et Mère			
35	Les Pures	Fromage	1	1	8,5				8,5				10						16,3	0,5	0,5		Burrier Jeanne, L'Escoffier	Burrier Hubert, L'Escoffier				
36	La Pêche Chez Marc	Lait + fromage	1	1	27				27	2			8						33,5	0,95	0,8	28	Orsère Frédéric, L'Orient	Hubert Jean-Pierre L'Orient	1			
37	Le Cocquet	Lait + fromage	1	1	2,5				2,5				3*	5					4,2*	5,3	0,27	0,45	5	Capt Constant, L'Orient	Capt Marcel, L'Orient			
38	Le Pâturage de la Pêche	Fromage	1	1	6				6				12						7,2	8,5	0,85	0,7	7,2	Village de L'Orient	Hubert Jean-Pierre, L'Orient			
39	Sur le Côté	Lait + fromage	1	1	16,5				16,5				20						27,6	33,2	0,6	0,5	27,6	Commune du Chant + 5 privés	Maglan Laurent, L'Orient			
40	Le Chalet du Chef	Fromage	1	1	30				30				40						15,3	42,5	0,85	0,7	35,3	Burrier Jeanne, L'Escoffier	Recher Hubert, Les Combettes			
41	La Trouquette	Lait	1	1	23				23					35					44,5	0,65	0,5	35	Maglan Jean-Pierre L'Orient	Recher Hubert, Les Combettes	2			
42	Les Esarts	Centrifugation + fromage	1	1	40				40	1			12						45,3	54,3	0,9	0,75	45,3	Burrier Jeanne, L'Escoffier	Recher Hubert, Les Combettes	2	1	
43	Les Grands Crosets	Lait + fromage	1	1	76				76				18						61,2	73,4	1,25	1,05	40,9	Commune du Chant	Burrier Jeanne, L'Escoffier	2	1	
44	Les Grands Crosets Dessus	Fromage	1	1	64				64				19						58,3	70	1,1	0,9	58,3	Association Rossier, Esartines sur Rolle	Association Rossier, Esartines sur Rolle	2	1	1
45	Les Reglets	Lait	1	1	6,5				6,5					8					8,8	0,8	0,75	8	Maglan Arnold, L'Orient	Maglan Arnold, L'Orient				
46	La Pêche à Colgen	Lait	1	1	6				6					6					7,2	1	0,85	5	Collet Hubert (Maurice)	Collet Hubert (Maurice)				

* Le jeune bétail est déjà enregistré sur d'autres pâturages

No	Nom de l'alpage	Production principale	Nombre de chèvres	Nombre d'exploitations alpêtres	Têtes estimées en 1972				Charges 1972	Surfaces de pâturages estimées en 1972		Origines du bétail de pâturages estimées en 1972		Propriétaire de l'alpage	Exploitant de l'alpage	Personnel occupé en 1972		
					Chèvres de moins de 3 ans	Chèvres de plus de 3 ans	Agoutis adultes	Agoutis et boucs	Agoutis	Agoutis de plus de 2 ans	Agoutis de moins de 2 ans	Agoutis de moins de 2 ans	Agoutis de moins de 2 ans					
No	Nom de l'alpage	Production principale	Nombre de chèvres	Nombre d'exploitations alpêtres	Têtes estimées en 1972				Charges 1972	Surfaces de pâturages estimées en 1972		Origines du bétail de pâturages estimées en 1972		Propriétaire de l'alpage	Exploitant de l'alpage	Personnel occupé en 1972		
					Chèvres de moins de 3 ans	Chèvres de plus de 3 ans	Agoutis adultes	Agoutis et boucs	Agoutis	Agoutis de plus de 2 ans	Agoutis de moins de 2 ans	Agoutis de moins de 2 ans	Agoutis de moins de 2 ans					
47	La Pièce à Panché	lait	1	1	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	Hubert Paul, Le Vaud	Hubert Paul, Le Vaud	1	1	1
48	Les Colards sur Ches Villard	fromage	1	1	17	17	17	17	17	17	17	17	17	Paguet Louis, Le Sentier Capt Océille, gendre Paguet Henri-Daniel, Le Sentier	Paguet Louis, Le Sentier Capt Océille, gendre Paguet Henri-Daniel, Le Sentier	1	1	1
49	La Grande Pièce du Coupe	lait	1	1	9	9	9	9	9	9	9	9	9	4 privés habitant la commune	exploité communautaire	1	1	1
50	La Pièce à Frank	fromage	1	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	Paguet Berthe, Le Coupe	Paguet Berthe, Le Coupe	1	1	1
51	La Chaurigisme	fromage	1	1	15	15	15	15	15	15	15	15	15	Gentil Lucette, Le Sentier Marie Pignat Lucette, Derrière la Côte	Gentil Lucette, Le Sentier Marie Pignat Lucette, Derrière la Côte	1	1	1
52	La Haylande Dessous	lait	1	1	9	9	9	9	9	9	9	9	9	Royand-Delmy Henri, Le Sentier Hugues Smeat, Pignat Dessous	Royand-Delmy Henri, Le Sentier Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
53	La Haylande Dessous	lait-fromage	1	1	8	8	8	8	8	8	8	8	8	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
54 a	Les Petites Chamillies	fromage	1	1	76	76	76	76	76	76	76	76	76	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
54 b	Le Croton	fromage	2	2	27	27	27	27	27	27	27	27	27	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
55	Les Grandes Chamillies	fromage	1	1	103	103	103	103	103	103	103	103	103	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
56	Les Carbes du Couy	fromage	1	1	42	42	42	42	42	42	42	42	42	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
57	La Lunde Dessous	fromage	1	1	30	30	30	30	30	30	30	30	30	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
58	Les Colards des Jurets	fromage	1	1	11	11	11	11	11	11	11	11	11	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
59	Les Colards Dessus, Le Jurets	fromage	1	1	83	83	83	83	83	83	83	83	83	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
60	La Perronne	fromage	1	1	86	86	86	86	86	86	86	86	86	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1

* Bétail déjà enregistré sur d'autres alpages

No	Nom de l'alpage	Production principale	Nombre de chèvres	Nombre d'exploitations alpêtres	Têtes estimées en 1972				Charges 1972	Surfaces de pâturages estimées en 1972		Origines du bétail de pâturages estimées en 1972		Propriétaire de l'alpage	Exploitant de l'alpage	Personnel occupé en 1972		
					Chèvres de moins de 3 ans	Chèvres de plus de 3 ans	Agoutis adultes	Agoutis et boucs	Agoutis	Agoutis de plus de 2 ans	Agoutis de moins de 2 ans	Agoutis de moins de 2 ans	Agoutis de moins de 2 ans					
No	Nom de l'alpage	Production principale	Nombre de chèvres	Nombre d'exploitations alpêtres	Têtes estimées en 1972				Charges 1972	Surfaces de pâturages estimées en 1972		Origines du bétail de pâturages estimées en 1972		Propriétaire de l'alpage	Exploitant de l'alpage	Personnel occupé en 1972		
					Chèvres de moins de 3 ans	Chèvres de plus de 3 ans	Agoutis adultes	Agoutis et boucs	Agoutis	Agoutis de plus de 2 ans	Agoutis de moins de 2 ans	Agoutis de moins de 2 ans	Agoutis de moins de 2 ans					
47	La Pièce à Panché	lait	1	1	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	Hubert Paul, Le Vaud	Hubert Paul, Le Vaud	1	1	1
48	Les Colards sur Ches Villard	fromage	1	1	17	17	17	17	17	17	17	17	17	Paguet Louis, Le Sentier Capt Océille, gendre Paguet Henri-Daniel, Le Sentier	Paguet Louis, Le Sentier Capt Océille, gendre Paguet Henri-Daniel, Le Sentier	1	1	1
49	La Grande Pièce du Coupe	lait	1	1	9	9	9	9	9	9	9	9	9	4 privés habitent la commune	exploité communautaire	1	1	1
50	La Pièce à Frank	fromage	1	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	Paguet Berthe, Le Coupe	Paguet Berthe, Le Coupe	1	1	1
51	La Chaurigisme	fromage	1	1	15	15	15	15	15	15	15	15	15	Gentil Lucette, Le Sentier Marie Pignat Lucette, Derrière la Côte	Gentil Lucette, Le Sentier Marie Pignat Lucette, Derrière la Côte	1	1	1
52	La Haylande Dessous	lait	1	1	9	9	9	9	9	9	9	9	9	Royand-Delmy Henri, Le Sentier Hugues Smeat, Pignat Dessous	Royand-Delmy Henri, Le Sentier Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
53	La Haylande Dessous	lait+fromage	1	1	8	8	8	8	8	8	8	8	8	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
54 a	Les Petites Chamillies	fromage+	1	1	76	76	76	76	76	76	76	76	76	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
54 b	Le Croton	fromage+ fromage+veau	2	2	27	27	27	27	27	27	27	27	27	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
55	Les Grandes Chamillies	fromage+	1	1	103	103	103	103	103	103	103	103	103	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
56	Les Carbes du Couy	fromage	1	1	42	42	42	42	42	42	42	42	42	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
57	La Lunde Dessous	fromage+	1	1	30	30	30	30	30	30	30	30	30	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
58	Les Colards des Jurets	-	1	1	11	11	11	11	11	11	11	11	11	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
59	Les Haylande Dessous, Le Haylande	fromage + fromage+veau	1	1	83	83	83	83	83	83	83	83	83	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1
60	La Perronne	fromage	1	1	86	86	86	86	86	86	86	86	86	Hugues Smeat, Pignat Dessous	Hugues Smeat, Pignat Dessous	1	1	1

* Bétail déjà enregistré sur d'autres alpages

TABLEAU DES ALPES

Commune du Chérit V

No	Nom de l'alpage	Production principale	Nombre de pâturages	Nourre d'exploitations agricoles	Têtes estimées en 1972										Charge 1972 en ha	Surfaces Origine du bétail en 1972 en ha			Propriétaire de l'alpage	Exploitant de l'alpage	Personnel occupé en 1972																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
					Surfaces hautes en ha				Surfaces basses en ha				Vaches	Océans de plus de 2 ans		Jeune bétail		de la commune				de commune de commune	de plaine																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
					Superficie productive totale	de 1 à 2 ans	de 3 à 4 ans	de 5 à 6 ans	de 7 à 8 ans	de 9 à 10 ans	de 11 à 12 ans	de 13 à 14 ans				de 15 à 16 ans	de 17 à 18 ans							de 19 à 20 ans	de 21 à 22 ans	de 23 à 24 ans	de 25 à 26 ans	de 27 à 28 ans	de 29 à 30 ans	de 31 à 32 ans	de 33 à 34 ans	de 35 à 36 ans	de 37 à 38 ans	de 39 à 40 ans	de 41 à 42 ans	de 43 à 44 ans	de 45 à 46 ans	de 47 à 48 ans	de 49 à 50 ans	de 51 à 52 ans	de 53 à 54 ans	de 55 à 56 ans	de 57 à 58 ans	de 59 à 60 ans	de 61 à 62 ans	de 63 à 64 ans	de 65 à 66 ans	de 67 à 68 ans	de 69 à 70 ans	de 71 à 72 ans	de 73 à 74 ans	de 75 à 76 ans	de 77 à 78 ans	de 79 à 80 ans	de 81 à 82 ans	de 83 à 84 ans	de 85 à 86 ans	de 87 à 88 ans	de 89 à 90 ans	de 91 à 92 ans	de 93 à 94 ans	de 95 à 96 ans	de 97 à 98 ans	de 99 à 100 ans																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
61	Le Pré de Bille	Fabrication de fromage	1	1	159				1	158	1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															

TABLEAU DES ALPAGES

Commune du Chant VI

N°	Nom de l'alpage	Production principale	Nombre de pâturages	Nombre d'exploitations alpines	Etendue de l'alpage					Têtes arrivées en 1972										Charges 1972		Surfaces de pâturages en ha				Origine du bétail en ha				Propriétaire de l'alpage	Exploitant de l'alpage	Personnel occupé en 1972			
					Surfaces recensées en ha			Chevaux de plus de 3 ans	Chevaux de moins de 3 ans	Vaches	Ovins de plus de 2 ans	de 1 à 2 ans	de moins de 1 an	Jeune bétail	en piquetiers	en piquet normal	de la commune	de la commune	de la commune	de la commune	de la commune	de la commune													
					Superficie productive totale	dont pâturages isolés	Poin d'alpage																Monts à l'élevage	Surfaces pâturables épandues											
74	La Côte du Bas du Chant	lavage	1	1	2,5				2,5						6					1,2	2,4			Leclercq-Godas Henri, Le Breussin	Leclercq-Godas Henri, Le Breussin	11	1	1	1	1	1	1	1		
75	Le Grand Hôlard	lavage	1	1	32				32						40	18				15	27,8			Leclercq-Godas Henri, Le Breussin	Leclercq-Godas Henri, Le Breussin	12	1	1	1	1	1	1	1		
76	La Côte du Bas du Chant	lavage	1	1	2,5				2,5						5				3					Leclercq-Godas Henri, Le Breussin	Leclercq-Godas Henri, Le Breussin	13	1	1	1	1	1	1	1		
77	Le Petit Hôlard	lavage	1	1	11				11						5	15				3,4	10,2			Leclercq-Godas Henri, Le Breussin	Leclercq-Godas Henri, Le Breussin	14	1	1	1	1	1	1	1		
78	La Cerniat	lavage + engrais des vaches	1	1	41				41						12	35	23	12		0,55	61,3	77,5	0,75	0,65	Leclercq-Godas Henri, Le Breussin	Leclercq-Godas Henri, Le Breussin	15	1	1	1	1	1	1	1	
79	La Bursine	lait + lavage	1	1	47				47						40	2	18	20		0,6	59	75,8	0,75	0,6	Commune de Bursine	Commune de Bursine	16	1	1	1	1	1	1	1	
80	Pré Rodet	Fabrication de fromage + lavage	1	1	96				10	12	34				50	5	11		0,5	51	71,6	72,6	0,6	0,5	Commune de Bursine	Commune de Bursine	17	1	1	1	1	1	1	1	
81	La Bursignière	fromage + lavage	1	1	73				18	55					65	13			0,55	76,4	103,1	0,7	0,55	Commune de Bursine	Commune de Bursine	18	1	1	1	1	1	1	1		
82	Le Milieu	lavage	1	1	44				1	43					1	75	18		0,6	67	83,7	0,7	0,6	Commune de Bursine	Commune de Bursine	19	1	1	1	1	1	1	1		
83	Les Grands Vins de Bise	Fabrication de fromage + lavage	1	1	91				1	90					1	100	10		0,7	110,5	132,6	0,8	0,7	Commune de Bursine	Commune de Bursine	20	1	1	1	1	1	1	1		
84	Le Cornay	Fabrication de fromage	1	1	86					86					1	60			1,05	99	125,1	0,75	0,65	Commune de Bursine	Commune de Bursine	21	1	1	1	1	1	1	1		
85	Le Chant de la Croix	lavage	1	1	28					28					8	12	6		1,6	32,6	43,7	0,8	0,7	Commune de Bursine	Commune de Bursine	22	1	1	1	1	1	1	1		
86	La Joux de Bise	confectionnement + lavage	1	1	46				1	45					23	14	14		0,7	52,6	63,1	0,75	0,7	Commune de Bursine	Commune de Bursine	23	1	1	1	1	1	1	1		

Commune du Chevet VII

* total déjà enregistré sur d'autres publications















